



# LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT

8<sup>ème</sup> édition

Novembre 2010

Cécile BAZIN – Jacques MALET

Préface de Roger SUE

Cette étude annuelle a été réalisée avec le soutien de



## PREFACE

### RESISTANCE

La 8<sup>ème</sup> édition de *La France associative en mouvement* confirme l'étonnante vitalité du monde associatif. Étonnante résistance face à la crise qui n'épargne pourtant pas les finances des associations avec la contraction des budgets publics. Étonnante résistance qui n'est pas la simple préservation d'un capital associatif déjà considérable (1,2 million d'associations) mais la poursuite d'une dynamique de croissance qui ne faiblit pas d'année en année. Par temps de crise, la croissance continue. Plus que jamais, car sous bien des aspects les associations offrent des réponses à la crise sociale, économique et même politique.

Les principaux éclairages proposés cette année sur les créations d'associations, le bilan emploi ou le moral des troupes le démontrent clairement au plan national comme dans les ventilations régionales. Au chapitre de la démographie associative, on reste à des niveaux très élevés – autour de 70 000 nouvelles associations chaque année – même si l'on observe un léger fléchissement en 2009 par rapport aux dernières années qui ont battu des records. L'hypothèse n'est pas au retournement de tendance, car structurellement et sur le moyen terme, la courbe est très nettement ascendante, toutefois les effets de la conjoncture pourraient ralentir le rythme des créations annuelles.

Concernant le bilan emploi, il est particulièrement favorable aux associations, surtout si on le compare au secteur privé. Le rythme de créations d'emplois y est nettement supérieur. Même s'il faut se garder des illusions d'optique des pourcentages, le secteur associatif a produit 330 000 nouveaux emplois au cours de la dernière décennie et plus de 30 000 pour la seule année 2009, soit une croissance de 22% contre 7% pour l'ensemble du secteur privé.

Enfin, au chapitre des opinions des responsables associatifs, on notera avec intérêt que la grande majorité d'entre eux (78% pour les associations sans salariés et 68% pour les associations employeurs) estiment que leurs missions sont maintenues ou sortent renforcées par rapport à l'année précédente. C'est un gage d'avenir et plus personne ne doute du poids économique et social croissant des associations. Pourtant, en dépit de leur place et de leur incontestable notoriété dans l'opinion publique, elles restent les grandes absentes de la scène médiatique et politique. Une meilleure reconnaissance publique ne serait pas seulement une justice à leur rendre mais aussi un encouragement supplémentaire et un facteur d'attraction pour de nouveaux bénévoles.

### ROGER SUE

Sociologue, professeur à l'Université Paris V Descartes<sup>1</sup>  
Président du comité d'experts de R&S

---

<sup>1</sup> Chercheur au Centre d'étude et de recherche sur les liens sociaux (CERLIS - CNRS). Auteur notamment de *De Gauche ?* (avec A. Caillé), Fayard, 2009 ; *Gouverner par la peur*, Fayard, 2007 ; *La société contre elle-même*, Fayard, 2005 ; *La société civile face au pouvoir*, Presse de sciences politiques, 2003.

# SOMMAIRE

## PREFACE DE ROGER SUE

### PREMIERE PARTIE : LE BILAN DES CREATIONS ..... 5

#### 1 – COUP D'ARRET A LA DYNAMIQUE DE CREATION ?..... 5

#### 2 – LES CREATIONS DANS LES DEPARTEMENTS ..... 7

#### 3 – LES OBJETS DES CREATIONS : TROIS ANNEES ET TROIS AXES D'OBSERVATION..... 9

##### A - BILAN DES CREATIONS EN TROIS ANS ..... 10

##### B - DEJA QUELQUES SIGNES D'EVOLUTION ? ..... 12

##### C - QUELLES DOMINANTES DANS LES REGIONS ? ..... 13

#### 4 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS EN ACTIVITE AUJOURD'HUI ? ..... 14

### DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DE L'EMPLOI EN 2009 ..... 15

#### AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN, ACOSS-URSSAF ..... 15

#### 1 – LE SECTEUR ASSOCIATIF, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ECONOMIE SOCIALE..... 16

##### A – LES CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN 2008 ..... 16

##### B - LA PART IMPORTANTE DES ASSOCIATIONS..... 16

##### C – UNE BONNE MAITRISE DE LA REALITE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF ..... 16

#### 2 – LES ASSOCIATIONS : EVOLUTIONS ET CHIFFRES CLEFS EN 2009..... 17

##### A - UN CERTAIN TASSEMENT DU NOMBRE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS ..... 17

##### B - UNE CROISSANCE CONFIRMEE EN MATIERE D'EMPLOI ..... 18

##### C - EVOLUTION SOUTENUE DE LA MASSE SALARIALE ..... 19

##### D - UNE EVOLUTION COMPAREE SIGNIFICATIVE ..... 20

##### E - REGIME GENERAL ET REGIME AGRICOLE ..... 20

##### F - UNE FORTE PROPORTION DE PETITES ASSOCIATIONS..... 21

##### G - UNE RAPIDE APPROCHE PAR CATEGORIE JURIDIQUE ..... 21

##### H - UNE APPROCHE PAR ACTIVITE..... 22

#### 3 – UN ENJEU ECONOMIQUE TRES IMPORTANT ..... 24

#### 4 – DYNAMIQUE DES ASSOCIATIONS ENTRE 2008 ET 2009 ..... 26

##### A - LES MOUVEMENTS DE DISPARITIONS ..... 26

##### B - LES MOUVEMENTS DE CREATIONS ..... 27

##### C - OBSERVATION DES EFFECTIFS SALARIES ..... 28

##### D - EFFECTIFS ET SALAIRES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ..... 30

<b>5 – CONJONCTURE : BONNE RESISTANCE DU SECTEUR ASSOCIATIF .....</b>	<b>31</b>
<b>A – TRES BONNE RESISTANCE AU PREMIER SEMESTRE 2010 .....</b>	<b>31</b>
<b>B – QU’EN EST-IL SELON LES SECTEURS D’ACTIVITE ?.....</b>	<b>33</b>
<b>C – QU’EN EST-IL DE LA CONJONCTURE SELON LES REGIONS ?.....</b>	<b>35</b>
<b>6 - LES INTENTIONS D’EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF DE 2000 A 2009.....</b>	<b>37</b>
<b>A - DESCRIPTIF DES INTENTIONS D’EMBAUCHE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF .....</b>	<b>38</b>
<b>B - FORTE PROGRESSION DES INTENTIONS D’EMBAUCHES DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF.....</b>	<b>38</b>
<b>C – APPROCHE SELON LES SECTEURS D’ACTIVITE .....</b>	<b>40</b>
<b>D – LES FORMES DE CONTRATS SELON LA TAILLE DES ASSOCIATIONS .....</b>	<b>41</b>
<b>E – REPARTITION DES CONTRATS SELON LE GENRE .....</b>	<b>42</b>
<b>F - PLACE DES FEMMES SELON LES ACTIVITES .....</b>	<b>42</b>
<b>G - A QUEL AGE EMBAUCHE-T-ON ? .....</b>	<b>43</b>
<b>H - L’AGE DES EMBAUCHES, SELON LES SECTEURS D’ACTIVITE.....</b>	<b>46</b>
<b>7 – LE CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF .....</b>	<b>47</b>
<b>A – LE BILAN 2009 .....</b>	<b>47</b>
<b>B - UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION BIEN ENTENDUE PAR LES ASSOCIATIONS.....</b>	<b>48</b>
<b>TROISIEME PARTIE : L’OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS .....</b>	<b>49</b>
<b>1 – LES QUESTIONS SUR L’EMPLOI ET LE LIEN AVEC LA CONJONCTURE.....</b>	<b>50</b>
<b>A – LA SITUATION AUJOURD’HUI ? .....</b>	<b>50</b>
<b>B - QUELLE EVOLUTION PAR RAPPORT A 2009 ? .....</b>	<b>53</b>
<b>C – QUELLES PERSPECTIVES POUR DEMAIN ?.....</b>	<b>54</b>
<b>2 – LES REPNSES AUX QUESTIONS COMMUNES .....</b>	<b>55</b>
<b>A – LA RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE.....</b>	<b>55</b>
<b>B - LES ASPECTS FINANCIERS .....</b>	<b>56</b>
<b>C – QUEL BILAN ECONOMIQUE ? .....</b>	<b>57</b>
<b>D - LA CAPACITE DES ASSOCIATIONS AUJOURD’HUI, A REMPLIR LEURS MISSIONS .....</b>	<b>58</b>
<b>E – LES DERNIERS RESULTATS DE NOTRE BAROMETRE .....</b>	<b>59</b>
<b>F – QUELLE AMBITION POUR DEMAIN ? .....</b>	<b>60</b>
<b>G – LES MOMENTS DE SOLITUDE.....</b>	<b>64</b>
<b>3 - LES QUESTIONS D’ACTUALITE .....</b>	<b>65</b>
<b>A – UN PROJET DE REFORME QUI PREOCCUPE... ..</b>	<b>65</b>
<b>B - LA NOTION D’ENTREPRISE ASSOCIATIVE... ..</b>	<b>67</b>

## PREMIERE PARTIE : LE BILAN DES CREATIONS

Pour la huitième année consécutive, l'équipe de Recherches & Solidarités fait le point sur les dernières créations d'associations. Avant d'entamer le bilan annuel détaillé traditionnellement consacré aux associations *Loi 1901*, parcourons les dernières informations officielles disponibles relatives de près ou de loin à la vie associative. Pour quelques repères historiques sur ce sujet, le lecteur se reportera à la 7<sup>ème</sup> édition de *La France associative en mouvement*<sup>2</sup>.

- Le ministère de l'Intérieur recense en mars 2010, 1 973 associations reconnues d'utilité publique en France. Soit 7 nouvelles depuis notre précédente édition.

Il dénombre par ailleurs à la même date 569 fondations reconnues d'utilité publique et 254 fondations d'entreprises.

- Le Journal officiel fait état de 26 fondations créées en 2009, soit moitié moins qu'en 2008. Ce sont toutes des fondations d'entreprises.

Un regard sur les annonces légales relatives au nouveau statut des fonds de dotation confirme la montée en puissance de cette nouvelle catégorie juridique. Notre bilan de l'année dernière annonçait 109 fonds créés entre le 14 mars 2009 et le 14 novembre 2009, date des dernières publications connues au moment de la rédaction de l'étude de 2009. Au 16 octobre 2010, 353 parutions au JO portent sur des créations de fonds de dotation. Une forte augmentation qui tranche avec le recul observé pour les fondations et pour les associations, comme l'annonce le chapitre suivant.

### 1 – COUP D'ARRET A LA DYNAMIQUE DE CREATION ?

#### RAPPELS METHODOLOGIQUES :

○ A l'exception des départements d'Alsace-Moselle<sup>3</sup>, toutes les associations nouvelles font l'objet d'une parution au journal officiel<sup>4</sup>. Ces annonces constituent notre source d'informations, en coopération étroite et continue avec les services du journal officiel, selon un suivi annuel des créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental.

○ Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais très importants lors de mesures à l'année civile.

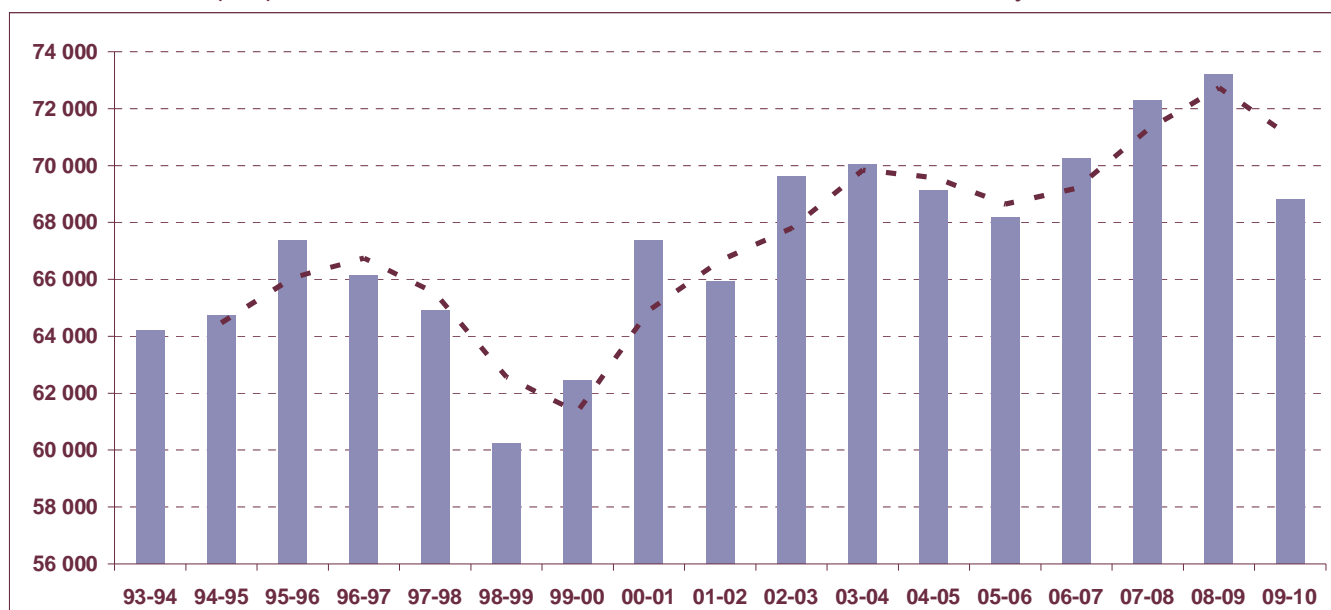
Un graphique présente l'évolution annuelle sur une longue période : depuis 17 ans, une série de vagues successives, avec quelques années de retrait, mais dans une résultante clairement à la hausse.

<sup>2</sup> Disponible sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)

<sup>3</sup> Les associations ayant leur siège social dans les 3 départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont soumises à la loi de 1908 (code civil local). Les dépôts et les modifications de statuts doivent être enregistrés auprès du tribunal d'instance. Pour en savoir plus sur les formalités de déclaration des associations et les autres informations juridiques et pratiques, se reporter au *Guide des associations 2009-2010* coédité par La Documentation française et les Journaux officiels.

<sup>4</sup> A partir des déclarations en préfecture, en sous-préfecture, ou encore à la direction départementale en charge de la vie associative.

Graphique 1 : Evolution annuelle des créations d'associations et moyenne mobile



Source : Journal officiel et préfectures d'Alsace et Moselle. Traitement R & S.

Depuis 2005-2006, le nombre de créations a augmenté régulièrement, passant de 68.000 en 2005-2006, à 73.000 en 2008-2009, ce qui constitue un record en la matière. L'année 2009-2010 met un terme à cet élan et ramène le nombre de créations sous la barre des 70.000 (68.819).

### CE COUP D'ARRÊT EST-IL CONJONCTUREL, EN LIEN AVEC LA CRISE ?

Le rapprochement avec la courbe des créations d'entreprises pourrait le laisser penser. L'initiative de créer une entreprise relève de ressorts bien différents de ceux de créer une association. Cependant, il nous semble qu'il traduit un même désir d'entreprendre, désir plus ou moins encouragé par le contexte économique et le climat général. Ainsi avons-nous poursuivi notre observation déjà présentée dans des éditions antérieures<sup>5</sup>, en prolongeant les courbes des créations d'entreprises. Il était indispensable cette année de distinguer les créations enregistrées sous le nouveau statut d'auto-entrepreneur<sup>6</sup> entré en vigueur le 31 décembre 2008.

En effet, celui-ci rencontre un franc succès dès la première année de son entrée en vigueur. L'INSEE<sup>7</sup> fait état de 320 000 personnes ayant opté pour ce nouveau régime en 2009. La simplicité et la rapidité des démarches ont sans aucun doute libéré de nombreux porteurs de projets, freinés jusque-là par les aspects administratifs. Elles ont également encouragé les initiatives consistant à multiplier et à diversifier les activités et les sources de revenus<sup>8</sup>. Elles ont enfin incité nombre de personnes à créer leur propre emploi, dans une période de chômage élevé. Toutes ces raisons nous invitent à avoir un regard ciblé sur les seules créations d'entreprises, hors statut d'auto-entrepreneur. Et de comparer leur courbe à celle des créations d'associations<sup>9</sup>, dans le graphique suivant.

<sup>5</sup> Notamment *La France associative en mouvement* – Gualino éditeur – décembre 2008.

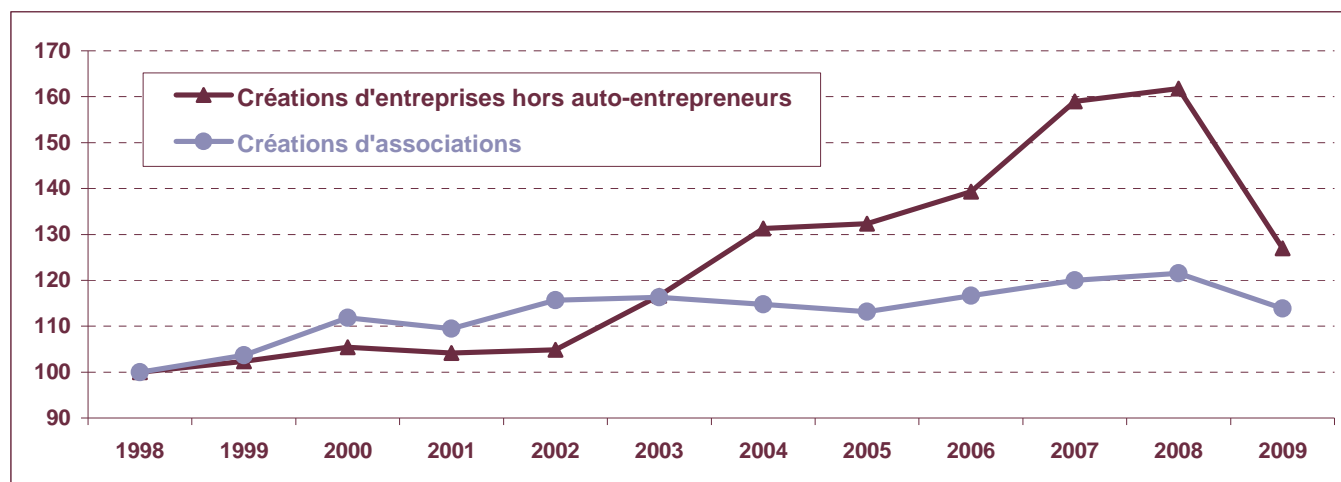
<sup>6</sup> Il permet, sous réserve de ne pas dépasser les plafonds de chiffre d'affaires (80.000 euros pour une activité commerciale, et 32.000 euros pour les services), à tout à tout un chacun (salarié, chômeur, étudiant ou retraité) de créer sa propre société, et développer une activité à titre principal ou complémentaire, pour augmenter ses revenus.

<sup>7</sup> [INSEE Première n° 1277](#)

<sup>8</sup> La deuxième édition de l'[observatoire de l'auto-entrepreneur](#) indique que « seul un tiers de ces micro-entrepreneurs exercent leur activité à titre principal ». Il est également important de préciser que ce chiffre intègre en effet, sans distinction, toutes les entreprises créées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité, y compris celles à qui ce régime a été refusé après la déclaration de création.

<sup>9</sup> Nous n'ignorons pas les créations d'initiative personnelle, dans le but de créer son propre emploi. Elles sont toutefois assez marginales, et imposent une adhésion minimale sous la forme d'un bureau.

Graphique 2 : Evolution annuelle des créations d'associations et des créations d'entreprises  
(En base 100 en 1998)



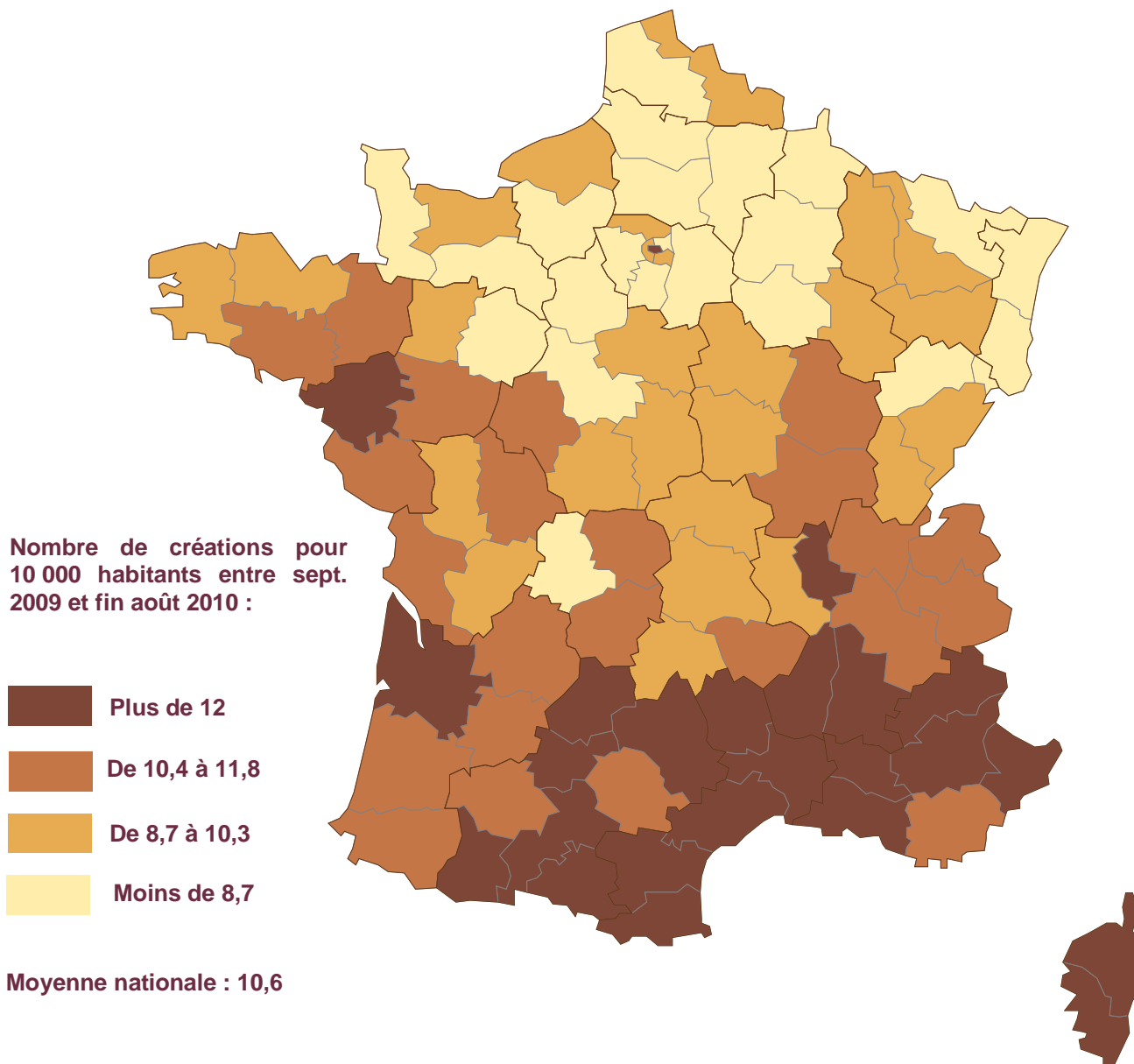
Source : Journal officiel et préfectures d'Alsace et Moselle et INSEE Première n° 1277 – janvier 2010. Traitement R & S.

Le mouvement est à la hausse, simultanément, entre 2004 et 2008, et on est frappé du retournement de situation assez net en 2009, tant du point de vue des créations d'associations que des créations d'entreprises. Ces dernières passent en effet de 331 439 en 2008 à 260 174 en 2009, après 7 ans de hausse continue. Et l'INSEE précise qu'en dehors de ce nouveau régime [auto-entrepreneur], le nombre de créations d'entreprises diminue fortement dans tous les secteurs d'activité à l'exception de l'industrie, et dans toutes les régions.

## 2 – LES CREATIONS DANS LES DEPARTEMENTS

La carte de France que nous avons choisi de présenter cette année concerne les seules créations d'associations enregistrées au cours de l'année 2009-2010.

Elle situe chaque département quant à sa dynamique de création, au regard de sa population, c'est-à-dire au regard des besoins et des attentes de ses habitants. Ce ratio permet de classer les départements selon 4 groupes, autour d'une moyenne nationale de 10,6 associations nouvelles pour 10.000 habitants au cours de la dernière année associative. On retrouve les fortes disparités géographiques, observées les années précédentes, et une plus forte densité de créations au sud de la France.



Réalisé avec Philcarto, à partir des données du Journal officiel, des préfectures d'Alsace Moselle et des estimations de population de l'INSEE pour 2010

L'année 2009-2010 a été un peu atypique pour un certain nombre de départements : le Gers, le Var, la Haute-Loire et la Savoie, parmi les plus créateurs, ont marqué une pause ces derniers mois, pendant que les Vosges, la Meuse, la Haute-Marne, le Loiret et le Val d'Oise réputés peu créateurs, ont enregistré un nombre d'associations nouvelles plus important.

Quelques départements ont au contraire renforcé leur position : la Loire-Atlantique, la Gironde et l'Ariège ont ainsi créé plus d'associations encore qu'en moyenne au cours de la décennie.

Attention, le lecteur se gardera ici de porter un jugement de valeur sur ces départements et ne confondra pas « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations dans un département peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte de gesticulation de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres.



Il est également possible qu'une certaine fragilité associative conduise, ici ou là, à la nécessité d'un renouvellement, et donc à la création de nouvelles structures pour remplacer celles qui sont défailtantes.

Il nous semble aussi, mais ceci sera à vérifier plus précisément, qu'un maillage solide et pérenne des associations dispense les départements du nord de la France de créer autant qu'ailleurs de nouvelles associations.

### 3 – LES OBJETS DES CREATIONS : TROIS ANNEES ET TROIS AXES D'OBSERVATION

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous rubriques très ciblées (plus de 250 au total). Ce Répertoire National des Associations (RNA) a fait l'objet d'une présentation détaillée dans notre édition de 2008<sup>10</sup>.

□ Avec des libellés plus précis et des thèmes nouveaux, ce nouveau classement permet d'identifier clairement certaines activités (préservation du patrimoine, cercles de réflexion, tourisme, etc.).

□ La possibilité d'inscriptions multiples dans deux voire trois rubriques, permet, le cas échéant, d'identifier une même association selon plusieurs approches : ainsi une association de *recherche médicale* peut être repérée via le thème *santé* ou via le thème *recherche*. De même, un foyer rural agissant dans le secteur de la *culture*, des *loisirs* et de *l'éducation*, pourra apparaître selon chacun de ces trois domaines différents.

De ce point de vue, nous avons pu constater quelques caractéristiques de ces inscriptions multiples. Précisons d'emblée qu'une double ou une triple inscription ne peut se faire que d'un thème à un autre. En d'autres termes, une même association ne peut pas figurer dans plusieurs sous rubriques d'un même thème.

Nous avons pris successivement chacun des thèmes, et observé la proportion d'inscriptions uniques, et la proportion d'inscriptions donnant lieu au moins à une autre inscription dans un autre thème. Celles-ci sont très peu nombreuses lorsque l'on prend en compte le thème santé (4% seulement), elles sont nettement plus fréquentes dans les thèmes économie ou enseignement (entre 12% et 15%), et plus encore dans les thèmes culture, sport, social et environnement (environ 20%). Et elles culminent dans le thème loisirs, avec une proportion de 40% d'inscriptions en double ou triple, traduisant une forte polyvalence à partir de ce domaine d'activité. Cette observation passionnante se poursuit en lien avec notre comité d'experts, dans le cadre d'un programme de recherches menées en lien avec l'Université de Poitiers. Et ce programme prévoit notamment une approche régionale, dont nous présentons, dans le chapitre suivant, quelques caractéristiques.

Depuis l'entrée en vigueur en 2007 jusqu'aux dernières créations d'associations enregistrées en août 2010, nous sommes désormais en mesure de conduire une analyse sur 3 ans, qui s'appuie sur plus de 208.000 associations nouvelles.

Avant de passer à l'analyse du bilan, rappelons bien qu'une association nouvelle peut être classée sous plusieurs rubriques, en fonction de sa polyvalence éventuelle. Le lecteur ne sera donc pas étonné de constater que le nombre d'inscriptions (ici 254.029 en trois ans), dépasse forcément le nombre des créations (ici 208.656 en trois ans).

Lors de la première année d'application de la nouvelle nomenclature, le nombre moyen d'inscriptions était de 1,3 par association nouvelle enregistrée au Journal officiel. Il est descendu à 1,2 en 2008-2009 et n'a pas bougé depuis. Ce qui pourrait indiquer que ce nouveau classement est désormais bien accepté par les services en charge de l'appliquer et qu'il commence à être bien « rodé ».

<sup>10</sup> La France associative en mouvement – Gualino éditeur – décembre 2008.

Une nomenclature plus fine, stable, apparemment bien appropriée par les services en charge du classement, un nombre tout à fait significatif d'inscriptions : les conditions sont réunies pour une observation approfondie. Nous avons choisi les trois axes suivants : bilan de la répartition de ces 208.000 associations créées depuis 3 ans, évolutions annuelles éventuellement constatées et une approche régionale.

## A - BILAN DES CREATIONS EN TROIS ANS

La répartition des inscriptions, enrichie d'une année supplémentaire, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel sur 3 ans

Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations en 2010	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	57 128	22,6%
Sports, activités de plein air	36 520	14,4%
Chasse, pêche	2 368	0,9%
Clubs de loisirs, relations	19 961	7,9%
Action socioculturelle	15 355	6,0%
Interventions sociales	5 192	2,0%
Associations caritatives, humanitaires, développement du bénévolat	11 478	4,5%
Services familiaux, services aux personnes âgées	3 226	1,3%
Santé	9 200	3,6%
Services et établissements médico-sociaux	1 548	0,6%
Education, formation	14 873	5,9%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	9 910	3,9%
Conduite d'activités économiques	2 087	0,8%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	6 556	2,6%
Environnement, cadre de vie	9 765	3,8%
Information, communication	6 686	2,6%
Activités politiques	3 709	1,5%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	4 875	1,9%
Activités religieuses	2 860	1,1%
Recherche	1 526	0,6%
Armée	1 075	0,4%
Tourisme	1 156	0,5%
Justice	284	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	16 420	6,5%
Clubs, cercles de réflexion	3 711	1,5%
Logement	302	0,1%
Sécurité, protection civile	216	0,1%
Préservation du patrimoine	4 898	1,9%
Domaines divers	1 144	0,5%
<b>TOTAL des inscriptions</b>	<b>254 029</b>	<b>100,0%</b>

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

On ne reviendra pas sur la finesse et la pertinence de ce nouveau classement, soulignées dans notre édition 2009. On se contentera de noter que plus d'un tiers des inscriptions (37%) figurent toujours dans l'un des deux thèmes *culture* et *sports*. Et que ceux qui s'intéressent à ces secteurs disposent d'un degré de détail particulièrement fin pour observer les initiatives prises au cours des trois dernières années :

❑ S'agissant du sport, le répertoire recense 37 disciplines différentes et n'oublie pas l'*arbitrage*, les *associations multisports locales, scolaires ou en entreprise*, la *gestion des équipements sportifs* et l'*organisation de rencontres*, les *associations pour la promotion du sport*, les *activités de plein air*, la *chasse* et la *pêche*.

❑ Pour la culture, aux côtés des différentes activités artistiques et culturelles, on trouve la *promotion de l'art et des artistes*, les *loisirs scientifiques et techniques*, les *langues, dialectes et patois* et les *arts de la rue*.

Au-delà de l'observation fine, et pour permettre au lecteur de garder en mémoire quelques repères, nous avons jugé utile de présenter le classement synthétique que nous avons construit par regroupement, à partir de la liste des 29 thèmes présentés ci-dessus. Il figure dans les travaux que nous réalisons à l'échelle régionale<sup>11</sup>, ainsi que dans les panoramas départementaux de la vie associative<sup>12</sup>. Cette ventilation des créations sous neuf grands thèmes auxquels s'ajoute une ligne « *divers* » aussi limitée que possible, permet une comparaison à l'échelle départementale, régionale et nationale, et donc une mise en valeur des spécificités locales.

Le tableau suivant présente la répartition simplifiée de ces inscriptions, au cours des trois années étudiées, selon les principaux secteurs associatifs. Le mode de regroupement des thèmes du Journal officiel figure en annexe.

Tableau 2 : Répartition des inscriptions selon les principaux secteurs (en %)

	Part des inscriptions
Culture	22,6
Sports	15,3
Loisirs	13,9
Social	7,8
Santé	4,2
Enseignement	5,9
Economie	4,7
Aide à l'emploi, développement local	2,6
Environnement	3,8
Autres <sup>(1)</sup>	19,2
<b>total</b>	<b>100,0</b>

Source : Journal officiel. Traitement R & S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

On retrouve ici par exemple, les 15,3% d'associations nouvelles répertoriées dans le sport, constitués des 14,4% d'associations inscrites sous le thème du Journal officiel *Sports, activités de plein air* et des 0,9% sous le thème *chasse – pêche*.

<sup>11</sup> Voir les 26 monographies [Associations en région](#), réalisées avec le soutien de l'Association des régions de France et de la Caisse des Dépôts

<sup>12</sup> Deux exemples sont en ligne sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) – rubrique Territoires

## B - DEJA QUELQUES SIGNES D'ÉVOLUTION ?

Le recul de 3 ans n'est pas encore suffisant pour nous éclairer vraiment sur l'évolution de l'intérêt ou du désintérêt des Français par rapport à tel ou tel sujet, à partir des changements annuels observés dans la répartition des associations nouvelles selon leur objet.

L'objectif se limite donc ici à flécher quelques tendances, pour voir, avec le temps si elles se confirment et si elles peuvent être révélatrices de changements plus profonds dans la société d'aujourd'hui.

Nous nous sommes appuyés sur les 29 thèmes du Répertoire national des associations, pour observer les inscriptions des associations enregistrées chaque année depuis 2007. Nous parvenons au constat suivant :

- La majorité des thèmes conservent d'année en année, la même proportion d'inscriptions : *chasse – pêche, services et établissements médico-sociaux, éducation – formation, représentation et promotion d'intérêts économiques, environnement, défense des droits fondamentaux, recherche, armée, tourisme, justice, clubs et cercles de réflexion, logement, sécurité, préservation du patrimoine* et l'immanquable rubrique *divers*. Cette stabilité peut-être interprétée comme un signe d'adéquation de la nouvelle nomenclature avec la réalité associative et d'une adaptation rapide des services en charge de l'appliquer.
- Quelques petits aménagements semblent toutefois s'être opérés. C'est en tous cas ce que l'on peut imaginer à la lecture des évolutions rencontrées dans deux secteurs.

Celui des loisirs qui réunit l'*action socio culturelle* et les *clubs de loisirs* : parallèlement à des inscriptions de moins en moins nombreuses dans le premier thème (de 7 % en 2007-2008 à moins de 5% en 2009-2010, on observe une augmentation, chaque année, des inscriptions dans le second (de 7% à presque 9%).

Le secteur social présente également un mouvement interne, avec des *interventions sociales* proportionnellement en baisse et des *associations caritatives* en hausse.

- Quelques thèmes voient leurs inscriptions diminuer de manière régulière sur trois ans : la *santé*, et l'*information – communication*. Aussi, les *activités politiques*, après un pic de créations en 2007-2008 en lien avec les élections municipales et cantonales. Et enfin, la *conduite d'activités économiques*<sup>13</sup> et l'*aide à l'emploi - développement local – vie locale*<sup>14</sup>. La baisse des créations d'associations dans ces 2 derniers secteurs participe-t-elle de la tendance générale observée plus haut, avec un contexte économique et social de plus en plus difficile depuis 2007 et un ralentissement des créations d'entreprises ?
- Enfin, dans un contexte de recul des créations d'associations cette dernière année, il convient d'observer que deux thèmes se distinguent par une tendance à la hausse : la proportion des créations d'*amicales et groupements d'entraide* progresse de plus de 30% en trois ans ; la proportion des créations sous le thème *activités religieuses* a progressé de 40%. Doit-on y voir un lien avec le pessimisme ambiant ? Avec un certain repli sur des relations de proximité, voire identitaires ?

---

<sup>13</sup> Comprenant notamment les rubriques *centres de gestion, audit, amicales de commerçants, associations à but commercial...*

<sup>14</sup> Comprenant notamment les *entreprises d'insertion, les groupements d'employeurs, les comités de quartier...*

## C - QUELLES DOMINANTES DANS LES REGIONS ?

Le tableau suivant restitue, pour les principaux thèmes, la part des inscriptions qu'ils représentent au plan national, les écarts de pourcentage entre les régions, et celles qui se distinguent par une proportion significativement élevée dans un thème donné.

Tableau 3 : Les inscriptions des principaux thèmes dans les régions

Principaux thèmes retenus	Répartition nationale (en %)	Variation selon les régions	Régions qui se distinguent par une proportion nettement supérieure
Culture,	22,6	de 18,4% à 25,0%	Ile de France - Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées - Bretagne - Rhône Alpes
Sports	14,4	de 9,1% à 21,7%	Corse – France Comté - Poitou-Charentes - Lorraine
Chasse, pêche	0,9	de 0,2% à 2,8%	Champagne Ardenne – Bourgogne - Picardie
Clubs de loisirs, relations	7,9	de 4,9% à 10,4%	Bourgogne - Champagne Ardenne - Aquitaine – Poitou-Charentes
Action socioculturelle	6,0	de 4,9% à 9,8%	Outre mer - Picardie
Interventions sociales	2,4	de 1,1% à 4,6%	Outre mer - Ile de France - Picardie
Associations caritatives, humanitaires,	4,5	de 2,1% à 6,4%	Ile de France - Haute Normandie
Services familiaux, services aux personnes âgées	1,3	de 0,9% à 2,9%	PACA - Outre mer
Santé	3,6	de 2,5% à 4,4%	Languedoc Roussillon – PACA – Limousin – Rhône Alpes
Services/établissements médico-sociaux	0,6	de 0,2% à 1,0%	Outre mer - Pays de Loire
Education, formation	5,9	de 3,7% à 10,4%	Nord Pas de Calais - Haute Normandie
Promotion défense d'intérêts économiques	3,9	de 2,8% à 6,0%	Limousin - Basse Normandie – Bretagne - Auvergne
Conduite d'activités économiques	0,8	de 0,3% à 1,6%	Limousin - Pays de Loire - Ile de France
Aide à l'emploi, développement local	2,6	de 1,4% à 3,7%	Outre mer - Haute Normandie
Environnement	3,8	de 3,1% à 5,6%	Corse - Basse Normandie - Outre mer - Midi Pyrénées - Languedoc Roussillon
Information, communication	2,6	de 1,8% à 4,4%	Ile de France
Activités politiques	1,5	de 1,1% à 2,1%	Nord Pas de Calais - Ile de France - Lorraine
Défense des droits fondamentaux	1,9	de 1,3% à 2,5%	Basse Normandie - Ile de France - Languedoc Roussillon
Activités religieuses	1,1	de 0,5% à 2,9%	Outre mer - Ile de France
Préservation du patrimoine	1,9	de 1,2% à 5,3%	Basse Normandie - Corse
Amicales, groupements affinitaires	6,5	de 3,6% à 8,5%	Ile de France – Rhône Alpes - Bretagne -
Clubs, cercles de réflexion	1,5	de 0,5% à 2,0%	PACA - Ile de France

Source : Journal officiel. Traitement R & S. France entière hors Alsace-Moselle (droit local).

On remarque l'amplitude qu'il peut y avoir, selon les régions, pour chacun des principaux thèmes retenus. Au moins du simple au double, excepté pour le thème *culture*.

Amplitude qui s'est creusée avec cette troisième année d'observation, dans les domaines du *sport*, de la *conduite des activités économiques*, dans les *amicales et groupements d'entraide*, dans

l'éducation. Pour ce dernier thème, le Nord pas de Calais se détache nettement avec 10,4% des créations d'associations sur 3 ans.

Les spécificités régionales demeurent globalement les mêmes que celles que nous avons notées l'an passé. On observe toutefois quelques mouvements :

❑ Les créations d'associations sportives sont plus nombreuses encore en Corse (mais ici leurs disparitions sont également plus nombreuses qu'ailleurs) et en Franche Comté en 2009-2010.

❑ La région Poitou-Charentes rejoint le groupe de tête pour ses créations de *clubs de loisirs*. Il en est de même pour le Limousin et Rhône Alpes concernant la *santé*, pour la Bretagne concernant les associations de *promotion d'intérêts économiques*, et pour la Haute-Normandie concernant les activités d'*aide à l'emploi et le développement local*.

## 4 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS EN ACTIVITE AUJOURD'HUI ?

Personne ne peut le dire avec précision : tous les chercheurs en sont réduits à des estimations car on ne connaît que le flux d'entrée (les créations), et on ne connaît qu'une faible part du flux de sortie (dissolutions, mises en sommeil...).

En dépit de toutes les bonnes paroles qui ont été prononcées lors de la dernière conférence nationale de la vie associative (décembre 2009), et sauf à harceler en permanence les responsables associatifs d'inquisitions administratives, alors qu'ils ont bien d'autres choses à faire, on restera sur des estimations. Cela n'empêchera pas la terre de tourner et le monde associatif de fonctionner !

Si nous avançons l'hypothèse selon laquelle ce nombre pourrait avoir dépassé 1.200.000, personne ne pourra nous contredire... personne ne pourra non plus nous approuver totalement. En tout cas, il est considérable.

Il montre le dynamisme de ceux que nous appelons les *bâtisseurs associatifs*, courageux et imaginatifs, tellement utiles dans une société qui cherche de plus en plus ses repères. Dans un univers qui donne bien trop la parole à ceux qui se font remarquer en négatif, ils mériteraient d'être un peu plus à l'honneur, dans leurs actions de plus indispensables en matière de lien social.

C'est du reste pour cela que, modestement mais délibérément, nous leur donnons régulièrement la parole depuis plus de cinq ans, dans le cadre de l'enquête annuelle intitulée « *l'Opinion des responsables associatifs* ». Ses derniers résultats sont présentés dans le troisième chapitre de cette étude.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Et l'ensemble des résultats sont accessibles sur notre site [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) - rubrique enquêtes - les cahiers de l'ORA.

## DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DE L'EMPLOI EN 2009

### AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN

#### DIRECTEUR DES ETUDES, DES STATISTIQUES ET DE LA PREVISION A L'ACOSS-URSSAF

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) participe pour la quatrième année consécutive au rapport sur la France associative en mouvement, concrétisant le partenariat mis en place avec « Recherches & Solidarités » dans le domaine des associations et plus largement dans les secteurs relevant de l'économie sociale. Ce partenariat permet d'avancer sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale dans sa globalité, en ajoutant aux données du régime général celles du régime agricole centralisées par la CCMSA.

Depuis de nombreuses années, l'ACOSS produit chaque trimestre une synthèse de l'évolution de l'emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général, à partir des informations présentes dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF. Ces analyses conjoncturelles sont complétées par des bilans annuels plus détaillés. Des analyses sur le domaine de l'emploi sont également réalisées par l'Insee et Pôle emploi.

De nombreux travaux complémentaires de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés par l'Acoss dans le cadre de ce partenariat actif avec Recherches & Solidarités. Ce travail minutieux pour décrire un secteur essentiel de notre économie trouve sa traduction dans ce rapport annuel. Ainsi, cette année, de nombreux progrès ont été réalisés en matière d'examen de la conjoncture de l'emploi et des intentions d'embauche du secteur associatif. Une analyse décrivant la dynamique des associations entre 2008 et 2009 permet notamment de faire le point sur les disparitions et les créations par secteur d'activité et par région.

L'année prochaine devrait connaître un enrichissement de la connaissance de ce secteur à partir des données des DADS (Déclaration annuelles de données sociales), en caractérisant les salariés selon leur statut, le nombre d'heures travaillées ...

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent maintenant régulièrement dans ces rapports annuels. Ce partenariat peut aussi être décliné localement, pour une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département. L'ACOSS proposera d'ailleurs aux URSSAF une déclinaison régionale de ces études afin de permettre plus facilement les coopérations locales.

Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI, Anne - Laure ZENNOU, Gaëlle PRIOUX et Ida FALINOWER, au titre de la direction des études, des statistiques et de la prospective de l'ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la CCMSA.



# 1 – LE SECTEUR ASSOCIATIF, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

## A – LES CONTOURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN 2008

Pour le conseil national des chambres régionales d'économie sociale (CNCRES), ce sont des *mouvements de personnes autour d'un projet et des entreprises développant de l'activité économique. Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont, comme les autres, des entreprises, mais elles ne sont pas des entreprises comme les autres.*

Elles relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres et que l'on regroupe le plus souvent en quatre composantes : les associations, les fondations, les coopératives, les mutuelles.

Au cours de l'année 2009, l'économie sociale a compté environ 200.000 établissements<sup>16</sup> employeurs, dont 10% relèvent du régime agricole.

Le nombre de salariés recensés au cours de l'exercice<sup>17</sup> était de 2.300.000, dont 12% relevant du régime agricole. Après une augmentation de l'ordre de 2% au cours de chacune des trois années 2005 - 2006 - 2007, le nombre de salariés était resté sensiblement le même entre 2007 et 2008, et il a de nouveau progressé de 1,5% en 2009.

La masse salariale distribuée en 2009 a été de 49 milliards d'euros. L'augmentation constatée entre 2008 et 2009 a été de 3,5 % en euros courants.

Au bilan, l'économie sociale représente 12,2% du nombre de salariés privés, et 10% de la masse salariale distribuée.

## B - LA PART IMPORTANTE DES ASSOCIATIONS

Au sein de l'économie sociale, elles représentaient en 2009 :

- 83 % des établissements,
- 77 % du nombre des salariés de l'économie sociale, avec en moyenne un peu plus de 11 salariés par association,
- 69 % de la masse salariale totale distribuée, chiffre inférieur à la part des salariés associatifs, compte tenu du nombre de temps partiels proposés dans ce secteur.

## C – UNE BONNE MAITRISE DE LA REALITE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

Nous avons montré, dans nos publications relatives à l'année 2006, que l'on disposait désormais d'informations précises, solides et globalement concordantes, sur l'emploi associatif, approché selon les statuts juridiques des établissements. Il nous semble utile de montrer que cela se vérifie dans le temps. Nous le faisons à partir des données relatives à l'année 2008, et d'un rapprochement effectué entre les données que R&S a publiées en juin 2009, et que l'INSEE vient de rendre publiques, en août 2010.

---

<sup>16</sup> Une entreprise (code SIREN) peut être composée de plusieurs établissements (code SIRET), et ce sont ces derniers qui constituent l'unité observée.

<sup>17</sup> Les données sur les effectifs de l'ACOSS sont des données observées fin de trimestre. Le nombre de salariés sur l'année est calculé comme la moyenne des effectifs milieu de trimestre des 4 trimestres de l'année. L'effectif milieu de trimestre du trimestre T est calculé comme la moyenne de l'effectif fin de trimestre de T-1 et de l'effectif fin de trimestre de T.



Le tableau suivant concerne les établissements recensés de part et d'autre, et présente les différences.

Tableau 4 : Approche comparée du nombre d'établissements de l'économie sociale en 2008

	Etablissements	Associations
Recensement R&S pour 2008	176 755	1 742 340
Recensement INSEE pour 2008	181 732	1 768 168
Différence	- 4 977	- 25 828
En pourcentage	- 2,7%	- 1,5%

Sources : Publication R & S à partir des données ACOSS et MSA (juin 2009) – Publication INSEE, à partir des données CLAP (août 2010). Lecture : R&S a recensé 4.977 établissements de moins que l'INSEE en 2008, soit un pourcentage de 2,5%.

Ces différences sont statistiquement acceptables. Et de surcroît nous sommes en mesure de les expliquer, à partir des méthodologies mises en œuvre :

- L'INSEE publie des chiffres constatés au 31 décembre de chaque année, alors qu'en lien avec l'ACOSS et la MSA, nous publions des moyennes établies à partir des quatre trimestres de chaque année. Il nous semble en effet souhaitable d'effectuer ce calcul précis, notamment lorsque l'on observe les nettes différences d'un trimestre à l'autre, et tout particulièrement au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre (juillet – août – septembre).
- C'est ainsi que ce 3<sup>ème</sup> trimestre est significativement au-dessous des autres trimestres, dans le secteur des associations, ce qui conduit à une moyenne plus basse que la mesure du seul dernier trimestre : il est donc logique que notre résultat soit légèrement inférieur à celui de l'INSEE (1,5%).<sup>18</sup>

Avec ces constats, nous maîtrisons l'essentiel des différences constatées, et nous pouvons aujourd'hui affirmer que les données exploitées respectivement se consolident mutuellement, au bénéfice de l'information à destination des acteurs concernés.

## 2 – LES ASSOCIATIONS : EVOLUTIONS ET CHIFFRES CLEFS EN 2009

Comme indiqué dans l'annexe méthodologique, elles correspondent à six catégories juridiques différentes, groupées dans cette présentation. Au cours de l'année 2009, près de 160.000 associations<sup>19</sup> ont employé 1.773.000 salariés, dont un peu plus de 5% relevant du régime agricole, pour une masse salariale de 34,5 milliards d'euros.

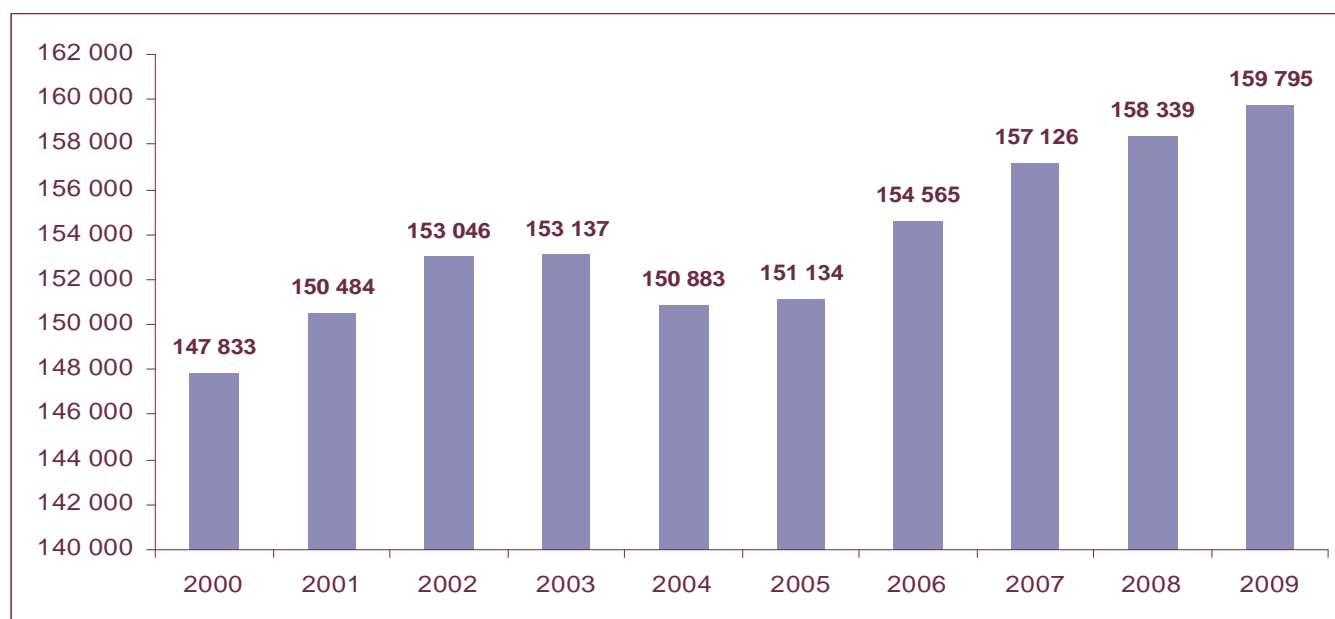
### A - UN CERTAIN TASSEMENT DU NOMBRE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS

La courbe présentant l'évolution du nombre des établissements employeurs a connu une inflexion significative, au cours des années 2002 à 2004, ce qui correspondait à la fin du dispositif emplois jeunes. La croissance a ensuite été constante, sous le double effet de mesures nationales, telles que la mise en place du dispositif Chèque emploi associatif, et régionales, telles que les dispositifs d'emplois tremplin.

<sup>18</sup> Nous avons constaté une différence inverse, dans le domaine des coopératives. Elle s'explique par le fait que celles-ci ont une activité nettement renforcée au cours de l'été, dans un domaine agricole très représenté dans ce secteur.

<sup>19</sup> Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF dans ses bilans d'emploi et de masse salariale, nous avons cette année comptabilisé les établissements en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres... La différence est au bilan de l'ordre de 18.000, par rapport à l'ancienne méthode consistant à prendre en compte de la même manière tout établissement actif au moins un trimestre au cours d'une année donnée.

Graphique 3 – Evolution du nombre d'établissements employeurs associatifs



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

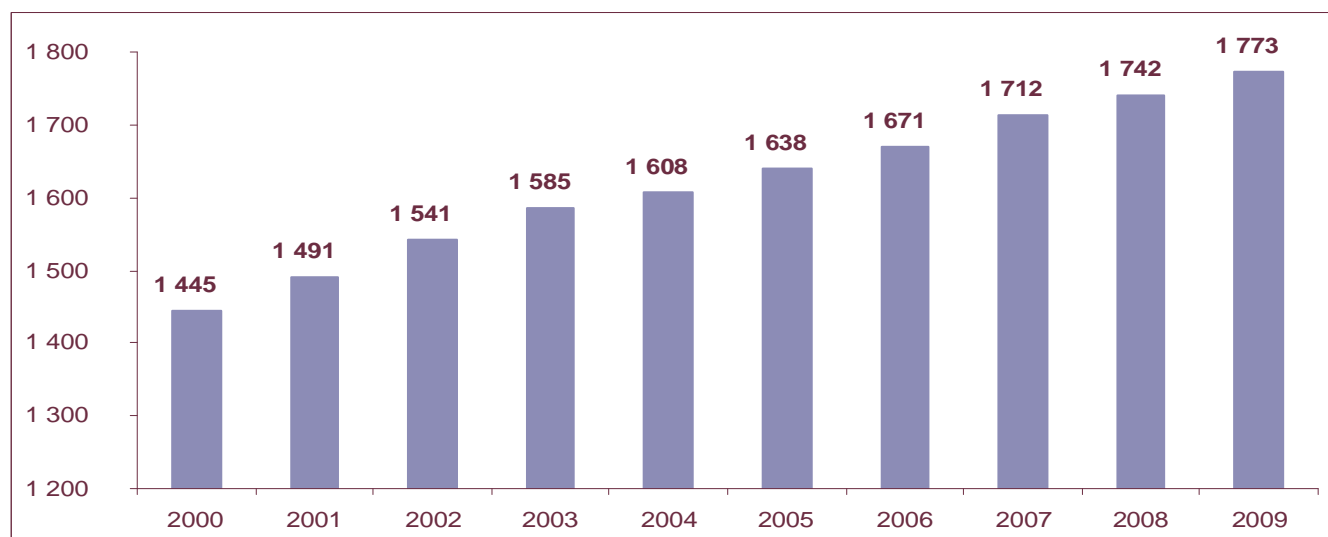
Après une vive augmentation enregistrée en 2006 (2,3%) et en 2007 (1,7%), l'année 2008 avait déjà marqué une pause relative, avec une évolution limitée à 0,8% du nombre des établissements employeurs. L'année 2009 présente une certaine ressemblance de ce point de vue, avec une augmentation limitée à 0,9%.

Les effets de la crise actuelle sont probables, même si le secteur associatif reste en léger développement.

## B - UNE CROISSANCE CONFIRMÉE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le secteur associatif a gagné près de 330.000 salariés entre les années 2000 et 2009. Le graphique suivant montre que l'évolution a été constante au fil de ces dix années.

Graphique 4 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)

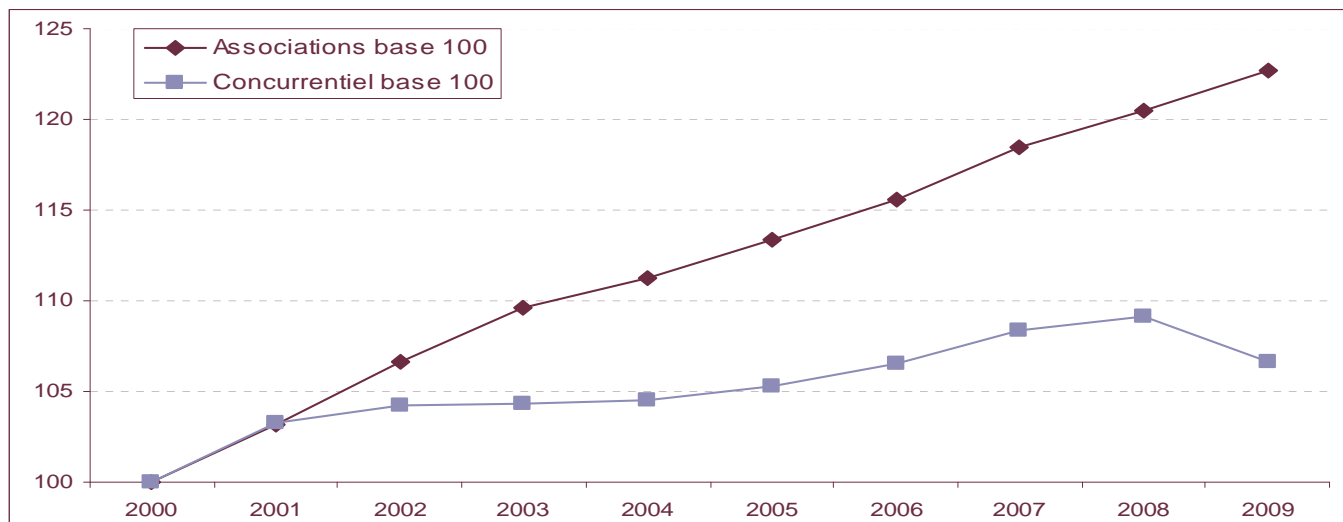


Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Après une évolution très soutenue, de l'ordre de 3% par an, entre 2000 et 2003, la croissance de l'emploi s'est un peu réduite entre 2004 et 2006, autour de 2% en moyenne annuelle. L'année 2007 a marqué un nouveau bond en avant (2,5%). Ensuite, en dépit d'un contexte conjoncturel marqué par la crise économique fin 2008, le nombre de salariés a encore progressé en 2008 de 1,7% et en 2009 de 1,8%.

Cette progression frappe d'autant plus lorsqu'on la compare à celle de l'ensemble du secteur privé concurrentiel<sup>20</sup>, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 5 - Evolution comparée de l'emploi associatif et de l'emploi privé



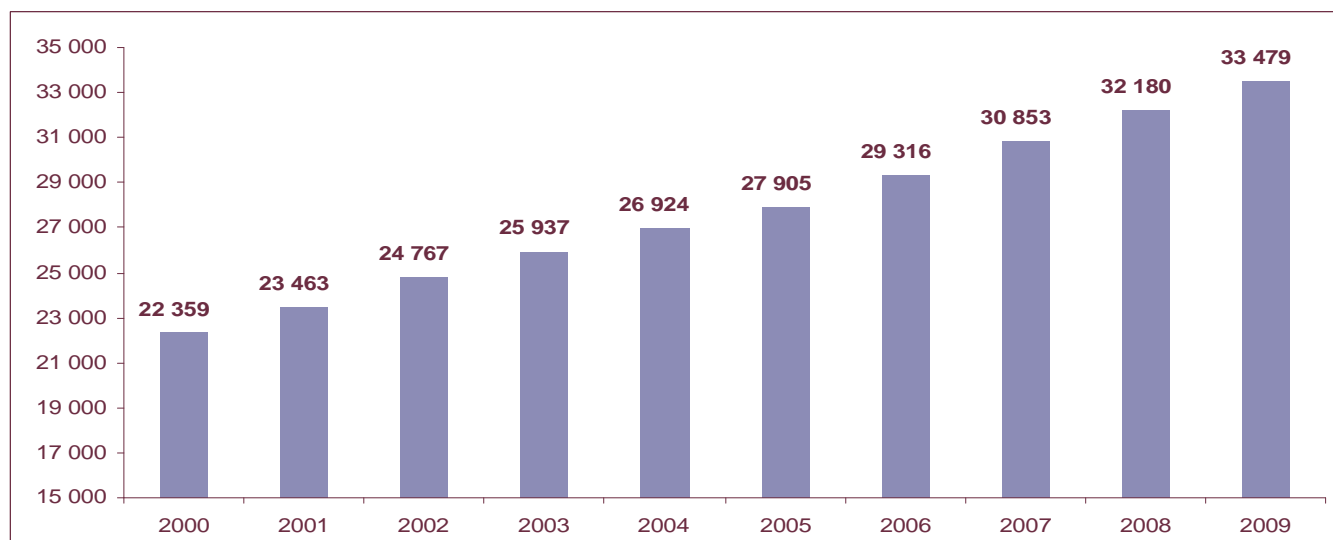
Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Au bilan, le nombre des salariés associatifs a progressé de plus de 22%, entre 2000 et 2009. Au cours de la même période, la progression de l'emploi privé a été inférieure à 7%.

## C - EVOLUTION SOUTENUE DE LA MASSE SALARIALE

Les salaires annuels distribués par les associations ont progressé de près de 50% entre 2000 et 2009 en euros courants, soit environ 30% en euros constants. A titre comparatif, dans le même temps, le secteur concurrentiel dans son ensemble évoluait de 18% (en euros constants).

Graphique 6 - Evolution de la masse salariale dans les associations (en millions d'euros)



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

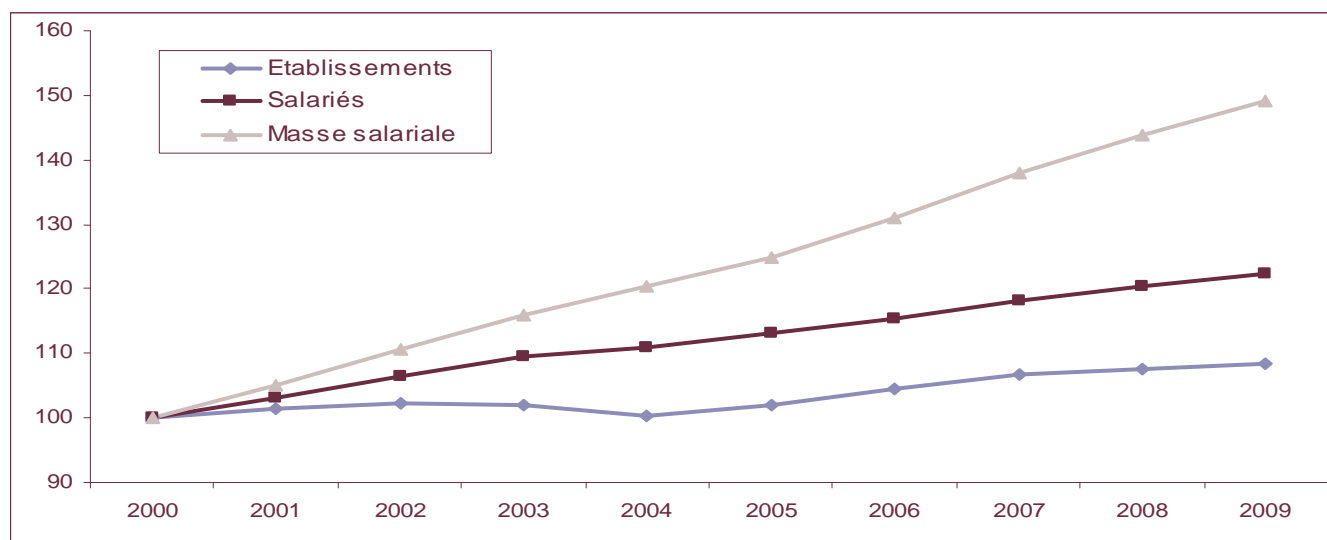
<sup>20</sup> Voir la définition et le périmètre en annexe

Cette évolution correspond à la fois à celle des salaires et au temps travaillé par les salariés qui sont à temps partiel. Les années 2001 et 2002, d'une part, et 2006 et 2007, d'autre part, ont connu une évolution importante, un peu supérieure à 5% de la masse salariale. Au cours des deux dernières années, la croissance a été respectivement de 4,3% en 2008 et de 4% en 2009.

## D - UNE EVOLUTION COMPAREE SIGNIFICATIVE

Un graphique, construit en base 100 à partir de l'année 2000, permet de rapprocher les trois variables que constituent le nombre d'établissements, le nombre des salariés, et la masse salariale distribuée par les associations.

Graphique 7 - Evolution comparée (en base 100 en 2000) du nombre des établissements employeurs, du nombre de salariés, et de la masse salariale associative



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

La courbe du nombre des salariés progresse plus vite que celle du nombre des employeurs : les associations se sont renforcées régulièrement : le nombre moyen de salariés par association a progressé très régulièrement de 9,8 en 2000, à 11,1 en 2009.

La courbe de la masse salariale progresse plus vite que celle des salariés : le  *salaire moyen par tête*  est passé de 16.300 euros annuels, en 2000, à 19.000 euros environ, en 2009, ce qui permet de dire que le temps de travail a légèrement progressé.

## E - REGIME GENERAL ET REGIME AGRICOLE

On distingue parmi les associations employeurs, celles qui relèvent du régime général et celles qui relèvent du régime agricole. Le tableau ci-dessous présente, séparément, les chiffres de l'année 2009.

Tableau 5 : Répartition des associations du régime général et du régime agricole

	Régime général	En %	Régime agricole	En %	Total
Etablissements	152 990	96%	6 795	4%	159 785
Salariés	1 684 275	95%	89 200	5%	1 773 475
Masse salariale (en K€)	31 979 445	96%	1 499 355	4%	33 478 800

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. Données arrondies.

Le secteur associatif sous régime agricole compte près de 90.000 salariés, notamment dans l'enseignement (15.150 environ) et dans le secteur social (15.300 environ). On notera que nombre d'associations relevant du régime agricole sont prises en compte par le régime général, dès lors qu'elles utilisent exclusivement le dispositif du Chèque emploi associatif.

## F - UNE FORTE PROPORTION DE PETITES ASSOCIATIONS

La moyenne générale de l'ordre de 11 salariés par association recouvre une réalité très large, allant de très petits employeurs – les plus nombreux – à des structures importantes, notamment dans le secteur sanitaire et social.

Tableau 6 : Répartition des associations selon le nombre des salariés

Strates	Etablissements	Salariés	Masse salariale
Moins de 3 salariés	53%	8%	4%
3 à moins de 6	15%	5%	5%
6 à moins de 10	10%	7%	7%
10 à moins de 20	10%	12%	13%
20 à moins de 50	8%	23%	24%
50 à moins de 100	3%	20%	20%
100 salariés et +	1%	26%	26%
Total	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Ainsi, 78% des établissements associatifs comportent moins de 10 salariés. Ensemble, ils représentent seulement 20% des salariés, et distribuent 16% de la masse salariale totale.

Inversement, essentiellement dans le secteur sanitaire et social, 4% des établissements comportent au moins 50 salariés, ils représentent 46% de l'ensemble des salariés, et la même proportion de la masse salariale totale. On en comptait ainsi près de 7.240 pour ce qui concerne le régime général, et plus de 290 sous régime agricole, en 2009.

## G - UNE RAPIDE APPROCHE PAR CATEGORIE JURIDIQUE

L'immense majorité des employeurs associatifs se retrouvent dans la catégorie juridique 9220 (associations déclarées) et dans la catégorie juridique 9260 (employeurs sous droit local en Alsace et Moselle).

Par ailleurs, les associations déclarées « *entreprises d'insertion par l'économie* » (CJ 9221), sont au nombre de 385 au total. Elles se caractérisent par un grand nombre de salariés (22 en moyenne), travaillant pour une large part à temps partiel, ce qui se traduit par un salaire moyen par tête nettement inférieur à la moyenne (13 850 euros contre un peu moins de 19.000 euros).

De même, les associations intermédiaires (CJ 9222) étaient 370 au total, actives comme employeurs, au titre de l'année 2009. Elles comportent un très grand nombre de salariés (48 en moyenne), travaillant à temps très partiel et de façon ponctuelle, ou discontinue dans l'année, ce qui conduit à un salaire moyen par tête limité à un peu moins de 8.500 euros annuels.

## H - UNE APPROCHE PAR ACTIVITE

Cette partie est ici résumée, dans la mesure où des approches plus détaillées sont actuellement en cours, par exemple avec l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) et les URIOPSS, concernant le secteur sanitaire et social.

En termes d'activités, la répartition des établissements, des emplois et de la masse salariale peut se faire selon quelques secteurs bien identifiés, malheureusement tronqués par une mauvaise affectation d'un nombre non négligeable d'employeurs, dans un fourre-tout ne comportant pas moins de 14% des salariés.

Dans le tableau suivant, on se gardera bien de confondre une rubrique « *autres activités* », construite par groupement de multiples activités parfaitement identifiées, et une rubrique comportant des employeurs « *non classés ailleurs* », faute de mieux.

Nous avons démontré, dans notre édition 2008, que 50%, au moins, de ces établissements pourraient être classés dans l'une des rubriques existantes, pour peu que les services de l'INSEE acceptent de réexaminer ces dossiers, et surtout que les réseaux associatifs concernés se mobilisent dans ce sens.

Tableau 7 : Répartition des associations par secteur d'activité

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Etablissements	Salariés	Masse salariale
Enseignement	10,6%	12,2%	12,4%
Activités sportives	17,4%	3,8%	3,0%
Activités liées à l'emploi	0,8%	2,1%	1,2%
Activités humaines pour la santé	2,1%	7,3%	11,0%
Hébergement médico-social	5,6%	18,0%	20,5%
Action sociale sans Hébergement	12,9%	29,6%	23,7%
Activités récréatives et de loisirs	1,4%	0,5%	0,4%
Activités culturelles	11,8%	3,5%	3,0%
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	3,7%	2,2%	2,2%
Recherche-développement scientifique	0,5%	0,4%	0,6%
Agriculture, élevage, chasse pêche	0,7%	0,4%	0,3%
Autres activités (1)	7,5%	6,3%	8,4%
Activités des Organisations non classées ailleurs	25,0%	13,7%	13,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

La nouvelle nomenclature, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, permet désormais de distinguer, au sein du secteur sanitaire et social, qui comporte près de 55% des salariés, trois groupes respectivement consacrés aux *activités humaines pour la santé*, à l'*hébergement médico-social*, et à l'*action sociale sans hébergement*. De même, il est désormais possible de séparer l'*action culturelle* des *activités récréatives et de loisirs*.

La ventilation des établissements, des salariés et de la masse salariale, selon ces principaux secteurs d'activité, montre que près d'un employeur sur cinq (17,4%) est un club sportif. Mais, de

petite taille, ils représentent environ 3,8% des salariés, et comportant de nombreux emplois à temps partiel, ils distribuent seulement 3% de la masse salariale.

A l'inverse, par exemple, le secteur des *activités humaines pour la santé* ne comporte que 2,1% des établissements, généralement de grande taille, qui emploient plus de 7% des salariés, d'un haut niveau de qualification, pour une masse salariale correspondant à 11% du total associatif.

Le tableau suivant permet de vérifier deux caractéristiques spécifiques à chacun des secteurs : il présente en effet, pour 2009, le nombre moyen de salariés, au sein des établissements, d'une part, et le salaire annuel moyen par tête enregistré, d'autre part.

Tableau 8 : Taille moyenne et salaire moyen selon les secteurs d'activités

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Salariés par établissement	Salaire annuel moyen par tête (en €)
Enseignement	12,7	19 295
Activités sportives	2,4	14 490
Activités liées à l'emploi	30,3	10 603
Activités humaines pour la santé	39,3	28 409
Hébergement médico-social	35,7	21 445
Action sociale sans Hébergement	25,4	15 110
Activités récréatives et de loisirs	4,2	12 473
Activités culturelles	3,3	16 123
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	6,5	19 305
Recherche-développement scientifique	8,3	31 884
Agriculture, élevage, chasse pêche	6,6	14 409
Autres activités (1)	9,4	25 325
Activités des Organisations non classées ailleurs	6,0	18 417
Total	11,1	18 876

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

Ce sont les trois composantes du secteur sanitaire et social, groupées au sein de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) et ses unions régionales, qui comportent les plus grandes structures. Elles vont de 25,4 salariés en moyenne, dans l'action sociale sans hébergement (dont l'aide à domicile), à près de 36 salariés en moyenne, dès lors que l'action sociale se fait avec hébergement, et jusqu'à 39,3 salariés en moyenne dans le secteur de la santé.

Le secteur associatif lié à l'emploi et au développement économique comporte également des grandes structures, avec un peu plus de 30 salariés en moyenne par employeur. Le secteur de l'enseignement vient ensuite, avec près de 13 salariés en moyenne par association.

A l'inverse, les employeurs du sport présentent un nombre limité de salariés (2,4 en moyenne), tout comme dans la culture, où l'effectif moyen est de 3,3.

Compte tenu de la qualification requise, le secteur de la recherche comporte les salaires annuels moyens par tête les plus élevés, approchant 32.000 euros. A l'inverse, surtout sous l'effet des temps partiels, c'est dans les activités récréatives que ce salaire est le plus modeste, un peu inférieur à 12.400 euros.

### 3 – UN ENJEU ECONOMIQUE TRES IMPORTANT

**METHODOLOGIE :** La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante<sup>21</sup> : le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Un premier tableau permet d'éclairer le poids des associations, parmi les quatre composantes de l'économie sociale, au sein du secteur concurrentiel.

Tableau 9 – Poids de l'économie sociale en 2009 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Emplois	9,4	1,7	0,8	0,3	12,2	100,0
Masse salariale	6,9	1,9	0,9	0,3	10,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Au bilan, l'économie sociale représente un peu plus de 12,2% du nombre des salariés, et 10% de la masse salariale.

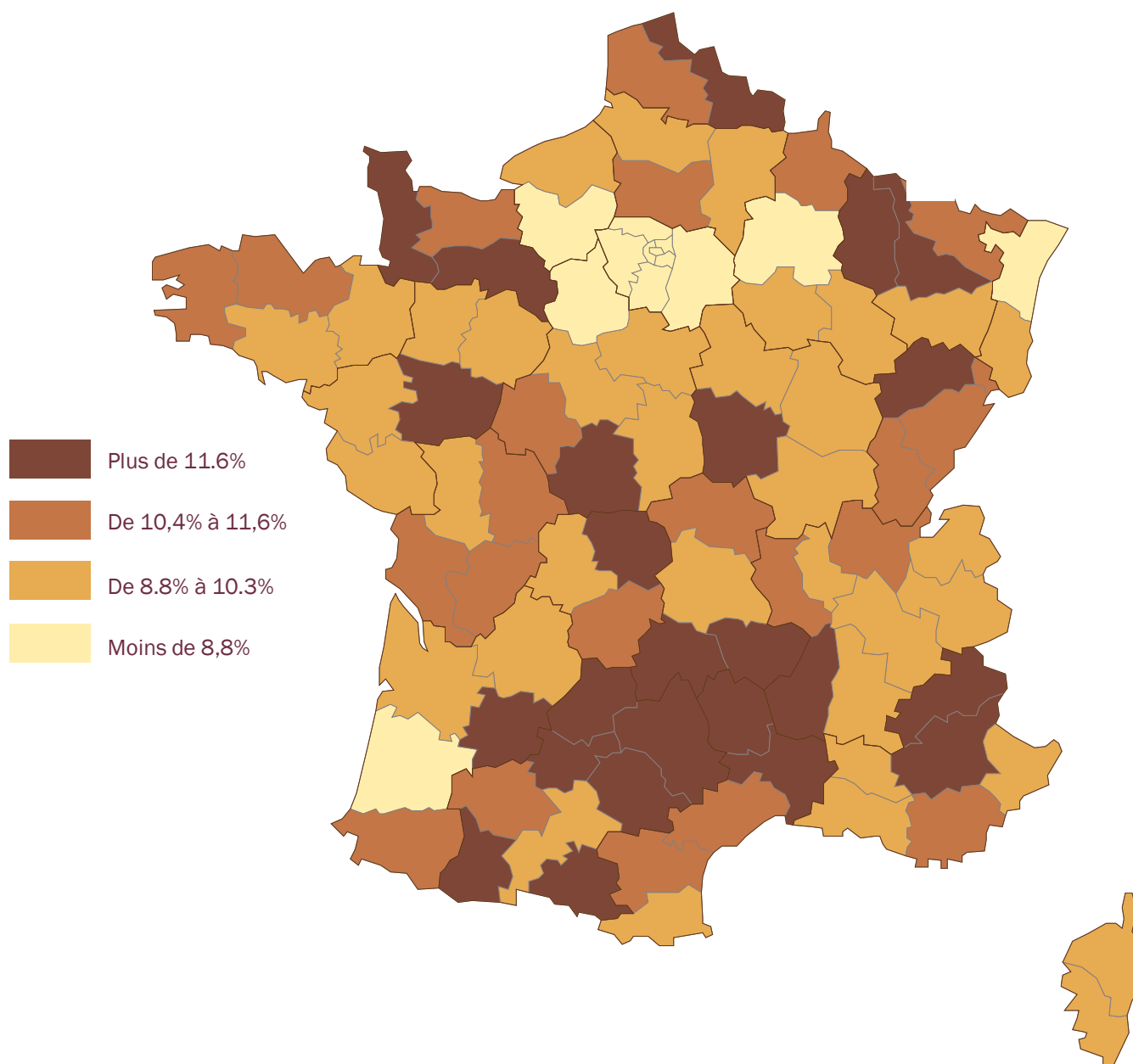
Ce secteur constitue donc un enjeu économique et social important, et en son sein, les associations tiennent une place très importante : à elles seules, elles comportent 9,4% du total de l'emploi privé.

Cette proportion varie fortement selon les départements, comme le montre la carte de France présentée en page suivante.

<sup>21</sup> Source : ACOSS STAT n°81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants.



**PART DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVE EN 2009**  
**(MOYENNE NATIONALE : 9,4%)**



Réalisé avec Philcarto – Données ACOSS-MSA – Traitement R&S

Dans cinquante cinq départements, plus d'un salarié du secteur privé sur dix travaille dans une association. Vingt-six départements affichent un ratio supérieur à 11,6%, les départements les plus foncés sur la carte. Qui sont-ils ? Ont-ils des caractéristiques communes ? Plus largement, existe-t-il des facteurs permettant d'expliquer la présence proportionnellement plus ou moins forte de l'emploi associatif dans ces territoires ?

Dans l'édition 2009, nous avons été tentés de rapprocher le ratio de l'emploi associatif sur l'emploi privé en général, des deux critères que sont la densité de population et le produit intérieur brut (PIB) par habitant, dans chaque département<sup>22</sup>.

Concernant la densité, avec quelques exceptions, on observait que parmi les départements les plus urbains, cette part est généralement faible, et que parmi les départements les plus ruraux, elle est généralement forte. Le constat était plus net s'agissant du PIB par habitant, qui traduit le

<sup>22</sup> Le lecteur se reportera aux pages 40 et 41 de la [7<sup>ème</sup> édition de La France associative en mouvement](#).

dynamisme économique d'un territoire. Le rapport entre les emplois associatifs et les emplois privés est inversement proportionnel à la valeur du PIB.

Ainsi avons-nous pu commencer à qualifier un premier groupe de départements : ceux dont la proportion d'emplois associatifs est la plus élevée. Ce sont des départements où le PIB par habitant est inférieur à la moyenne métropolitaine, et la plupart d'entre eux ont une densité de population bien inférieure à la moyenne, jusqu'à 16 habitants au km<sup>2</sup> en Lozère, 23 dans la Creuse et dans les Alpes-de-Haute-Provence. Un contexte économique difficile, un certain *isolement* dans les territoires les plus ruraux semblent expliquer que faute d'un développement économique important, l'emploi associatif joue un rôle majeur.

## 4 – DYNAMIQUE DES ASSOCIATIONS ENTRE 2008 ET 2009

En prenant en compte le « stock » des établissements associatifs employeurs d'une année donnée et en le rapprochant du « stock » de l'année antérieure<sup>23</sup>, on n'a qu'une idée partielle des mouvements qui sont intervenus : pour montrer cela et donner pour la première fois des informations plus précises, nous allons partir de trois définitions.

1°) Les établissements « *permanents entre 2008 et 2009* »

Ce sont les établissements qui ont été employeurs à la fois en 2008 et en 2009. Plus précisément, ce sont les établissements ayant déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2008 et sur au moins un des quatre trimestres de 2009.

2°) Les établissements « *disparus entre 2008 et 2009* »

Ce sont les établissements qui ont été employeurs en 2008 mais qui ne l'ont plus été en 2009. Plus précisément, ce sont les établissements ayant déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2008 mais n'ayant versé de salaires sur aucun des quatre trimestres de 2009.

3°) Les établissements « *nouveaux en 2009* »

Ce sont les établissements qui n'ont pas été employeurs en 2008 mais qui ont été employeurs en 2009. Plus précisément, ce sont les établissements n'ayant versé de salaire sur aucun des quatre trimestres de 2008 mais qui ont déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2009.

Le stock 2008 est ainsi composé du total des établissements dits permanents, et des établissements qui vont disparaître entre 2008 et 2009. Le stock 2009 est composé des mêmes établissements permanents et des établissements apparus en 2009.

Le présent chapitre porte sur les informations relatives au régime général, réunies par l'ACOSS-URSSAF.

### A - LES MOUVEMENTS DE DISPARITIONS

Lorsque nous prenons en compte le total des établissements présents en 2008, nous constatons que près de 95% vont subsister en 2009, et qu'un peu plus de 5% vont disparaître. Le tableau suivant présente les résultats de cette observation, selon les différents secteurs d'activité.

---

<sup>23</sup> Y compris en prenant le soin, comme nous le faisons, d'effectuer une moyenne de l'ensemble des trimestres.

Tableau 10 – Disparitions observées entre 2008 et 2009

Secteur d'activité	Pourcentage de permanence	Pourcentage de disparitions
Enseignement	95,7%	4,3%
Activités sportives	95,1%	4,9%
Activités liées à l'emploi	96,6%	3,4%
Activités pour la santé humaine	97,1%	2,9%
Hébergement médico-social	98,0%	2,0%
Action sociale sans hébergement	96,3%	3,7%
Activités récréatives et de loisirs	93,5%	6,5%
Activités culturelles	93,1%	6,9%
Autres	94,8%	5,2%
Ensemble associations	94,8%	5,2%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les associations employeurs du secteur de l'enseignement repérées en 2008, 95,7% l'étaient toujours en 2009 et 4,3% avaient disparu.

Autour de la moyenne générale de 94,8% d'établissements pérennes d'une année sur l'autre<sup>24</sup>, la stabilité varie fortement, depuis les domaines de l'hébergement médico-social, de la santé, de l'emploi et de l'action sociale sans hébergement, où elle est importante, jusqu'aux secteurs des activités récréatives et surtout culturelles, où la proportion d'établissements disparus est assez importante.

Naturellement, la proportion des disparitions varie fortement selon la taille des associations employeurs : elle est ainsi de 8,4% pour les employeurs de moins de 3 salariés, et tombe à 2,6% chez les employeurs de 3 à 5 salariés.

## B - LES MOUVEMENTS DE CREATIONS

Pour la clarté de la présentation, mieux vaut rapporter le nombre de créations observées en 2009 au total des employeurs présents au cours de ce même exercice : la proportion est de 5,9%. Ce rapport varie fortement selon le secteur d'activité observé, comme le montre le tableau suivant. Il présente aussi la variation du nombre d'établissements entre 2008 et 2009, qui est de 1,2%.

Tableau 11 – Part des créations parmi les employeurs selon les secteurs

Secteur d'activité	Pourcentage de créations	Variation du stock entre 2008 et 2009
Enseignement	4,3%	- 0,1%
Activités sportives	5,4%	+ 1,9%
Activités liées à l'emploi	3,6%	+ 1,2%
Activités pour la santé humaine	3,8%	+ 0,8%
Hébergement médico-social	4,1%	+ 2,8%
Action sociale sans hébergement	3,9%	+ 0,5%
Activités récréatives et de loisirs	7,5%	+ 2,4%
Activités culturelles	7,6%	+ 0,9%
Autres	5,9%	+ 1,2%
Ensemble associations	5,9%	+ 1,2%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les associations employeurs du secteur de l'enseignement repérées en 2009, 4,3% étaient des créations. Le nombre total d'associations employeurs de ce secteur a lui diminué de 0,1% entre 2008 et 2009.

<sup>24</sup> Ce taux de stabilité a été observée sur une longue période et il est sensiblement le même chaque année.

De même que pour ce qui concernait le taux de disparitions, les secteurs des loisirs et de la culture se distinguent ici, avec des taux de créations supérieurs à la moyenne de 5,9%. Cela montre que des mouvements plus importants, en sortie et en entrée, interviennent dans ces secteurs.

Le seul des principaux secteurs à présenter un solde négatif est celui de l'enseignement : le nombre des disparitions est en effet légèrement supérieur à celui des créations.

L'évolution la moins forte d'une année sur l'autre (bilan des créations proche du bilan des disparitions) s'observe dans les secteurs de la santé (0,8%), de l'action sociale sans hébergement (0,5%) et des activités culturelles (0,9%). Cela ne sera pas confondu avec l'intensité des mouvements, par exemple comme indiqué plus haut, dans le secteur culturel qui présente un nombre important de disparitions et un nombre légèrement plus important de créations.

Les secteurs progressant le plus, en nombre d'établissements employeurs sont ceux du sport (1,9%), de l'hébergement médico-social (2,8%), et des activités récréatives et de loisirs (2,4%). Rappelons toutefois que ce dernier connaît de forts mouvements de disparitions et de créations.

## C - OBSERVATION DES EFFECTIFS SALARIES

Commençons par évoquer le cas des établissements dits permanents, présents à la fois en 2008 et 2009 : leurs effectifs ont augmenté de 1,9% et leur taille a donc aussi augmenté, de 11,3 à 11,4 salariés par établissement. La masse salariale distribuée a également augmenté, de 3,5% : le salaire moyen annuel par tête est passé de 18.575 euros, en 2008 à 18.863 euros, en 2009. Ainsi, non seulement ces établissements résistent dans le temps, mais ils se développent clairement.

Les établissements disparus sont très majoritairement de petite taille : 89% avaient cinq salariés au plus et le salaire moyen annuel par tête de ces associations était comparable à la moyenne générale. De la même manière, 90% des établissements nouveaux en 2009 présentaient un effectif inférieur ou égal à cinq salariés.

Par ailleurs, le tableau suivant présente la stabilité des effectifs parmi les établissements dits permanents : plus de 71% d'entre eux n'enregistrent pas de modification supérieure à un salarié, en hausse ou en baisse. Un peu plus de 11% enregistrent une baisse d'effectif supérieure à un salarié et 17,5% d'entre eux présentent une hausse de leur nombre de salariés supérieure à un.

Tableau 12 – Répartition des établissements permanents, selon la variation d'effectif

Présentation de la variation des effectifs	Répartition des établissements
Variation négative de plus de 100	0,02%
Variation négative entre 51 et 100	0,05%
Variation négative entre 31 et 50	0,09%
Variation négative entre 11 et 30	0,65%
Variation négative entre 6 et 10	1,23%
Variation négative entre 1 et 5	9,20%
Ensemble variation négative	11,24%
Variation située entre + 1 et - 1	71,31%
Variation positive entre 1 et 4	14,46%
Variation positive entre 5 et 9	1,97%
Variation positive entre 10 et 29	0,87%
Variation positive entre 30 et 49	0,09%
Variation positive entre 50 et 100	0,04%
Variation positive de plus de 100	0,01%
Ensemble variation positive	17,45%
Total	100,00%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : parmi les établissements employeurs en 2008 et en 2009 (les permanents), 0,02% ont vu leur effectif diminuer de plus de 100 salariés.

La proportion des établissements permanents dont l'effectif a augmenté de plus d'un salarié (17,45%) est plus forte que celle des établissements dont l'effectif a baissé de plus d'un salarié (11,24%). C'est bien le signe d'un développement qui s'est traduit globalement par une augmentation de 1,9% du nombre de salariés pour l'ensemble de ces établissements.

Il était également intéressant de voir comment se sont comportés les établissements en fonction de leur taille : nous les avons pour cela regroupés en trois tranches, dans le tableau suivant, pour présenter les mouvements de personnels qu'ils ont connus entre 2008 et 2009.

Tableau 13 – Variations d'effectifs selon la taille des établissements permanents

	Moins de 6 salariés	Entre 6 et 49 salariés	Au moins 50 salariés
Variation négative de plus de 30	0,0%	0,1%	3,0%
Variation négative entre 11 et 30	0,0%	1,3%	5,8%
Variation négative entre 6 et 10	0,0%	3,2%	6,9%
Variation négative entre 1 et 6	4,6%	18,4%	19,7%
<b>Ensemble variations négatives</b>	<b>4,6%</b>	<b>23,0%</b>	<b>35,4%</b>
<b>Variation limitée entre - 1 et + 1</b>	<b>85,8%</b>	<b>46,2%</b>	<b>18,1%</b>
Variation positive entre 1 et 4	9,1%	25,3%	25,8%
Variation positive entre 5 et 9	0,5%	3,9%	11,2%
Variation positive entre 10 et 30	0,0%	1,5%	7,4%
Variation positive de plus de 30	0,0%	0,1%	2,1%
<b>Ensemble variations positives</b>	<b>9,6%</b>	<b>30,8%</b>	<b>46,5%</b>
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : parmi les établissements employeurs en 2008 et en 2009 (les permanents) de moins de 6 salariés, 4,6% ont vu leur effectif diminuer de 1 à 6 salariés.

Les plus petits établissements présentent une grande stabilité : plus de 85% d'entre eux n'ont pas enregistré de mouvement dépassant un salarié en plus ou en moins. Et ils affichent un bon développement entre 2008 et 2009, puisque 9,6% d'entre eux ont enregistré une hausse d'au moins deux salariés, pendant que seulement 4,6% affichaient une perte supérieure à un salarié. Rappelons toutefois qu'il s'agit ici des associations permanentes, et que 8,4% des plus petites associations (1 ou 2 salariés) ont disparu entre 2008 et 2009.

Le bilan des associations moyennes (entre 6 et 49 salariés) est assez nuancé, puisque 31% des établissements enregistrent une hausse de plus d'un salarié, mais que 23% d'entre eux affichent une baisse de plus d'un salarié.

Celui des plus grandes associations est positif, puisque 46% des établissements présentent une hausse d'effectif, contre un peu moins de 36% affichant une baisse.

## D - EFFECTIFS ET SALAIRES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

Nous partons ici encore des établissements dits permanents, qui nous permettent de mesurer véritablement l'évolution des effectifs, d'une année sur l'autre, ainsi que l'évolution du salaire moyen annuel par tête.

Tableau 14 – Evolution des établissements permanents, selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Variation du nombre moyen de salariés par établissement	Variation du salaire annuel moyen par tête
Enseignement	+ 1,3%	+ 1,5%
Activités sportives	+ 1,6%	+ 0,5%
Activités liées à l'emploi	- 3,9%	+ 0,4%
Activités pour la santé humaine	+ 1,3%	+ 1,5%
Hébergement médico-social	+ 1,6%	+ 1,6%
Action sociale sans hébergement	+ 1,4%	+ 2,0%
Activités récréatives et de loisirs	+ 2,5%	+ 1,6%
Activités culturelles	+ 3,6%	- 2,3%
Autres	+ 1,2%	+ 1,5%
Ensemble associations	+ 1,2%	+ 1,5%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : dans l'enseignement, l'effectif moyen par association a augmenté de 1,3% entre 2008 et 2009, dans les établissements permanents. Le salaire moyen par tête a lui, augmenté de 1,5%, dans ce même secteur.

La taille moyenne des établissements a un peu baissé dans le secteur lié à l'emploi (elle est un peu supérieure à 30 salariés). Dans l'ensemble des autres secteurs, le nombre des salariés a légèrement augmenté, ce qui traduit le renforcement des établissements qui se maintiennent entre 2008 et 2009.

Le salaire moyen par tête des établissements permanents a augmenté globalement de 1,5% : autour de cette moyenne, c'est dans les établissements d'activités sociales sans hébergement qu'il a le plus augmenté (2%) et dans les activités culturelles qu'il a assez nettement baissé.

D'une manière générale, on remarque un assez bon équilibre entre l'augmentation des effectifs et l'augmentation du salaire moyen, à trois exceptions près. Dans le domaine du sport, on a manifestement privilégié les recrutements (1,3% de salariés en plus par établissement), par rapport au salaire moyen qui n'a varié que de 0,5%.

Dans les associations dont l'action est liée à l'emploi, il semble que des difficultés sont apparues, en témoigne la baisse du nombre moyen de salariés par établissement, ainsi que la faible évolution du salaire moyen par tête (0,4%).

Dans le domaine culturel, on semble avoir nettement privilégié le recrutement de nouveaux salariés (3,6% de salariés en plus en moyenne dans chaque établissement), au détriment du salaire moyen par tête, reflétant ici davantage le temps de travail que le salaire horaire, puisque celui-ci a baissé de 2,3% en 2009.

## 5 – CONJONCTURE : BONNE RESISTANCE DU SECTEUR ASSOCIATIF

De par l'expérience acquise dans notre coopération avec les services de l'ACOSS-URSSAF, nous avons peu à peu construit une observation de conjoncture, trimestre après trimestre, qui permet de mesurer finement en temps réel l'évolution du nombre de salariés et de la masse salariale.

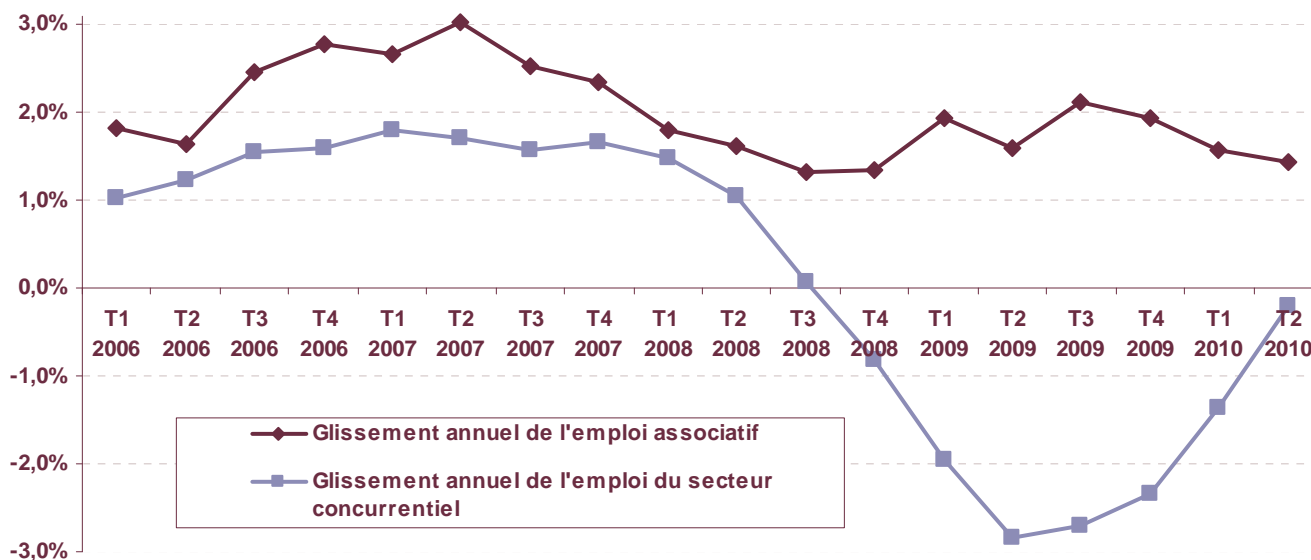
Nous disposons pour cela de l'évolution en glissement trimestriel (comparaison entre deux trimestres consécutifs) et en glissement annuel (comparaison entre deux trimestres identiques appartenant à deux années consécutives), le tout après correction des variations saisonnières (CVS). Cette correction est d'autant plus nécessaire dans le secteur associatif, que nous avons montré, dans notre publication 2009<sup>25</sup>, les très fortes variations d'effectifs d'un trimestre à l'autre : écart de l'ordre de 20.000 salariés entre le deuxième et le quatrième trimestre (au plus haut) et les premier et troisième trimestre (au plus bas).

Ce chapitre présente une synthèse des informations disponibles dès ce mois de novembre, actualisées jusqu'à la fin du premier semestre 2010. Il concerne les établissements relevant du régime général.

### A – TRES BONNE RESISTANCE AU PREMIER SEMESTRE 2010

Ce graphique permet de voir d'un seul coup d'œil comment s'est comporté l'emploi du secteur associatif, et ce jusqu'au 30 juin 2010.

Graphique 8 – Suivi de conjoncture en glissement annuel corrigé des variations saisonnières



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Sur une période significative de plus de quatre ans, l'observation du secteur associatif permet de constater une excellente tenue, avec une augmentation du nombre de salariés très forte en 2006 et 2007, et tout à fait satisfaisante en 2008 et 2009 (entre 1,5% et 2%).

<sup>25</sup> *La France associative en mouvement 2009*, pages 42 et 43. Disponible sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) - Rubrique Vie associative.

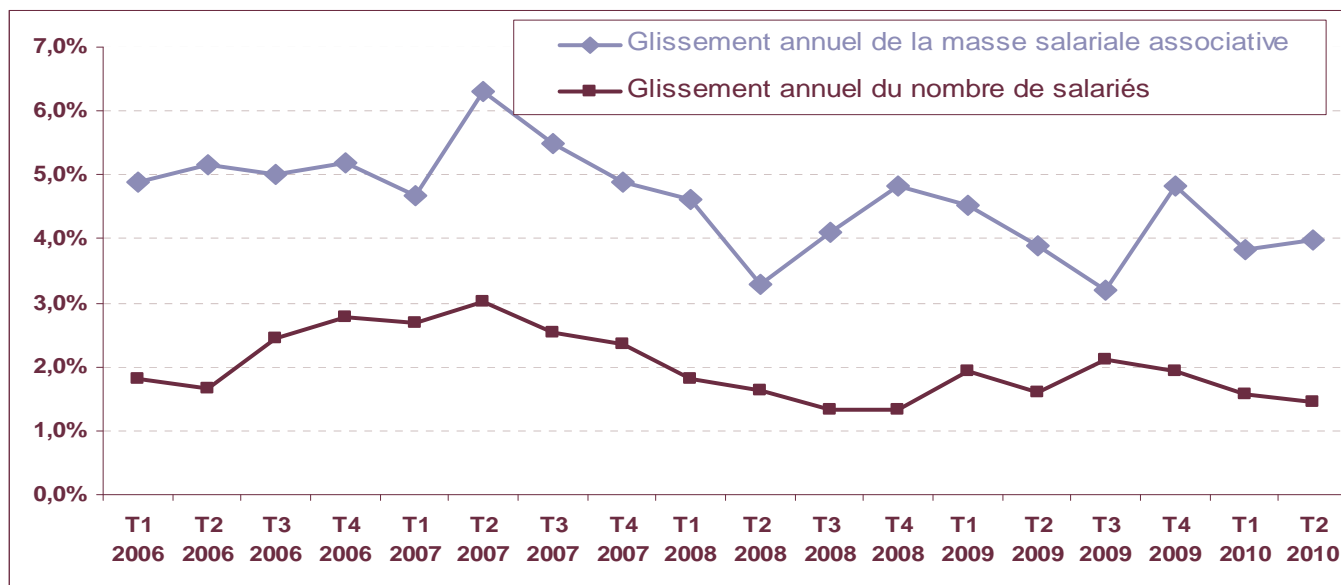


Le glissement annuel constaté au premier semestre 2010 montre la continuité de cette bonne tenue : une augmentation de 1,6% au premier trimestre et de 1,4% au deuxième trimestre, par rapport à ces mêmes trimestres 2009.

Outre l'évolution des effectifs, celle de la masse salariale est un indicateur précieux qui montre, pour ce qui concerne le secteur associatif, à la fois la variation des rémunérations et celle du temps de travail.

Le graphique suivant présente ainsi cette évolution trimestrielle, en glissement annuel corrigé des variations saisonnières, du nombre de salariés et de la masse salariale.

Graphique 9 - Suivi comparatif de l'emploi et des salaires des associations, en glissement annuel



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : le nombre de salariés au premier trimestre 2006 a été supérieur de 1,9% à celui du premier trimestre 2005. La masse salariale était elle, supérieure de 5%, dans le même intervalle.

L'écart entre les deux courbes est constitué à la fois par l'évolution régulière des salaires, en fonction de l'inflation, et par une évolution liée à l'ancienneté et à la technicité croissante des personnels. Par construction, nous allons admettre que ces deux facteurs cumulés conduisent à un écart de l'ordre de 2,5%.

Ainsi, à partir de ce repère, nous émettons l'hypothèse qu'un écart supérieur traduit une augmentation du temps de travail, pour les personnels à temps partiel, et inversement lorsque cet écart est inférieur. Pour nous en tenir à la période récente, nous observons un dernier trimestre 2008 et un dernier trimestre 2009 positifs de ce point de vue, et un deuxième trimestre 2008 et troisième trimestre 2009 très tendus.

Dès lors que les variations saisonnières sont neutralisées dans ce graphique, nous admettrons que les responsables associatifs ont souhaité être prudents au printemps 2008 et au cours de l'été 2009. Selon le même raisonnement, ils ont décidé d'augmenter un peu le temps de travail au cours des derniers trimestres 2008 et 2009, vraisemblablement pour deux raisons complémentaires : un résultat prévisionnel de l'année perçu comme convenable et une demande accrue à l'entrée de l'hiver. Et c'est du reste dans le secteur social que ce différentiel est le plus important au cours de ces trimestres.



Pour ce qui concerne le premier semestre 2010, l'examen détaillé de ce différentiel montre une légère embellie dans les secteurs liés à l'emploi dans lequel on trouve de nombreuses associations intermédiaires, et les entreprises d'insertion qui ont opté pour un statut associatif. Il en est de même dans le sport et la culture qui ont connu, de ce point de vue, une année 2009 très difficile.

Le chapitre suivant permet précisément de faire un bilan, en fonction des principaux secteurs associatifs.

## B – QU'EN EST-IL SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE ?

Le tableau suivant présente un bilan complet de l'évolution récente, mesurée en glissement annuel, corrigé des variations saisonnières. Pour faciliter la lecture, les années 2006 à 2009 ont été résumées sous la forme d'une moyenne des quatre trimestres correspondants.

Tableau 15 – Evolution des effectifs, en glissement annuel (CVS), selon le secteur d'activité <sup>(1)</sup>

Glissement annuel	Moyenne 2006	Moyenne 2007	Moyenne 2008	Moyenne 2009	1er trimestre 2010	2e trimestre 2010
Enseignement	-0,2%	1,1%	0,9%	1,2%	1,4%	1,4%
Activités culturelles	3,9%	4,8%	0,9%	2,4%	-0,1%	1,8%
Activités sportives	3,4%	2,6%	-0,7%	2,6%	4,6%	5,2%
Activités liées à l'emploi	3,9%	1,4%	-1,1%	-3,9%	-0,1%	-0,5%
Activité pour la santé humaine	0,9%	1,1%	0,3%	1,0%	1,3%	1,7%
Hébergement médico-social	2,4%	3,0%	2,4%	3,2%	2,8%	2,7%
Action sociale sans hébergement	3,1%	3,3%	2,2%	1,6%	1,0%	0,7%
Ensemble associations	2,2%	2,6%	1,5%	1,9%	1,6%	1,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) Le secteur des activités récréatives comporte des effectifs que nous n'avons pas jugés suffisants pour cette observation conjoncturelle très détaillée.

Une lecture horizontale montre un secteur de l'enseignement généralement au-dessous de la moyenne générale, excepté au deuxième trimestre 2010. Le secteur sportif évolue très positivement, excepté au cours de l'année 2008. Il connaît un développement exceptionnel au cours du premier semestre 2010.

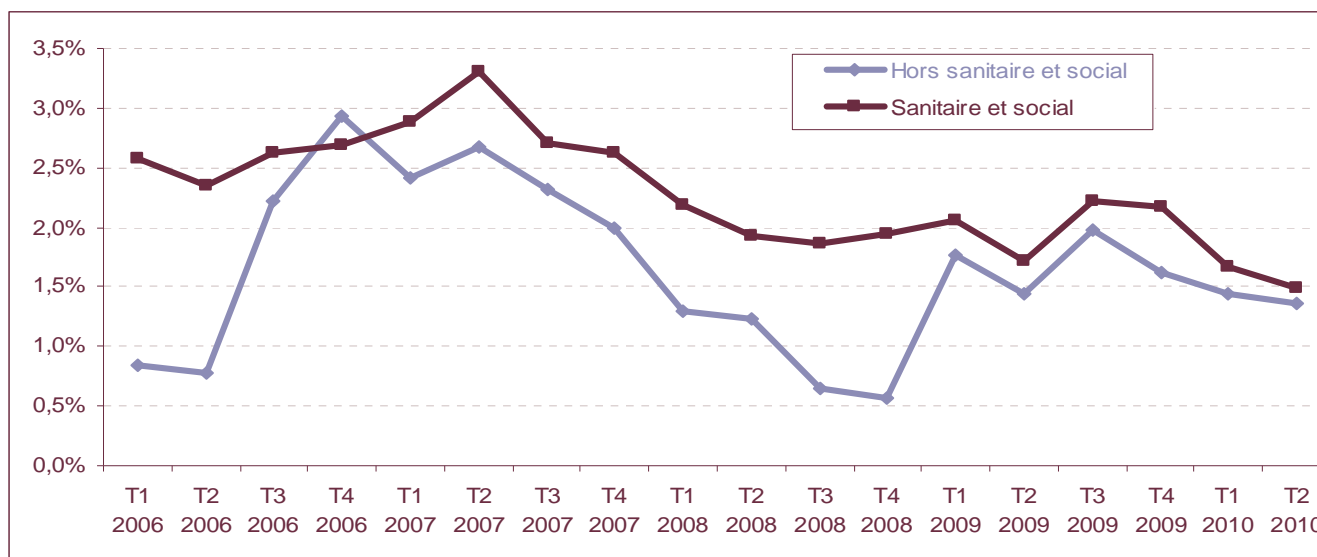
Le secteur de l'action culturelle a connu une évolution contrastée, au cours de la période : un développement très au dessus de la moyenne générale au cours des années 2006 et 2007, et une année 2008 de quasi stagnation, une année 2009 à nouveau positive (2,4% contre 1,9% en moyenne générale). Le premier trimestre 2010 a marqué un léger repli, tandis qu'une embellie se fait jour au cours du deuxième trimestre.

Le secteur lié à l'emploi (notamment les associations intermédiaires et les associations déclarées « entreprises d'insertion ») a connu des moments très difficiles : -3,9% en moyenne sur l'année 2009. Fortement lié à la demande des particuliers, des entreprises et des collectivités, son activité s'est trouvée, sans aucun doute, perturbée par la crise économique. C'est aussi un secteur qui fait l'objet de réformes avec un plan de modernisation de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) lancé en juillet 2008, dans la suite des conclusions du Grenelle de l'insertion<sup>26</sup>. Sa situation semble s'améliorer au cours des 2 derniers trimestres.

<sup>26</sup> Pour en savoir plus : [www.cdjiae.org](http://www.cdjiae.org)

Dès lors qu'il représente environ 55% de l'emploi associatif, le secteur sanitaire et social mérite d'être observé, par rapport aux autres secteurs d'activité. C'est l'objet du graphique suivant.

Graphique 10 – Suivi de l'emploi dans le secteur sanitaire et social, en glissement annuel



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

L'évolution conjoncturelle du secteur sanitaire et social dans son ensemble se détache positivement de celle des autres secteurs associatifs au cours des trois premiers trimestres 2006 et de l'année 2008. Elle s'en rapproche nettement depuis le premier trimestre 2009.

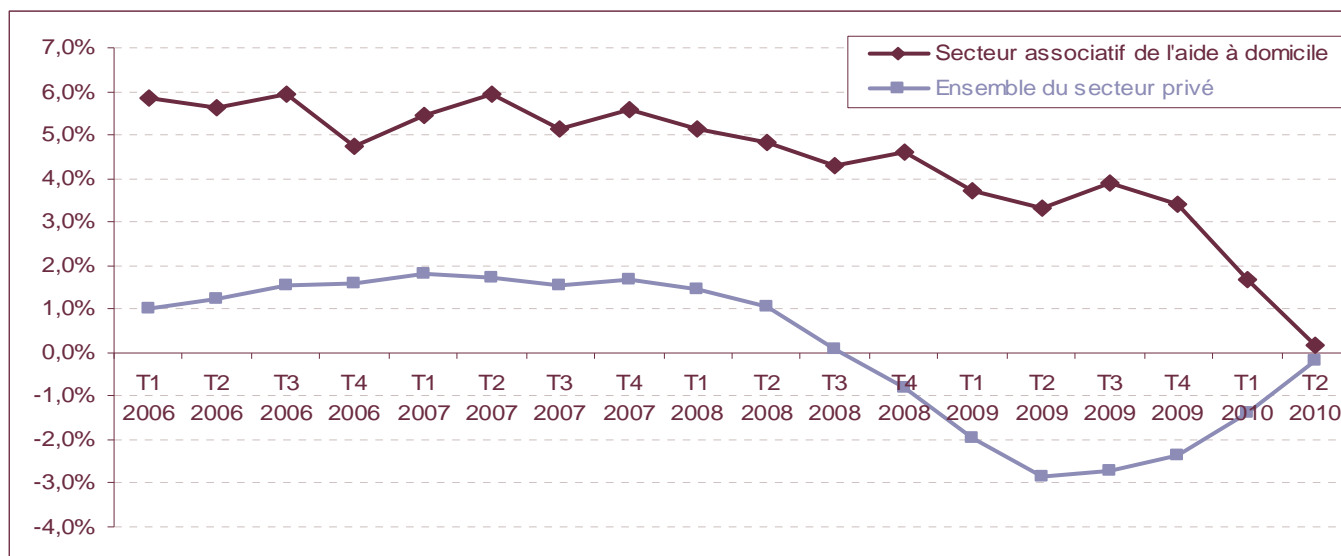
Au-delà du graphique, au sein du secteur sanitaire et social, les activités liées à la santé ont connu une période tendue et ne semblent se redresser qu'au cours du premier semestre 2010.

Au sein du secteur social, on enregistre une nette différence entre l'hébergement médicosocial qui se situe toujours au-dessus de la moyenne générale, avec une année 2009 particulièrement positive et un premier semestre 2010 en fort développement, et l'action sociale sans hébergement, qui semble avoir été un peu sacrifiée, depuis le deuxième trimestre 2009. La différence par rapport à la moyenne générale du secteur associatif, se creuse encore, au cours des deux premiers trimestres 2010.

Il est évident que cette situation est d'autant plus difficile, pour les responsables de ce secteur, que la demande d'aide et de soutien, de la part des plus vulnérables, est en augmentation constante.

L'aide à domicile quant à elle, présente une particularité intéressante : elle est particulièrement exposée à la conjoncture et comme on va le voir dans le graphique suivant, son développement est resté fort jusqu'à la fin 2009 (encore au-dessus de 3% en glissement annuel mesuré par trimestre), pour faiblir début 2010.

Graphique 11 – Suivi de l’emploi dans le secteur de l’aide à domicile, en glissement annuel



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Au deuxième trimestre 2010, l'évolution de l'emploi d'aide à domicile (+ 0,2%) par rapport au deuxième trimestre 2009, est voisine de l'évolution de l'ensemble du secteur privé (- 0,2%). Des travaux complémentaires en régions et en départements, réalisés en lien avec l'Association des Régions de France, la Caisse des dépôts et l'UNIOPSS, vont nous permettre d'aller plus loin. Et notamment de voir que sous un résultat global qui n'est pas encore alarmant, certaines situations départementales sont préoccupantes.

## C – QU'EN EST-IL DE LA CONJONCTURE SELON LES REGIONS ?

Un tableau récapitulatif montre comment les effectifs ont évolué dans chaque région, en glissement annuel corrigé des variations saisonnières.

Tableau 16- Evolution des effectifs, en glissement annuel (CVS), selon le secteur d'activité (1)

	Moyenne 2006	Moyenne 2007	Moyenne 2008	Moyenne 2009	1er trimestre 2010	2e trimestre 2010
Alsace	2,5%	4,0%	2,6%	2,3%	0,5%	0,8%
Aquitaine	1,6%	2,7%	2,6%	2,6%	2,6%	2,5%
Auvergne	2,4%	2,9%	2,0%	2,2%	3,7%	3,2%
Basse Normandie	1,4%	3,4%	0,7%	1,4%	0,7%	0,6%
Bourgogne	2,2%	2,1%	0,8%	1,8%	1,2%	0,6%
Bretagne	1,6%	2,9%	1,3%	2,9%	2,0%	1,2%
Centre	2,4%	2,6%	2,0%	1,9%	1,9%	0,8%
Champagne Ardenne	3,7%	1,1%	1,0%	2,8%	2,1%	2,0%
Franche Comté	3,0%	1,8%	0,2%	2,0%	1,0%	0,5%
Haute Normandie	2,5%	3,6%	3,3%	0,8%	0,1%	1,2%
Ile de France	0,8%	2,0%	1,2%	2,2%	0,9%	1,2%
Languedoc Roussillon	3,5%	2,7%	1,3%	-1,0%	0,9%	1,1%
Limousin	3,1%	-0,8%	2,5%	1,9%	1,0%	0,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) La région Corse et l'outre-mer comportent des effectifs que nous n'avons pas jugés suffisants pour cette observation conjoncturelle très détaillée. Sont ici grisées les régions ayant connu les plus fortes progressions.

Tableau 16 (suite) – Evolution des effectifs, en glissement annuel (CVS), selon le secteur d'activité (1)

	Moyenne 2006	Moyenne 2007	Moyenne 2008	Moyenne 2009	1er trimestre 2010	2e trimestre 2010
Lorraine	1,6%	2,1%	2,1%	2,3%	1,2%	1,4%
Midi Pyrénées	2,5%	2,4%	1,2%	2,4%	2,1%	1,2%
Nord Pas de Calais	1,9%	3,4%	0,9%	1,8%	1,3%	0,8%
PACA	2,5%	2,0%	1,8%	1,4%	2,0%	1,6%
Pays de Loire	2,4%	2,7%	3,0%	2,6%	0,8%	0,9%
Picardie	2,8%	2,1%	1,0%	1,7%	2,0%	1,8%
Poitou-Charentes	3,3%	3,1%	0,3%	-0,8%	0,0%	1,3%
Rhône Alpes	2,3%	2,6%	2,4%	2,5%	1,8%	2,1%
France	2,2%	2,6%	1,5%	1,9%	1,6%	1,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) La région Corse et l'outre-mer comportent des effectifs que nous n'avons pas jugés suffisants pour cette observation conjoncturelle très détaillée. Sont ici grisées les régions ayant connu les plus fortes progressions.

Chacun lira ce tableau en fonction de ses attentes et de ses besoins : nous nous limiterons à quelques commentaires rapides sur les résultats les plus marqués.

L'année 2006 a été particulièrement défavorable à l'Île de France, tout comme 2007 l'a été pour le Limousin. En 2008, les régions Basse Normandie, Bourgogne, Franche Comté, Nord Pas de Calais et Poitou-Charentes sont celles qui se situaient le plus loin de la moyenne nationale.

En 2009, ont particulièrement souffert les régions Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes.

Tout près de nous, le premier trimestre a été plus particulièrement défavorable à la Haute Normandie, et encore à la région Poitou-Charentes. Le deuxième trimestre, quant à lui, en évolution nationale de 1,4%, a été un peu décevant pour l'Alsace (0,8%), la Basse Normandie et la Bourgogne (0,6%), le Centre (0,8%), la Franche Comté (0,5%), le Limousin (0,4%), et le Nord Pas de Calais (0,8%).

Au bilan, l'Auvergne, suivie de l'Aquitaine et de la région Rhône-Alpes, ont connu le développement le plus important, depuis 2006.

La région Poitou-Charentes a évolué positivement en 2006 et 2007, mais semble marquer le pas : c'est elle qui a le moins progressé depuis 2008 : ceci semble préoccupant dans une région traditionnellement dynamique dans le domaine associatif, domaine qui semble aujourd'hui manquer de soutiens pour développer son emploi.

## 6 - LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF DE 2000 A 2009

Nous connaissons le bilan des emplois associatifs, au cours d'une année donnée, avec la possibilité de mesurer l'évolution d'une année sur l'autre. Mais cette évolution « nette », est composée d'un « flux d'entrée », que constituent les embauches, et d'un « flux de sortie », que constituent les fins de contrats non renouvelés et les suppressions de postes.

Il était donc important d'étudier, pour la première fois en 2009 avec une suite cette année, les *déclarations uniques d'embauches* (DUE), déposées par les employeurs auprès des URSSAF, pour en savoir un peu plus sur ce flux d'entrée.

Ce travail initié par Alexis GUYONVARCH et poursuivi par Ida FALINOWER, dans le cadre d'un projet commun ACOSS – Recherches & Solidarités, apporte de multiples informations : sur la répartition des contrats qui sont proposés aux salariés entrants, sur les salariés eux-mêmes, enfin sur les spécificités du secteur associatif par rapport au secteur concurrentiel. Cette analyse porte sur une longue durée, ce qui permet à la fois de bénéficier d'informations particulièrement significatives, et d'observer l'évolution au fil des dix années étudiées.

Par rapport à la question souvent posée du temps partiel dans les associations, nous sommes contraints de constater que les sources actuelles ne permettent pas de bénéficier d'informations minimales fiables sur la proportion de salariés travaillant à temps partiel et sur une évaluation convenable du nombre d'équivalents temps plein du secteur associatif.

En effet, nous avons déjà signalé notre perplexité face à la très grande différence de certaines données exploitées par l'INSEE, sur la base des Déclarations annuelles des données sociales (DADS), par rapport aux résultats publiés par le Centre d'économie de la Sorbonne. Pour la seule dimension de ce que l'on nomme les équivalents temps plein dans le secteur associatif, l'INSEE parvient à une estimation de 1.302.000 ETP pour l'année 2005, alors que le Centre d'économie de la Sorbonne parvient à une estimation de l'ordre de 1.045.000 ETP, pour la même année<sup>27</sup>.

Ces deux démarches visent, par des voies différentes, à décrire la réalité du terrain : un tel écart de 24,6% au titre des DADS, par rapport à une enquête terrain est inacceptable pour l'observateur. Cette différence est d'autant plus inexplicable que le Centre d'économie de la Sorbonne part sur la base d'un total de 1.902.000 salariés du secteur associatif, très sensiblement au-dessus de la réalité.<sup>28</sup>

Ainsi, le total des équivalents temps plein correspondrait à un pourcentage de l'ordre de 80% (1.302.000/1.630.000) par rapport au total des salariés. Et cette proportion serait de l'ordre de 55% (1.045.000/1.902.000), selon le Centre d'économie de la Sorbonne.

Nous en restons donc ici à une approche des formes de contrats (CDD, CDI), de la place des femmes et de la structure par âge de l'emploi dans les associations, sur la base de dix années de déclarations uniques d'embauche.

<sup>27</sup> *Le paysage associatif français* – 2007 – Dalloz.

<sup>28</sup> Environ 1.630.000 salariés, selon les résultats convergents de l'INSEE et de R&S. De la même manière, le nombre des établissements associatifs employeurs est largement surestimé : 196.000, alors qu'il était en 2005 aux environs de 170.000, selon les données convergentes de l'INSEE (système CLAP) et de R&S (ACOSS et MSA).

## A - DESCRIPTIF DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Au cours de l'année 2009, le secteur associatif a présenté 3.200.000 déclarations uniques d'embauche, dont 2.430.000 correspondaient à des contrats courts (moins d'un mois), soit 76%<sup>29</sup> du total, dont 562.300 correspondaient à des contrats longs à durée déterminée, soit 17,6% du total, et dont 205.740 contrats à durée indéterminée, soit 6,4% du total.

Le tableau suivant montre l'évolution annuelle de chacun des types de contrats, à partir de l'année 2000 qui sert ici de repère.

Tableau 17 – Evolution des différents types de contrats proposés dans le secteur associatif

	CDD courts	CDD longs	CDI	Total DUE
2000	Base	Base	Base	Base
2001	+ 8,8%	- 4,1%	- 1,1%	+ 4,1%
2002	+ 6,4%	+ 3,9%	+ 2,0%	+ 5,3%
2003	+ 8,2%	+ 3,3%	+ 2,2%	+ 6,3%
2004	+ 17,2%	+ 7,6%	- 1,6%	+ 13,0%
2005	+ 20,4%	+ 6,5%	+ 19,1%	+ 17,0%
2006	+ 17,1%	+ 6,2%	- 5,8%	+ 12,8%
2007	+ 16,5%	+ 7,7%	+ 9,3%	+ 14,2%
2008	+ 12,6%	+ 5,5%	+ 16,7%	+ 11,5%
2009	+ 9,8%	+ 5,6%	- 3,3%	+ 8,1%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Ce sont les années 2004 à 2008 qui marquent la plus forte progression (à deux chiffres). C'est en 2005 (19,1%) et en 2008 (16,7%) que le nombre des CDI a progressé le plus fortement. L'année 2009 marque une forte inversion de tendance : la progression du nombre de CDD longs se poursuit, mais le nombre de CDI régresse, dans la mesure où les responsables associatifs manquent de visibilité sur le devenir de certains de leurs financements.

Le secteur associatif a eu beaucoup plus recours aux contrats courts au fil des années, puisque leur proportion est passée de 61% en 2000 à 76% en 2009. Mais si l'on sépare ces contrats très spécifiques de très courte durée des autres formes d'embauche, on constate que la répartition entre CDD longs et CDI est restée à peu près la même, entre 2000 et 2009, soit autour de 28% de CDI par rapport au total des CDD longs et des CDI<sup>30</sup>.

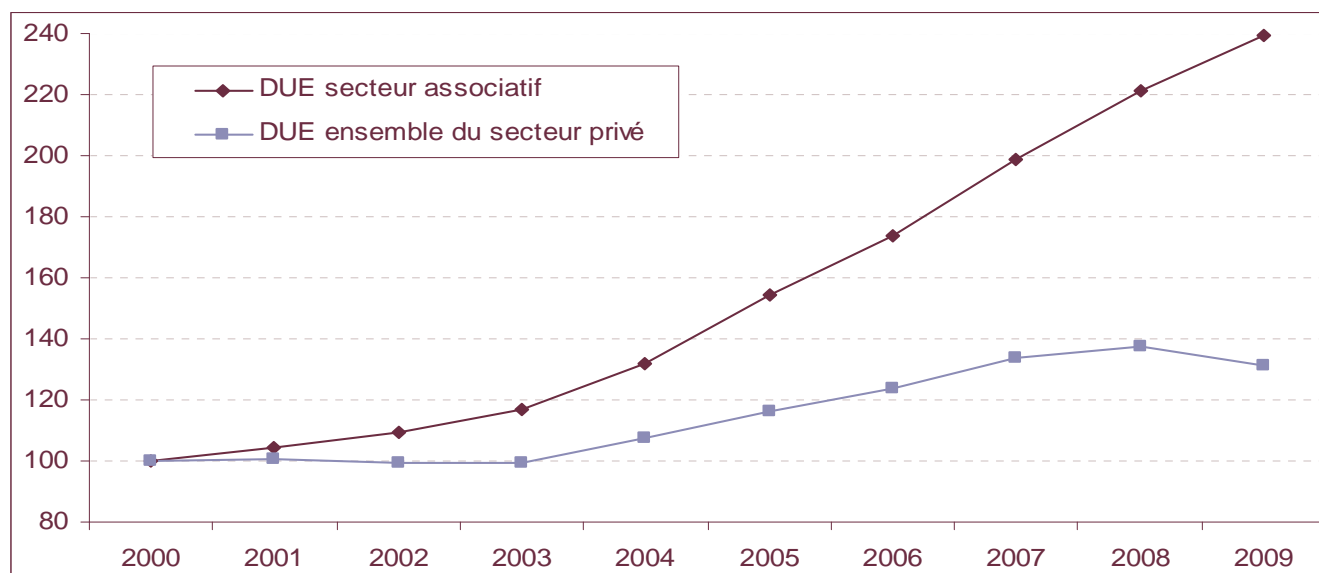
## B - FORTE PROGRESSION DES INTENTIONS D'EMBAUCHES DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Le graphique suivant montre que le nombre de déclarations d'embauche a progressé bien plus vite dans le secteur associatif que dans l'ensemble du secteur privé. Il est présenté en base 100 en 2000, pour permettre d'effectuer cette comparaison.

<sup>29</sup> On pourrait s'étonner de la part que représentent les contrats à durée déterminée de moins d'un mois (« CDD courts »). Comme on le verra plus loin, ils sont aussi largement majoritaires dans l'ensemble du secteur privé (62% en 2009).

<sup>30</sup> Pour information, selon le Centre d'économie de la Sorbonne, il y avait environ 53% de salariés associatifs en contrat à durée indéterminée en 2005.

Graphique 12 - Evolution comparée du nombre de contrats, en base 100 en 2000



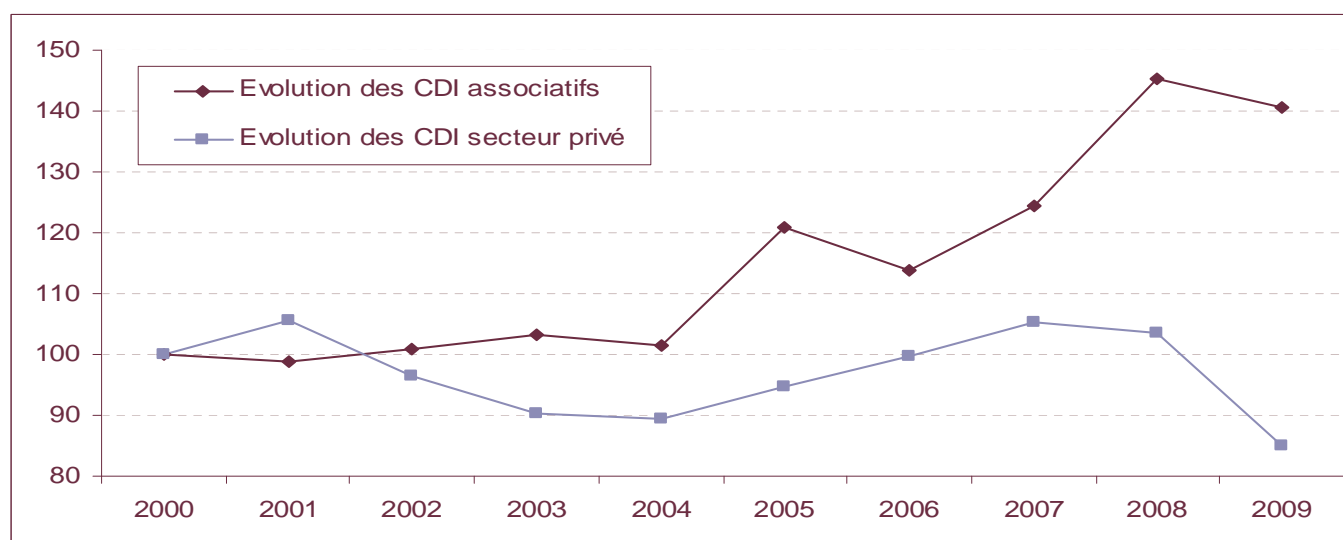
Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Au cours de cette période, le nombre des intentions d'embauche a stagné jusqu'en 2003 pour l'ensemble du secteur privé, puis a crû de l'ordre de 40% entre 2003 et 2008, pour chuter ensuite de l'ordre de 6% en 2009. Pendant ce temps, le nombre d'intentions d'embauche a continuellement augmenté dans le secteur associatif.

Mais, comme indiqué plus haut, cette forte augmentation s'est construite surtout à partir des contrats très courts de moins d'un mois. C'est ainsi qu'en 2009, ces contrats représentent 76% du total associatif, alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de 62% du total dans l'ensemble du secteur privé.

Il est donc utile de faire une autre comparaison, entre l'évolution du nombre de CDI présentés dans le secteur associatif et du nombre de ceux qui sont présentés dans l'ensemble du secteur privé. Précisons toutefois que les CDI représentaient 24% des contrats du secteur privé en 2000, proportion faiblissant régulièrement jusqu'à 15% en 2009. Cette proportion était de 11% en 2000, dans le secteur associatif, pour faiblir tout aussi régulièrement, jusqu'à 6,4% en 2009.

Graphique 13 - Evolution comparée du nombre de CDI, en base 100 en 2000



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

La différence est moins nette, cette fois, mais elle est encore significative, au bénéfice du secteur associatif : on retrouve ici les deux années de forte progression (2005 et 2008), et au bilan une



évolution de l'ordre de 40% entre 2000 et 2008. Pendant ce temps, le nombre de CDI du secteur privé est passé de 3.267.000 en 2000 à seulement 2.780.000 en 2009, soit environ 15% de moins.

## C – APPROCHE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

A partir des constats généraux présentés plus haut, une distinction est nécessaire, selon les secteurs d'activité, dont on va voir qu'ils se comportent de manière très différente. Le tableau suivant permet de montrer comment chacun a recours aux différentes formes de contrats, en lien le plus souvent avec la nature des activités exercées par les associations d'un secteur donné.

Tableau 18 – Ventilation des différents types de contrats sur dix ans et durée moyenne des CDD

Année 2009	Répartition selon la nature des contrats				Nombre total de contrats	Répartition selon les secteurs	Durée moyenne CDD (en jours)
	CDD courts	CDD longs	CDI	Total			
Enseignement	54%	37%	9%	100%	187 085	6%	86
Activités sportives	40%	44%	16%	100%	69 789	2%	125
Activités liées à l'emploi	83%	11%	6%	100%	427 051	13%	30
Activités pour la santé humaine	76%	15%	9%	100%	121 534	4%	28
Hébergement médico-social	83%	11%	6%	100%	491 463	15%	23
Action sociale sans hébergement	57%	32%	11%	100%	428 698	13%	69
Activités récréatives et de loisirs	72%	23%	5%	100%	33 948	1%	42
Activités culturelles	95%	4%	1%	100%	869 794	27%	9
Autres	61%	30%	9%	100%	569 751	18%	66
Ensemble associations	76%	18%	6%	100%	3 199 113	100%	NS

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Dans la répartition des contrats selon leur nature, c'est le secteur du sport qui présente les plus grandes caractéristiques de durée : une faible proportion de contrats courts (40%) et une forte proportion de CDI (16%), par rapport à la moyenne générale. La durée moyenne des CDD est importante, supérieure à quatre mois.

A l'inverse, de par la nature de ses activités, le secteur de la culture présente une très forte proportion de contrats courts (95%), ce qui va de pair avec la durée moyenne des CDD qui n'excède pas 10 jours.

Pour évaluer les capacités de développement de chacun des principaux secteurs associatifs, le tableau suivant montre comment ont évolué le nombre de contrats à durée indéterminée dans chacun d'eux, à partir d'une base 100 constituée en 2000.

Tableau 19 – Evolution du nombre des CDI, en base 100 en 2000

Evolution des CDI	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Enseignement	100	113	107	101	103	111	110	123	133	121
Activités sportives	100	114	102	95	104	150	138	160	179	157
Activités liées à l'emploi	100	93	97	116	90	139	101	112	143	151
Activités pour la santé humaine	100	112	107	105	106	102	110	113	144	137
Hébergement médico-social	100	99	101	105	109	117	107	113	139	145
Action soc. sans hébergement	100	89	107	111	112	124	117	130	146	144
Activités récréatives et de loisirs	100	83	78	87	89	120	119	133	152	142
Activités culturelles	100	90	90	92	93	122	125	129	181	175
Autres	100	101	96	94	94	115	116	127	140	128
Ensemble associations	100	99	101	103	102	121	114	124	145	140

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Le nombre de CDI a évolué assez faiblement dans le secteur de l'enseignement, avec un sommet en 2008 et un bilan global de 21% entre 2000 et 2009. Dans le secteur sportif, on observe une première période de stagnation jusqu'en 2004, suivie d'une très forte augmentation de l'ordre de 50% en 2005. Deux nouvelles augmentations ont été observées en 2007 et 2008.

Le secteur associatif lié à l'emploi est l'un des rares à connaître une évolution positive entre 2008 et 2009, de l'ordre de 8%. Pour ce qui concerne le secteur de la santé, le nombre de CDI reste assez stable et il faut attendre l'année 2008 pour observer un bond en avant significatif de l'ordre de 30%. Il en est un peu de même dans le secteur social sans hébergement, avec des augmentations significatives se dessinant en fin de période, tout comme dans le secteur des activités récréatives et de loisirs.

C'est enfin dans le secteur culturel que l'augmentation générale est la plus forte entre 2000 et 2009 (75%). Elle s'est surtout construite au cours des années 2008 et 2009.

D'une manière générale, pour n'évoquer que la période la plus récente, l'année 2008 a marqué une évolution très nette du nombre de CDI présentés dans l'ensemble du secteur associatif (21%), évolution partagée par tous les domaines d'activités. En revanche, l'année 2009 se caractérise par un léger reflux, de 5% pour l'ensemble du secteur associatif, les activités liées à l'emploi et l'hébergement médico-social semblant épargnés de ce point de vue.

## D – LES FORMES DE CONTRATS SELON LA TAILLE DES ASSOCIATIONS

Le tableau suivant permet d'effectuer un rapprochement entre la ventilation des déclarations d'embauche par type de contrats (tous contrats confondus), en fonction de la taille des établissements associatifs (sur 10 ans) et la ventilation du nombre de salariés.

Tableau 20 – Comparaison entre la répartition des contrats proposés et celle de l'ensemble des salariés.

	Ventilation des contrats	Ventilation des salariés
Moins de 3 salariés	13%	8%
De 3 à 5 salariés	11%	5%
De 6 à 9 salariés	9%	7%
De 10 à 19 salariés	10%	12%
De 20 à 49 salariés	14%	23%
De 50 à 99 salariés	11%	20%
100 salariés et plus	31%	26%
Ensemble	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Les associations de moins de 3 salariés présentent 13% des contrats proposés en 2009, alors qu'elles représentent 8% du nombre des salariés associatifs.

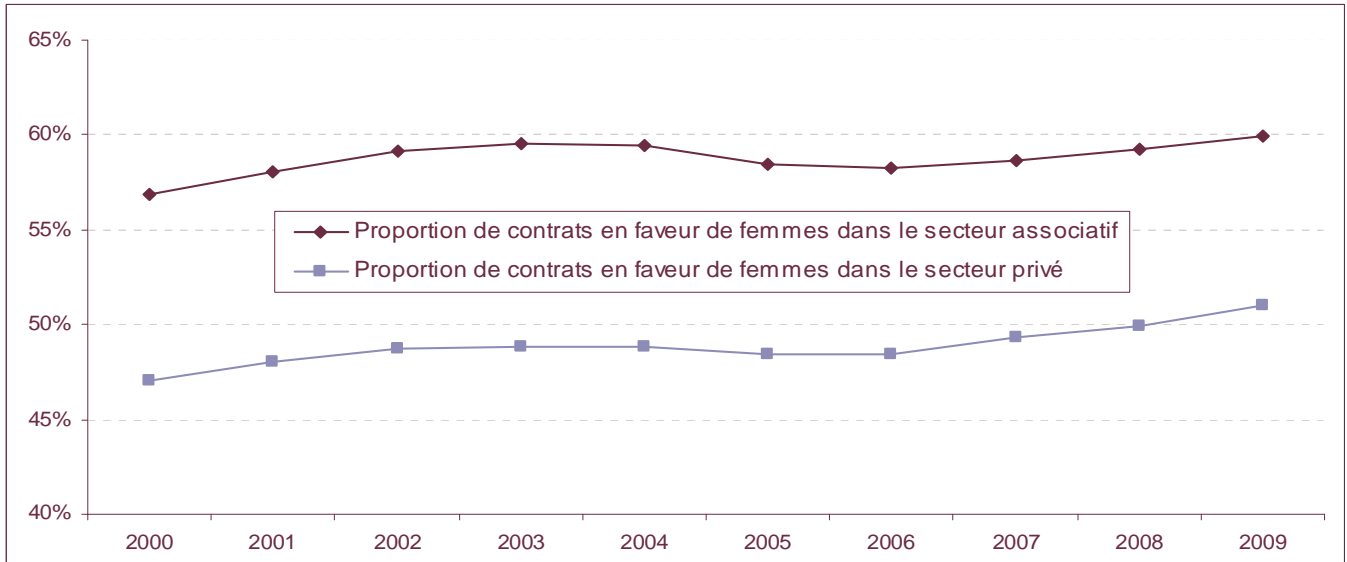
La proportion des contrats, quelle que soit leur durée, est plus forte dans les associations de moins de 10 salariés que la proportion qu'elles représentent en nombre total de salariés. Ceci s'explique en particulier par le nombre des contrats courts qu'elles présentent, notamment dans le secteur culturel.

Dans les associations comportant entre 20 et 50 salariés, la proportion de contrats présentés est nettement inférieure à la proportion de salariés que représentent ces organismes. En revanche, dans les plus grandes associations, dont l'effectif est supérieur à 100 salariés, la proportion de contrats est un peu plus importante que le poids qu'elles représentent en termes de salariés.

## E – REPARTITION DES CONTRATS SELON LE GENRE

Le graphique suivant permet de montrer comment se répartissent les déclarations uniques d'embauche, entre les hommes et les femmes au fil des années, selon que l'on se trouve dans le secteur associatif ou dans l'ensemble du secteur privé.

Graphique 14 – Evolution de la proportion des contrats proposés à des femmes



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Les deux courbes présentent une forme similaire, avec d'abord une augmentation de la proportion de femmes passant de 57% à 59%, dans le secteur associatif, et de 47% à 49% dans l'ensemble du secteur privé, entre 2000 et 2004. Un léger fléchissement intervient ensuite, au cours des années 2005 et 2006, concomitamment pour les deux courbes. Un mouvement identique se produit ensuite, toujours dans le même sens, permettant au secteur associatif de passer de 58% à 60% en 2009<sup>31</sup>, et à l'ensemble du secteur privé de varier de 48% à 51% en 2009.

Cet écart permanent de l'ordre de dix points entre les deux courbes doit être explicité par la composition du secteur associatif et la proportion de femmes embauchées dans les différents secteurs d'activité. C'est l'objet du paragraphe suivant.

## F - PLACE DES FEMMES SELON LES ACTIVITES

Un tableau récapitulatif permet de présenter la proportion de contrats proposés aux femmes, dans chacune des principales activités associatives, et pour chacune des dix années de la période prise en compte.

<sup>31</sup> Selon le Centre d'économie de la Sorbonne, la proportion de femmes était de 68%, parmi les salariés du secteur associatif en 2005.

Tableau 21 – Intentions d’embauches destinées aux femmes selon les activités associatives

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Enseignement	58%	57%	56%	55%	55%	56%	55%	56%	55%	56%
Activités sportives	40%	41%	42%	42%	44%	45%	45%	46%	45%	43%
Activités liées à l'emploi	57%	59%	61%	64%	64%	66%	66%	66%	68%	68%
Activités pour la santé humaine	81%	79%	81%	81%	80%	79%	80%	79%	80%	81%
Hébergement médico-social	78%	80%	80%	80%	80%	81%	81%	81%	81%	81%
Action soc. sans hébergement	65%	68%	71%	72%	72%	73%	73%	74%	75%	76%
Activités récréatives et de loisirs	56%	60%	61%	61%	61%	59%	61%	62%	64%	65%
Activités culturelles	32%	34%	34%	33%	34%	34%	35%	35%	36%	36%
Autres	55%	56%	56%	57%	59%	59%	59%	59%	60%	59%
Ensemble associations	57%	58%	59%	59%	59%	58%	58%	59%	59%	60%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Autour de la moyenne générale, sur 10 ans dans l’ensemble du secteur associatif, de 59% de contrats proposés à des femmes, les variations sont très importantes selon les secteurs d’activités :

C’est ainsi que les activités dans le domaine de la santé et l’hébergement médico-social présentent la plus forte féminisation, avec une moyenne de 80% sur 10 ans.<sup>32</sup> Dans ces deux domaines, les choses n’ont pas beaucoup varié en dix ans, comme on peut le constater dans le tableau. Le secteur de l’action sociale sans hébergement vient juste après, avec une moyenne sur dix ans de 72% de contrats proposés à des femmes. Dans ce secteur, la proportion a évolué progressivement au fil des années, passant ainsi de 65% en 2000 à 76% en 2009.

Quatre secteurs se situent autour de la moyenne générale : il s’agit des activités liées à l’emploi, avec une moyenne de 64% sur dix ans et une féminisation régulière au fil des années, des activités récréatives et de loisirs, avec une moyenne décennale de 61% et également une féminisation progressive, et de l’enseignement, présentant une moyenne de 56% sur 10 ans et des pourcentages assez constants au fil des années. La rubrique « autres », notamment composée des employeurs « *non classés ailleurs* », est très composite et présente logiquement des proportions très voisines de la moyenne générale.

Enfin, deux secteurs se distinguent nettement, se situant bien au-dessous de la moyenne générale : il s’agit d’abord du secteur du sport qui présente une moyenne décennale de 43% de contrats proposés aux femmes<sup>33</sup>, avec une légère tendance à la hausse (42% en moyenne pour les cinq premières années et 45% en moyenne pour les cinq années suivantes). Il s’agit ensuite du domaine de la culture, présentant une moyenne de 34% sur dix ans, avec une féminisation très légèrement en hausse au fil des années (33% en moyenne pour les cinq premières années et 35% pour les cinq années suivantes).<sup>34</sup>

## G - A QUEL AGE EMBAUCHE-T-ON ?

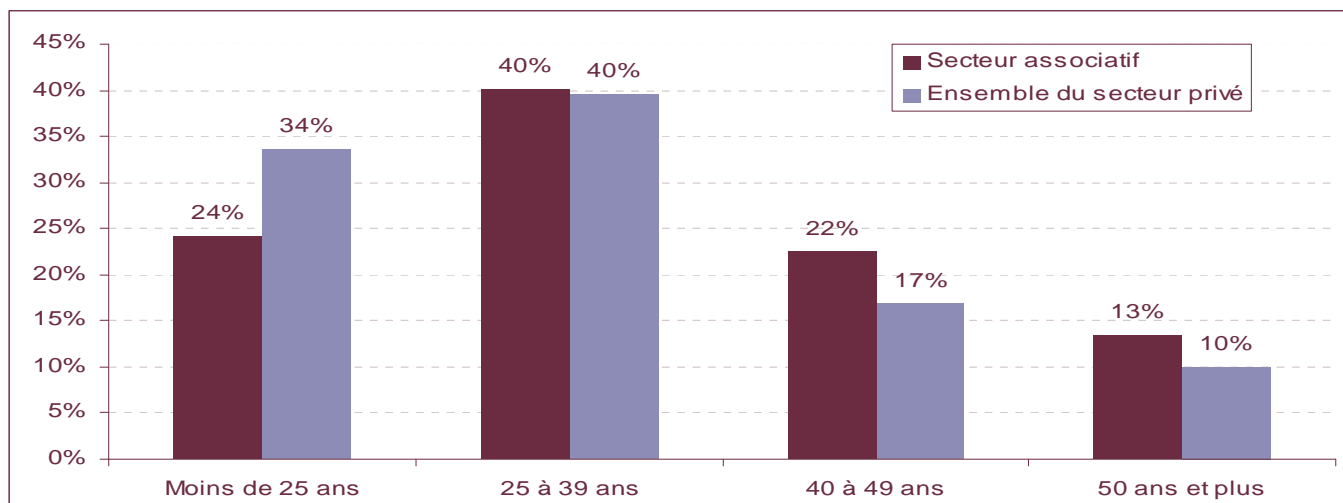
Commençons par caractériser le secteur associatif et par le comparer à l’ensemble du secteur privé. Un premier graphique permet de montrer comment se répartissent les personnes bénéficiant d’une déclaration unique d’embauche, en fonction de leur âge, et ceci sur une période significative de dix années d’observation.

<sup>32</sup> Proportion de 74% de femmes en 2005, selon le Centre d’économie de la Sorbonne (CES).

<sup>33</sup> Proportion de 44%, selon le CES.

<sup>34</sup> Proportion nettement plus importante, notée par le CES (55%).

Graphique 15 – Répartition des DUE en fonction de l'âge : moyenne sur 10 ans (2000-2009)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Le secteur associatif recrute moins de personnes âgées de moins de 25 ans (24% contre 34% dans l'ensemble du secteur privé) et davantage de personnes de plus de 40 ans (35% contre 27% dans le secteur privé). De surcroît, l'âge moyen des personnes embauchées dans les associations a augmenté régulièrement, entre 2000 (33 ans) et 2009 (près de 37 ans).

Le tableau suivant permet de voir comment les mouvements se sont effectués sur 10 ans, dans le secteur associatif et dans l'ensemble du secteur privé.

Tableau 22 – Evolution comparée de l'âge moyen des embauches

	Moins de 25 ans		25 à 39 ans		40 à 49 ans		50 ans et plus		Total Associations
	Associations	Secteur privé	Associations	Secteur privé	Associations	Secteur privé	Associations	Secteur privé	
<b>2000</b>	28%	36%	42%	42%	20%	15%	9%	7%	100%
<b>2001</b>	28%	36%	41%	40%	21%	15%	10%	8%	100%
<b>2002</b>	28%	36%	40%	40%	21%	16%	11%	8%	100%
<b>2003</b>	27%	36%	40%	39%	22%	16%	12%	9%	100%
<b>2004</b>	25%	34%	40%	40%	22%	17%	13%	10%	100%
<b>2005</b>	23%	33%	40%	40%	23%	17%	14%	10%	100%
<b>2006</b>	21%	32%	40%	40%	24%	18%	15%	11%	100%
<b>2007</b>	21%	31%	40%	39%	24%	18%	16%	11%	100%
<b>2008</b>	20%	31%	39%	39%	24%	18%	17%	12%	100%
<b>2009</b>	20%	31%	39%	38%	23%	18%	18%	13%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

La proportion des moins de 25 ans a sensiblement baissé dans les associations (8 points), plus encore que dans l'ensemble du secteur privé (5 points). L'écart s'est donc accru entre 2000 et 2009. Le nombre des embauches des 25 à 39 ans est resté proportionnellement le même tout au long de la période.

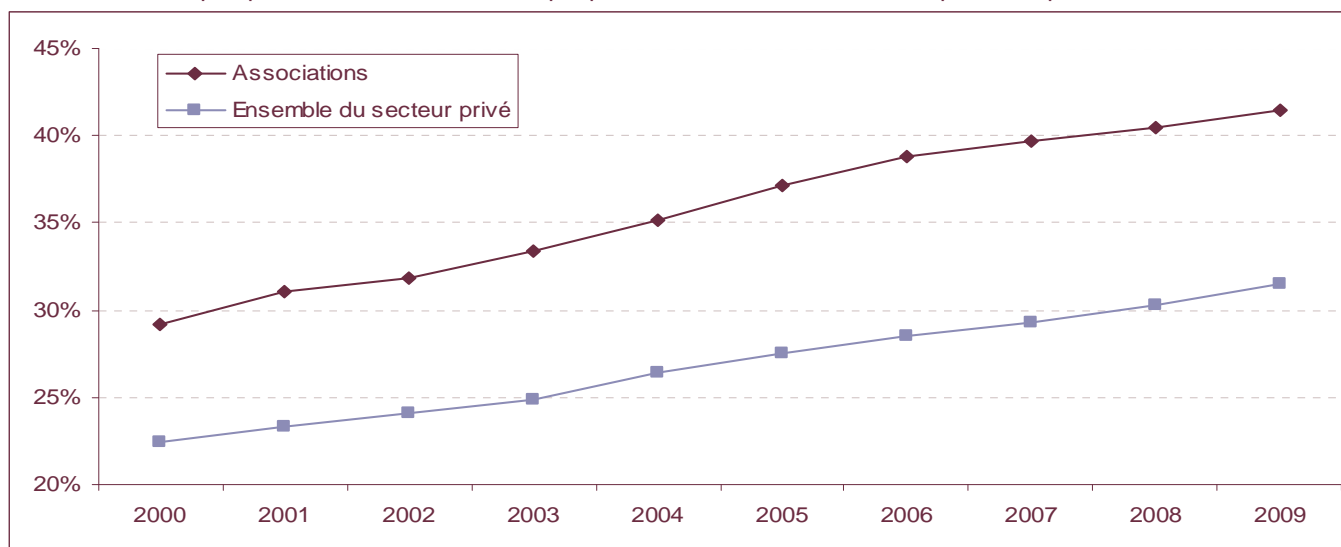
La proportion des embauches de personnes de 40 à 49 ans a légèrement augmenté des deux côtés en 10 ans (3 points) et le différentiel est donc resté de 5% au bénéfice du secteur associatif.

C'est chez les plus de 50 ans que la spécificité associative joue le plus et a joué de plus en plus : la proportion des personnes concernées a doublé en 10 ans (de 9% à 18%), pendant que la proportion des personnes de plus de 50 ans recrutées dans l'ensemble du secteur privé ne progressait que de

6 points. Ainsi, le différentiel n'a cessé de se creuser, pour être important en 2009 : 18% dans le secteur associatif contre 13% dans le secteur privé.

Il nous a semblé utile de prolonger cette présentation par un graphique qui montre comment a évolué la proportion des contrats proposés à des personnes de plus de quarante ans, tant dans le secteur associatif que dans l'ensemble du secteur privé

Graphique 16 – Evolution de la proportion des embauches des plus de quarante ans



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

L'évolution à la hausse est générale : du reste, l'ensemble du secteur privé voit cette proportion passer de 22% à 32% en dix années. Cette hausse est spectaculaire dans le secteur associatif, de moins de 30% en 2000 à 41% en 2009.

Cette évolution s'explique par le fait que désormais, de nombreux mouvements interviennent dans la vie professionnelle de chacun ; il est fini le temps où, sitôt les études terminées, on s'installait dans un emploi durable, parfois jusqu'à la retraite. L'INSEE a bien noté ces mutations et observe qu'« aujourd'hui, l'emploi apparaît plus « éclaté », qu'il s'agisse des statuts et des situations d'activité entre l'emploi et le chômage, des durées et rythmes de travail, des modes de rémunération ou des unités productives »<sup>35</sup>.

Pour ce qui concerne le secteur associatif, il faut ajouter un autre facteur : de plus en plus de personnes recherchent du sens à leur vie professionnelle, après une première partie qui ne leur a pas toujours donné satisfaction. Elles s'orientent alors vers les associations qui leur semblent porter des projets humainement riches.

<sup>35</sup> INSEE Première 50 ans de mutations de l'emploi n° 1312 – septembre 2010.

## H - L'ÂGE DES EMBAUCHES, SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant permet de voir, à partir de l'âge moyen des embauches dans chacun des principaux secteurs d'activité, certaines permanences et certaines évolutions.

Tableau 23 – Age moyen du recrutement, selon les secteurs d'activité et les années

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Enseignement	37	37	38	38	38	39	39	40	40	41
Activités sportives	29	29	29	30	30	31	31	31	31	31
Activités liées à l'emploi	37	38	39	39	40	41	41	42	42	42
Activités pour la santé humaine	32	33	33	33	34	34	34	34	35	35
Hébergement médico-social	32	32	32	32	32	33	33	33	33	33
Action soc. sans hébergement	34	34	34	35	35	35	36	36	36	37
Activités récréatives et de loisirs	26	26	25	26	26	27	27	27	27	27
Activités culturelles	35	35	36	36	37	37	38	38	38	39
Autres	30	31	31	31	32	33	33	34	34	34
Ensemble associations	33	34	34	34	35	35	36	36	37	37

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : En 2000, l'âge moyen du recrutement était de 37 ans dans l'enseignement. En 2009, il était de 41 ans.

Autour de la moyenne générale qui s'est élevée de 33 à 37 ans en dix années, de fortes différences peuvent être observées, selon les secteurs d'activités.

Les recrutements se font très jeunes dans le domaine des activités récréatives et de loisirs, avec une moyenne qui a très peu varié au cours de la décennie et qui se situe aujourd'hui à 27 ans (plus de 60% de recrutements à moins de 25 ans). Il en est de même dans le domaine du sport, avec un recrutement qui intervient en moyenne à 29 ans en 2000, évoluant très peu, jusqu'à 31 ans en 2009 : 77% de recrutements avant 40 ans, contre 64% en moyenne générale pour le secteur associatif.

Deux secteurs viennent ensuite : l'hébergement médico-social qui présente un âge moyen de recrutement variant très peu au cours de la décennie (33 ans en 2009), et les activités de santé dont la moyenne d'âge de recrutement s'est un peu élevée, au cours de la période étudiée, de 32 ans à 35 ans.

L'action sociale sans hébergement se situe exactement à la moyenne de l'ensemble du secteur associatif, présentant un âge moyen de recrutement évoluant de la même manière, de 34 ans à 37 ans en dix ans. Les activités culturelles recrutent sensiblement aux mêmes âges, qui ont varié de 35 ans à 39 ans pendant la décennie.

Vraisemblablement dans la mesure où une vie professionnelle précède généralement l'entrée dans ces secteurs, l'âge moyen de recrutement est nettement plus élevé dans le domaine de l'enseignement, variant de 37 ans en 2000 jusqu'à 41 ans en 2009, et dans les associations engagées dans des actions liées à l'emploi, avec un âge moyen qui a varié de 37 ans à 42 ans en 2009.

Si tous les domaines d'activité ont enregistré une élévation de l'âge moyen de recrutement, on remarquera que la hiérarchie n'a pas été bouleversée, ce qui montre que ces caractéristiques sont très enracinées.



## 7 – LE CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF

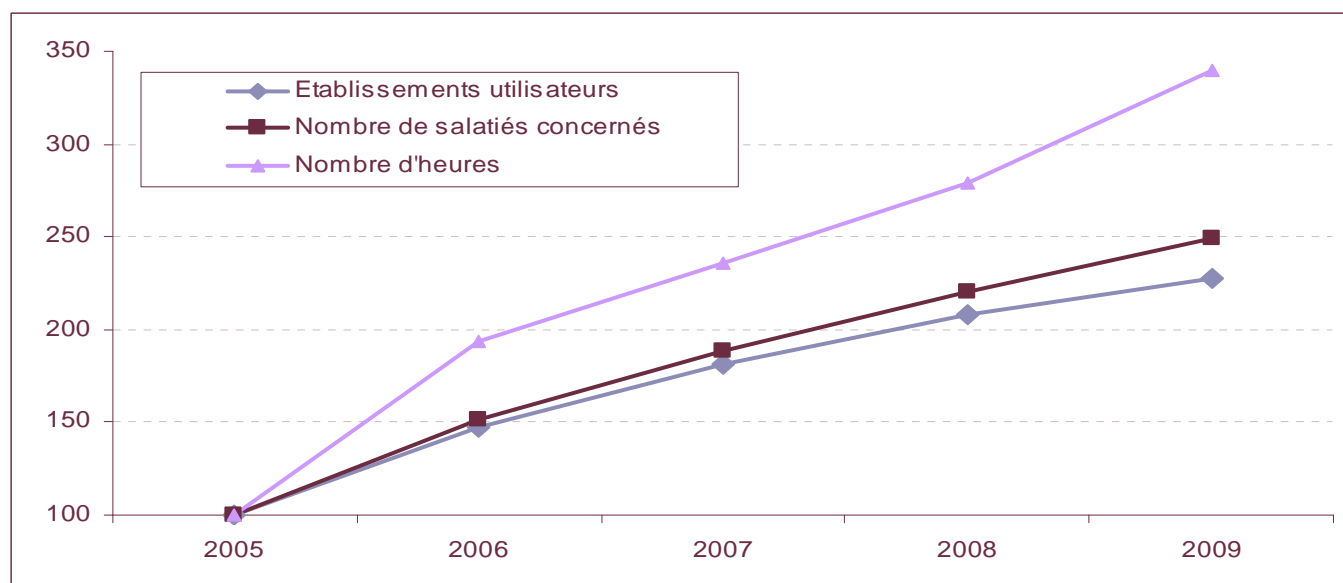
Il faut être utilisateur du CEA comme nous le sommes pour apprécier ce dispositif et observer mois après mois le temps précieux qu'il permet de gagner, au profit des actions que conduit une association. Son utilisation repose sur un accord entre l'association employeur et le salarié qui bénéficie strictement des mêmes droits que les autres.

### A – LE BILAN 2009

Ce dispositif a été mis en place en 2004, et il est monté en puissance au fil des années, passant d'un peu plus de 5.300 établissements utilisateurs et 10.500 salariés en 2004, à 38.300 établissements et tout près de 100.000 salariés concernés, en 2009. La masse salariale correspondante était en 2009 de près de 270 millions d'euros.

Le graphique suivant montre, en base 100 en 2005 (première année pleine d'utilisation), l'évolution du nombre d'établissements employeurs, de salariés concernés et d'heures de travail correspondantes.

Graphique 17 – Evolution de l'utilisation du CEA, en base 100 en 2005



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

On rappellera ici que c'est l'ACOSS qui est chargée de gérer l'ensemble des utilisateurs du CEA, qu'ils appartiennent au régime général ou au régime agricole.

L'évolution du nombre d'établissements et des salariés correspondants est constante et comparable. En revanche, celle du nombre d'heures de travail correspondantes est nettement plus forte : la proportion de salariés à temps plein concernés a en effet augmenté peu à peu.

La répartition des établissements, en fonction de leur taille, a légèrement varié entre 2007 et 2009. En effet une mesure a été prise, le 1<sup>er</sup> mai 2008, qui a consisté à ouvrir le bénéfice du dispositif jusqu'à un maximum de 10 emplois équivalents temps plein, contre seulement trois auparavant. Le tableau suivant montre cette répartition nationale.

Tableau 24 – Evolution de la répartition des établissements utilisateurs du CEA, selon leur taille

Strates d'établissements	2007	2008	2009
Moins de 3 salariés	88,6%	88,0%	86,7%
De 3 à 6 salariés	9,0%	9,4%	9,7%
De 6 à 10 salariés	1,7%	1,9%	2,5%
Plus de 10 salariés	0,7%	0,7%	1,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

De nombreux établissements de plus de trois salariés bénéficiaient déjà du dispositif avant le 1<sup>er</sup> mai 2008, par l'effet des temps partiels qu'ils comportaient. Cette proportion est passée de 11,4% en 2007 à 13,2% en 2009, sous l'effet de la mesure.

## **B - UNE DEMARCHE DE SIMPLIFICATION BIEN ENTENDUE PAR LES ASSOCIATIONS**

Les associations peuvent utiliser le CEA pour l'ensemble de leurs salariés ou pour une partie d'entre eux. La montée en charge du dispositif est principalement attribuable aux associations souhaitant déléguer la quasi totalité des formalités administratives liées à l'embauche, à la déclaration et au paiement des cotisations sociales.

En effet, le nombre d'associations utilisant les deux modes de déclaration, l'ancien avec le Bordereau récapitulatif de cotisation et le nouveau avec le CEA, a en effet peu augmenté depuis l'année 2004. L'objectif de simplification administrative recherché au travers du CEA semble donc avoir été bien entendu de la part des responsables associatifs qui sont de plus en plus nombreux à recourir à ce dispositif pour l'ensemble de leurs salariés.

Sur l'ensemble des associations dont le secteur d'activité est connu, celles du secteur sportif viennent largement en tête, parmi les utilisateurs (45%), suivies par celles du secteur culturel (18%).

Il existe une forte marge de progression, pour l'utilisation de ce dispositif, dans la mesure où environ 32% des associations potentiellement concernées l'utilisaient avant l'extension de la mesure. Et cette marge de progression varie fortement selon les départements : de moins de 25% à plus de 40%.

## TROISIEME PARTIE : L'OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

### AVANT-PROPOS

La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire (CRESS) travaille en lien étroit avec l'équipe de Recherches & Solidarités depuis plus de trois années. Dans ce cadre, nous avons ensemble permis aux responsables des associations et des coopératives d'exprimer leur avis sur de nombreux sujets.

Les résultats de ces enquêtes ont été appréciés par les acteurs de l'économie sociale, à tel point qu'ils ont émis le souhait de les voir un peu renforcées : en effet, concernant les associations, les sujets de préoccupations et les angles de réflexion ne sont pas les mêmes, selon qu'elles sont employeurs ou qu'elles ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

Avec le soutien du Conseil régional des Pays de la Loire, nous avons pour la première fois construit deux enquêtes différentes, comportant certes des questions communes, mais comportant aussi des sujets qui préoccupent les associations employeurs, comme la gestion de leurs équipements, l'évolution de la conjoncture économique, ou encore une actualité dense qui peut parfois les inquiéter.

Nous remercions Recherches & Solidarités d'avoir organisé ce nouveau dispositif expérimental, et de nous fournir ainsi des résultats inédits qui ne manqueront d'intéresser les acteurs du secteur associatif, mais aussi les élus politiques en charge de le soutenir.

Jacques STERN, président de la CRESS des Pays de la Loire.

Depuis six années, nous donnons la parole aux responsables associatifs, pour leur permettre d'exprimer leur opinion sur leurs satisfactions, leurs déceptions et leurs craintes éventuelles, notamment en lien avec l'actualité. Les résultats détaillés ont été régulièrement publiés, dans le cadre de l'édition annuelle de « *La France associative en mouvement* », mais aussi dans ce que nous avons nommé « *Les cahiers de l'ORA*<sup>36</sup> »

Cette enquête régulière a donné lieu à des déclinaisons régionales, notamment en Poitou-Charentes, en lien avec la CPCA, et dans les Pays de la Loire, en lien avec la CRESS et la CPCA. Au fil des années, la distinction des réponses aux mêmes questions, selon le secteur d'activité, bien entendu, mais aussi selon la qualité d'employeur ou de non employeur, est apparue insuffisante.

Sur une proposition de la CRESS des Pays de la Loire, et avec un soutien du Conseil régional, il a donc été décidé de mettre en place pour la première fois un questionnaire spécifique aux responsables des associations employeurs : cela a permis de couvrir des sujets et des préoccupations particulières ne concernant pas les associations sans salariés.

La présente publication comporte les réponses aux questions communes, ainsi qu'un résumé des réponses apportées par les responsables des associations employeurs. Une publication particulière et détaillée, sous l'égide de la CRESS des Pays de la Loire, ira plus loin en présentant des résultats complets et détaillés.<sup>37</sup>

<sup>36</sup> L'opinion des responsables associatifs : [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) rubrique Enquêtes.

<sup>37</sup> Cette publication distinguera les réponses des responsables associatifs des Pays de la Loire, par rapport à ceux des autres régions, ainsi que les résultats de l'enquête régionale auprès de 172 responsables de coopératives, organisée pour la deuxième année consécutive dans la région.

## PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Cette 6<sup>ème</sup> édition de l'enquête auprès des responsables associatifs s'est déroulée entre le 15 juin et le 9 juillet 2009. Elle a permis d'interroger 1.774 dirigeants bénévoles : 1.048 appartenant à une association fonctionnant exclusivement avec des bénévoles et 726 dirigeants d'associations comportant des salariés. La représentativité des échantillons est construite selon la méthode des quotas appliquée aux variables « secteur activité », « taille » et « budget » des associations.

Les secteurs d'activités retenus sont les suivants :

- Social, y compris les associations œuvrant dans la santé et de l'action humanitaire
- Culture
- Loisirs, y compris les associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Sport
- Autres : associations de parents d'élèves, défense des animaux, patrimoine, tourisme, éducation – formation, environnement, associations de consommateurs, comités de quartiers...

La répartition par taille des associations sans salarié est établie selon les critères suivants :

- Petites : budget inférieur à 10.000 euros
- Moyennes : entre 10.000 et 75.000 euros
- Grandes : plus de 75.000 euros

Celle des associations employeurs :

- Petites : budget inférieur à 50.000 euros
- Moyennes moins : entre 50.000 et 150.000 euros
- Moyennes plus : entre 150.000 et 500.000 euros
- Grandes : plus de 500.000 euros

## 1 – LES QUESTIONS SUR L'EMPLOI ET LE LIEN AVEC LA CONJONCTURE

Commençons par observer les positions des responsables d'associations sur l'emploi dans leur association, pour faire le lien avec l'analyse statistique présentée dans le précédent chapitre. Nous ne retenons donc ici que les questions posées aux associations employeurs.

### A – LA SITUATION AUJOURD'HUI ?

Pour cadrer le sujet, il nous a semblé utile d'indiquer en premier lieu, l'opinion des responsables associatifs employeurs concernant le nombre des salariés.

Tableau 25 - Pour organiser ses activités, l'association dispose d'un nombre de salariés :

	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Suffisant	40%	28%	38%	28%	38%	35%
A peu près suffisant	36%	31%	34%	35%	15%	32%
<b>Total suffisant</b>	<b>76%</b>	<b>58%</b>	<b>72%</b>	<b>62%</b>	<b>53%</b>	<b>67%</b>
Insuffisant	21%	40%	25%	37%	45%	31%
Très insuffisant	2%	2%	3%	1%	2%	2%
Non réponses	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Juin - juillet 2010. Base 726 références.

Le secteur social affiche la plus grande satisfaction relative, mais on ne négligera pas la proportion de 23% des responsables qui jugent le nombre de salariés insuffisant ou très insuffisant, par rapport aux activités de l'association. Inversement, le secteur culturel présente une forte proportion de mécontents (42% contre 33% en moyenne). Le secteur des loisirs et de l'éducation populaire présente des résultats assez voisins.

Presque la moitié des responsables des « autres associations », (défense des animaux, patrimoine, tourisme, éducation – formation, environnement, associations de consommateurs...), généralement non accompagnés par un département ministériel et des services déconcentrés correspondants, affichent une insuffisance en la matière.

Outre cet aspect quantitatif de cadrage, l'approche qualitative est indispensable : c'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 26 - Ces moyens humains salariés (qualifications, compétences, organisation ...) vous paraissent :

	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Bien adaptés aux besoins de l'association	28%	42%	32%	28%	34%	32%
Assez bien adaptés aux besoins de l'association	57%	46%	57%	52%	49%	54%
<b>Total adaptés</b>	<b>85%</b>	<b>88%</b>	<b>89%</b>	<b>80%</b>	<b>83%</b>	<b>86%</b>
Mal adaptés aux besoins de l'association	15%	10%	10%	20%	10%	13%
Vous manquez d'éléments pour répondre	0%	2%	1%	0%	5%	1%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	2%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Juin - juillet 2010. Base 726 références.

Lorsque l'on effectue le sous total des responsables, à peu près et tout à fait satisfaits, on remarque un léger décrochage du secteur des loisirs et de l'éducation populaire. Il se traduit aussi par une proportion de 20% des responsables n'hésitant pas à déclarer leurs moyens humains mal adaptés aux besoins de leur association.

Le secteur culturel dispose des salariés les mieux adaptés aux missions et aux besoins des associations : 42% de responsables tout à fait satisfaits contre 32% en moyenne, et 10% d'insatisfaits contre 13% en moyenne. Le secteur social paraît moins bien loti, dans la mesure où la proportion de dirigeants tout à fait satisfaits est au-dessous de la moyenne, et inversement pour la proportion de ceux qui sont insatisfaits.

Au bilan de ces deux approches complémentaires (tableaux 25 et 26), c'est le secteur du sport qui s'en sort le mieux, avec des résultats toujours au-dessus de la moyenne. Inversement, le secteur des loisirs et de l'éducation populaire apparaît un peu comme le parent pauvre du secteur associatif.

Le domaine social affiche une assez bonne satisfaction quant au nombre de salariés dont il dispose, mais regrette que leur qualification et leurs compétences ne soient pas toujours à la hauteur des ambitions des associations. C'est l'inverse dans le secteur de la culture.

Une approche transversale aux différents secteurs d'activité, permet de mesurer les différences selon la taille des associations. Du point de vue du nombre des salariés, les plus petites associations (jusqu'à 150.000 euros de budget), sont un peu plus nombreuses en difficulté (entre 36 et 40%) par rapport à celles dont le budget est compris entre 150.000 et 500.000 euros (28%) et celles dont le budget est supérieur à 500.000 euros (20%).

Du point de vue de la qualification de ces salariés, ce sont également les plus grandes (plus de 500.000 euros) qui expriment le plus de satisfaction : elles ont pu se donner les moyens de recruter et de former les salariés. Il y a sans doute quelques effets de seuil, de ce point de vue, puisque ce sont les plus petites (moins de 50.000 euros) et celles que l'on pourrait qualifier de moyennes (entre 150.000 et 500.000 euros) qui se disent le moins satisfaites.

## **LE REGARD DU FORMATEUR**

François OUSSET, Université de Bourgogne

C'est avec beaucoup de plaisir que je réponds à la sollicitation de Recherches & Solidarités d'ouvrir la réflexion sur la « qualification, les compétences et l'organisation des moyens humains salariés du secteur associatif ». En effet, étant en charge d'un diplôme d'Université intitulé « Administration, Gestion et Développement des Associations (AGDA)<sup>38</sup> à destination du personnel associatif, je ne pouvais être qu'intéressé par cette "vision de l'intérieur".

Au travers de la question qui nous intéresse ici, les dirigeants ont eu à juger les moyens humains dont ils disposent en les classant comme étant « adaptés », « assez bien adaptés » ou « mal adaptés » aux besoins de leur association.

Si les critères "bien adaptés" et "mal adaptés" ne sont pas ambigus, il apparaît nécessaire de s'attarder un peu plus sur le critère "assez bien adaptés". En effet, ne souligne-t-il pas le caractère convenable de la prestation du salarié et par là même sa grande perfectibilité : "ça va mais cela pourrait être largement amélioré" tel semble être le message en filigrane de la majorité des responsables interrogés (54%).

Ainsi, il semble souhaitable de rendre plus performant le « savoir agir associatif » pour le faire passer d' « assez bien adaptés » à « bien adaptés ».

C'est donc du professionnalisme des salariés du secteur associatif dont il est question ici. Celui-ci peut se définir comme le « comportement individuel consistant à bien faire ce que l'on doit faire, à être capable d'initiative, de réactivité, de ténacité et de travail en équipe »<sup>39</sup>.

Mais alors comment faire preuve d'initiative si l'on ne connaît pas le fonctionnement même de son association ?

L'expérience des candidats que nous avons côtoyés montre que ces derniers ont une connaissance très superficielle des règles du jeu de la structure associative et du cheminement qui amène à la prise de décision. Elle montre également qu'ils n'utilisent pas ou peu d'outils performants et ainsi ne sont pas en mesure de bien faire ce qu'ils ont à faire, de travailler vite et bien. Il apparaît également important de décroquer le registre d'intervention du salarié pour qu'il ait une vision plus globale du fonctionnement de sa structure, de ses besoins et de ses ressources.

Plusieurs axes de formations semblent ainsi nécessaires à la professionnalisation du salarié du secteur associatif :

### **Comprendre les éléments clés du fonctionnement d'une association**

Il est apparemment indispensable que la formation à destination du personnel associatif contribue à clarifier le rôle, les pouvoirs, les droits et devoirs des différents organes de direction d'une association (adhérents, assemblée générale, conseil d'administration, bureau) ainsi que son

---

<sup>38</sup> Pour plus d'information sur le Diplôme d'Université AGDA : [www.u-bourgogne.fr/ufr-staps](http://www.u-bourgogne.fr/ufr-staps)

<sup>39</sup> Michel Godet, *Le choc*, 2006

fonctionnement réglementaire (statuts, règlement intérieur, etc.). L'initiative individuelle et/ou collective en sera d'autant plus pertinente.

### Utiliser des outils performants

Comment faire preuve également d'initiative si l'on n'a pas à sa disposition des outils performants ? Il est nécessaire que la formation professionnelle favorise la maîtrise de l'outil informatique pour réaliser, valoriser et faciliter la gestion et le développement de l'association : le journal interne, le dossier de presse, le fichier adhérents, l'envoi en nombre, le traitement et la présentation des données, la création et la mise à jour du site internet, l'automatisation de tâches répétitives et les projets d'affiches sont alors autant de possibles rendus plus simples et plus « réactifs ».

### S'impliquer dans les projets

Comment faire preuve d'initiative enfin si l'on ne connaît pas également les buts poursuivis par l'association, ses perspectives, ses enjeux ? Chacun des salariés doit être associé aux projets en cours. Ils seront ainsi autant de forces de proposition. C'est ce que nous avons souhaité mettre en place dans notre diplôme à travers la production d'un mémoire professionnel support d'un des projets phare de l'association du candidat. L'ensemble des intervenants constituera ici autant de tuteurs susceptibles de guider, conseiller et de mettre en œuvre ce projet.

### Générer, développer et pérenniser les partenariats et les financements

Par ailleurs, l'enquête ORA<sup>40</sup> de 2009 montre que le type de difficultés rencontrées au sein du secteur associatif concerne essentiellement des problèmes de moyens financiers (31%). La professionnalisation du salarié de l'association passe aussi par la recherche de modes de financements différenciés : les cotisations des adhérents, les dons, les activités lucratives, les apports, les déductibilités possibles pour les particuliers, les six manifestations de bienfaisance ou de soutien, le mécénat, le sponsoring, les opportunités offertes par les fondations ou les fonds de dotations apparaissent ici comme autant d'opportunités qu'il est nécessaire de connaître.

Finalement, en s'appuyant sur les propos de Michel GODET, nous pouvons remarquer que les métiers changent, évoluent, mais les compétences requises pour les exercer demeurent. Il faudra toujours faire preuve d'initiative, de sens de la responsabilité et de cette capacité à se former soi-même, former les autres et les animer pour avancer et résoudre collectivement les problèmes. C'est pour ces raisons que nous avons mis au centre de nos préoccupations la construction de ce « savoir agir associatif ». Nous espérons, de cette façon, contribuer à améliorer la « qualification, les compétences et l'organisation des moyens humains salariés du secteur associatif ».

## B - QUELLE EVOLUTION PAR RAPPORT A 2009 ?

Tableau 27 - Par rapport à l'an passé, votre association :

	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
A maintenu son effectif salarié	59%	69%	72%	58%	54%	63%
A renforcé son effectif salarié	24%	20%	21%	22%	31%	23%
<b>Total renforcées / maintenues</b>	<b>83%</b>	<b>89%</b>	<b>93%</b>	<b>80%</b>	<b>85%</b>	<b>86%</b>
A réduit son effectif salarié	14%	10%	6%	18%	10%	12%
Vous manquez d'éléments pour répondre	1%	1%	1%	2%	0%	1%
Non réponses	2%	0%	0%	0%	5%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Juin - juillet 2010. Base 726 références.

<sup>40</sup> La France associative en mouvement, R&S, 7<sup>ème</sup> édition, nov. 2009.



Dans une proportion de 12% (soit un sur huit), les responsables associatifs employeurs indiquent qu'ils ont réduit leur effectif salarié : cette proportion est nettement plus forte dans le secteur des loisirs et de l'éducation populaire (18%) et un peu plus forte dans le domaine social (14%). Elle est nettement plus faible chez les employeurs du secteur sportif.

Dans le deuxième chapitre, consacré aux statistiques sur l'emploi, nous avons mentionné une proportion un peu supérieure à 11% d'établissements associatifs ayant réduit leurs effectifs salariés. Les résultats de l'enquête concordent bien avec la réalité statistique.

Au bilan, on observe que 12% des responsables associatifs annoncent une baisse d'effectif, pour une proportion presque double (23%) de dirigeants annonçant une hausse. Ce qui constitue une information positive correspondant bien au bilan statistique constaté au cours de l'année 2009.

Un tri complémentaire a été effectué, concernant cette question, transversalement à tous les secteurs d'activité, à partir de la taille de l'association.

Tableau 28 - Par rapport à l'an passé, votre association :

	Petite	Moyenne moins	Moyenne plus	Grande	Ensemble
A maintenu son effectif salarié	66%	71%	55%	57%	63%
A renforcé son effectif salarié	21%	20%	29%	27%	23%
<b>Total renforcées / maintenues</b>	<b>87%</b>	<b>91%</b>	<b>84%</b>	<b>84%</b>	<b>86%</b>
A réduit son effectif salarié	11%	8%	15%	16%	12%
Vous manquez d'éléments pour répondre	1%	1%	0%	0%	1%
Non réponses	1%	0%	1%	1%	1%
Total	100%	99%	99%	101%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Juin - juillet 2010. Base 726 références. Sont ici considérées comme petites, les associations dont le budget est inférieur à 50.000 euros, comme moyennes moins, celles dont le budget est compris entre 50.000 et 150.000 euros, comme moyenne plus, celles dont le budget est compris entre 150.000 et 500.000 euros, et grandes celles dont le budget dépasse 500.000 euros.

Les responsables des plus petites associations sont nettement plus nombreux (entre 66% et 71%) que les autres (entre 55% et 57%) à avoir maintenu leurs effectifs.

Par ailleurs, ceux qui indiquent avoir augmenté leurs effectifs (20% - 21%) sont deux fois plus nombreux que ceux qui indiquent les avoir réduits (entre 8% et 11%). L'observation statistique nous confirme que ces petits employeurs sont effectivement deux fois plus nombreux que ceux qui ont réduit le nombre de leurs salariés, à avoir recruté.

Les responsables des plus grandes associations sont entre 15 et 16% à indiquer une réduction, pour une proportion de 27 à 29% affichant un renforcement. Les résultats statistiques présentent également une forte amplitude pour ces associations.

## C – QUELLES PERSPECTIVES POUR DEMAIN ?

Cette enquête se situait un peu avant l'été et il a été demandé aux responsables associatifs ce qu'ils envisageaient pour l'année à venir : pour certains, il s'agissait de l'année associative 2010-2011 et pour d'autres de l'année 2011. En toute hypothèse, on ne sera pas étonné de voir que 12% se sont abstenus, par manque d'éléments pour répondre.

Tableau 29 – L’an prochain, pensez-vous que votre association :

	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Maintiendra son effectif salarié	61%	50%	64%	62%	55%	60%
Renforcera son effectif salarié	17%	14%	13%	13%	21%	15%
<b>Total renforcées / maintenues</b>	<b>78%</b>	<b>64%</b>	<b>77%</b>	<b>75%</b>	<b>76%</b>	<b>75%</b>
Réduira son effectif salarié	10%	21%	14%	13%	5%	13%
Vous manquez d’éléments pour répondre	10%	14%	9%	10%	14%	11%
Non réponses	2%	1%	0%	2%	5%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L’opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

La culture figure ici comme le secteur dans lequel le pessimisme est le plus important : plus d’un responsable sur cinq (pour 13% en moyenne) prévoit une réduction d’effectifs et 14% préfèrent ne pas se prononcer. Les données de conjoncture du premier trimestre 2010 (celui qui précédait la période d’enquête) nous indiquent en effet que ce secteur se situe nettement en retrait (- 0,1% contre + 1,6% en moyenne).

Inversement, les responsables du sport et du secteur social affichent un peu plus d’optimisme, tout comme on peut constater des résultats de conjoncture positifs : respectivement + 4,6% dans le sport et + 2,8% dans l’hébergement médico-social.

Lorsque l’on rapproche les réponses des responsables concernant leur présent et leur pronostic pour le futur, on remarque qu’il y a d’assez faibles différences pour le social et les loisirs : on envisage le futur immédiat à peu près comme on vit le présent. En revanche, dans la culture, on passe de 89% de responsables indiquant avoir maintenu ou renforcé leurs effectifs au cours de l’année de l’enquête, à une proportion qui chute à 64% quand il s’agit du pronostic pour l’année suivante.

## 2 – LES REPONSES AUX QUESTIONS COMMUNES

### AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Après bien des réflexions, nous avons décidé de vous livrer directement les informations et les résultats les plus larges : outre les observateurs de la vie associative en général, nous avons en effet voulu nous adresser à celles et ceux qui s’intéressent particulièrement à tel ou tel secteur d’activité. Ils pourront ainsi, de tableaux en tableaux, observer les réponses qui les intéressent spécifiquement.

Et comme chacun connaît les différences significatives qui existent entre les associations qui ne fonctionnent qu’avec des bénévoles et les associations employeurs, nous présentons deux tableaux distincts pour chaque thème.

Nous assumons tout à fait cette densité et nous invitons le lecteur pressé à aller directement à ce qui l’intéresse.

### A – LA RESSOURCE HUMAINE BENEVOLE

La ressource humaine bénévole est essentielle pour le fonctionnement et le développement des associations, même lorsqu’elles emploient des salariés. Cette première question permet de faire le point en 2010, sur l’opinion des responsables associatifs sur ce sujet.

Tableau 30 - Pour organiser les activités de cette année, l'association dispose d'un nombre de bénévoles réguliers (personnes exerçant une fonction précise et continue) :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Suffisant	18%	28%	23%	22%	28%	24%
A peu près suffisant	35%	32%	47%	50%	33%	40%
<b>Total Suffisant</b>	<b>53%</b>	<b>60%</b>	<b>70%</b>	<b>71%</b>	<b>61%</b>	<b>64%</b>
Insuffisant	35%	30%	28%	21%	30%	28%
Très insuffisant	10%	9%	2%	7%	7%	7%
Non réponses	2%	1%	0%	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Il est intéressant sur cette question, d'observer en parallèle, les réponses des responsables d'associations sans salarié et celles des responsables employeurs :

Tableau 30 bis - Pour organiser les activités de cette année, l'association dispose d'un nombre de bénévoles réguliers (personnes exerçant une fonction précise et continue) :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Suffisant	25%	20%	14%	17%	25%	20%
A peu près suffisant	35%	39%	38%	35%	24%	35%
<b>Total suffisant</b>	<b>61%</b>	<b>58%</b>	<b>52%</b>	<b>52%</b>	<b>49%</b>	<b>55%</b>
Insuffisant	36%	36%	40%	34%	47%	38%
Très insuffisant	3%	6%	8%	14%	5%	7%
Non réponses	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	101%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

La satisfaction est plus importante parmi les responsables des associations sans salariés (64% contre 55%). C'est dans les associations sportives (70%) et de loisirs (71%) sans salariés que le nombre des bénévoles est jugé le plus satisfaisant, ce qui tranche nettement par rapport aux associations employeurs de ces mêmes secteur (52%).

Dans le secteur social, la satisfaction est nettement plus importante lorsqu'il y a des salariés (61%) que lorsque l'association doit compter exclusivement sur ses bénévoles (53%).

## B - LES ASPECTS FINANCIERS

Au moins aussi importante que la ressource humaine, la ressource financière intervient dans la vie quotidienne des associations, à la fois pour leur bon fonctionnement et leur développement. D'où cette deuxième question posée aux responsables associatifs.

Tableau 31 - Cette année, les moyens financiers nécessaires à votre association sont :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Tout à fait suffisants	13%	17%	14%	26%	23%	19%
A peu près suffisants	48%	35%	62%	49%	45%	49%
<b>Total suffisant</b>	<b>61%</b>	<b>52%</b>	<b>76%</b>	<b>75%</b>	<b>68%</b>	<b>67%</b>
Insuffisants	26%	42%	20%	17%	20%	24%
Très insuffisants	11%	6%	4%	8%	7%	7%
Non réponses	2%	0%	0%	0%	5%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

## Là encore, que disent les responsables employeurs ?

Tableau 31 bis - Cette année, les moyens financiers nécessaires à votre association sont :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Tout à fait suffisants	8%	8%	9%	8%	14%	9%
A peu près suffisants	41%	31%	52%	41%	45%	43%
<b>Total suffisant</b>	<b>49%</b>	<b>39%</b>	<b>61%</b>	<b>49%</b>	<b>59%</b>	<b>52%</b>
Insuffisants	42%	38%	29%	38%	30%	36%
Très insuffisants	9%	21%	10%	13%	11%	12%
Non réponses	0%	2%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Ce sont les responsables des associations employeurs qui expriment de plus grandes difficultés : 52% seulement estiment leurs moyens financiers suffisants, contre 67% des responsables des associations sans salariés. Cette différence se retrouve dans tous les secteurs, particulièrement dans le sport et les loisirs.

Il est important de signaler que 12% des responsables employeurs et 7% des responsables d'associations sans salariés expriment de très vives inquiétudes. C'est le cas de 21% des responsables d'associations culturelles comportant des salariés.

Si l'on veut faire le point des moyens disponibles, aux yeux des responsables associatifs, on retiendra que chez les non employeurs, la satisfaction concernant les moyens humains (64%) est un peu plus faible que celle qui concerne les moyens financiers (67%).

C'est exactement l'inverse, et dans le même écart de trois points : la satisfaction des responsables employeurs est un peu plus forte (55%), concernant les moyens humains bénévoles, que celle qui a trait aux moyens financiers (52%). Ceci s'explique, pour partie, par le fait que des moyens financiers importants sont nécessaires pour la prise en charge des salariés.

## C – QUEL BILAN ECONOMIQUE ?

Ce n'est pas une expression qui parle à tous les responsables associatifs : c'est sans doute pour cela que 5% des responsables non employeurs ont décidé de ne pas répondre à la question correspondante. Cette proportion est nettement plus faible (2%) chez les responsables employeurs, plus accoutumés à cette notion.

Tableau 32 - Au bilan, du point de vue économique, vous diriez que votre association vous paraît :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
En bonne santé	48%	37%	60%	71%	56%	56%
En situation parfois tendue	38%	47%	36%	18%	31%	33%
<b>Total à peu près positif</b>	<b>86%</b>	<b>84%</b>	<b>95%</b>	<b>89%</b>	<b>87%</b>	<b>89%</b>
Souvent en difficulté	7%	11%	4%	3%	3%	5%
En grande difficulté	1%	1%	0%	1%	3%	1%
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	4%	2%	0%	7%	7%	4%
Non réponses	2%	2%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Ce premier bilan est positif : outre les 56% de responsables qui jugent correcte la situation de leur association, il n'est pas étonnant d'observer 33% de responsables avouant une tension qui peut être passagère. Ce sont les domaines du sport et des loisirs qui affichent la meilleure proportion d'organismes en bonne santé économique.

En revanche, dans le secteur social, 8% de responsables se disent en réelle difficulté, et cette proportion grimpe même à 12% dans le secteur culturel.

Tableau 32 bis - Au bilan, du point de vue économique, vous diriez que votre association vous paraît :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
En bonne santé	34%	25%	42%	27%	28%	33%
En situation parfois tendue	50%	46%	44%	42%	48%	46%
<b>Total à peu près positif</b>	<b>84%</b>	<b>71%</b>	<b>86%</b>	<b>69%</b>	<b>76%</b>	<b>79%</b>
Souvent en difficulté	10%	21%	10%	14%	15%	13%
En grande difficulté	5%	6%	3%	15%	2%	6%
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	1%	2%	0%	2%	7%	2%
Non réponses	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Total	10000%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Les réponses des responsables associatifs employeurs sont moins optimistes : 33% seulement (contre 56% chez les non employeurs) se disent tout à fait satisfaits. Cette proportion est nettement supérieure dans le secteur sportif et dans le domaine social.

Les responsables employeurs sont 19% (un sur cinq...) à se dire en difficulté chronique : cette proportion est nettement plus faible dans le sport (13%) et nettement plus élevée dans la culture (27%) et les loisirs et l'éducation populaire 29%.

On sera particulièrement frappé par la faible proportion d'associations de loisirs en difficulté économique (4%), si elles ne comportent pas de salariés, et par cette très forte proportion d'employeurs de ce même secteur (29%) à se dire en très grave difficulté. On n'observe pas un tel décalage dans les autres secteurs.

## D - LA CAPACITE DES ASSOCIATIONS AUJOURD'HUI, A REMPLIR LEURS MISSIONS

C'est à partir du constat que font les responsables associatifs, concernant leurs moyens et leur bonne santé économique, qu'ils peuvent s'exprimer concernant les missions de leurs associations : cette année, se considèrent-ils en mesure de les remplir pleinement ?

Tableau 33 - Pour cette année, vous diriez plutôt que votre association :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Est tout à fait en mesure de remplir ses missions	28%	32%	25%	42%	37%	33%
Est à peu près en mesure de remplir ses missions	40%	47%	49%	42%	45%	45%
<b>Total en mesure</b>	<b>68%</b>	<b>79%</b>	<b>74%</b>	<b>84%</b>	<b>82%</b>	<b>78%</b>
Connaît quelques difficultés pour remplir ses missions	25%	15%	25%	14%	15%	18%
Rencontre de sérieuses difficultés pour remplir ses missions	5%	5%	1%	2%	3%	3%
Non réponses	2%	1%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	101%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Près de 80% des responsables estiment que leur association est en mesure de remplir ses missions : on pouvait s'en douter en observant le dynamisme associatif et les services que rend quotidiennement ce secteur, tout en développant du lien social. Par rapport à cette forte proportion, on note une certaine prudence, dans le secteur social (68%) qui peut s'expliquer par une augmentation des sollicitations à laquelle les associations ne peuvent pas toujours faire face.

Peu nombreux sont les responsables qui affichent une nette insatisfaction (3%), fort heureusement. Ils sont un peu plus nombreux (5%) dans les domaines de la culture et du social.

Tableau 33 bis - Pour cette année, vous diriez plutôt que votre association :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Est tout à fait en mesure de remplir ses missions	18%	14%	20%	15%	15%	17%
Est à peu près en mesure de remplir ses missions	41%	36%	41%	41%	48%	41%
<b>Total en mesure</b>	<b>59%</b>	<b>50%</b>	<b>61%</b>	<b>56%</b>	<b>63%</b>	<b>58%</b>
Connaît quelques difficultés pour remplir ses missions	37%	37%	33%	35%	28%	35%
Rencontre de sérieuses difficultés pour remplir ses missions	4%	13%	6%	9%	7%	7%
Non réponses	0%	0%	0%	0%	2%	0%
Total	100%	100%	101%	99%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Dès lors que les associations employeurs visent par nature des missions plus importantes et plus ambitieuses, et aussi qu'elles doivent faire face à des exigences financières plus fortes, il n'est pas étonnant de constater que la proportion des responsables concernés satisfaits n'est que de 58% quand elle était de 78% chez les non employeurs. Ce décalage de 20 points semble toutefois important : il est relativement faible, de 11 points seulement dans le social, et de 13 points dans le sport. Il est en revanche très important dans la culture (29 points) et dans les loisirs (28 points). Comme si dans ces deux domaines, le fait de disposer de salariés compliquait sérieusement la tâche des responsables et amenuisait les chances de réussite.

Pour autant, la proportion des responsables employeurs estimant « rencontrer de sérieuses difficultés pour remplir leurs missions » reste assez limitée, globalement à 7%. Proportion qui connaît de fortes différences entre le social (4%) et la culture (13%).

## E – LES DERNIERS RESULTATS DE NOTRE BAROMETRE

Nos enquêtes régulières sont l'occasion de poser quelques questions strictement identiques d'une vague à l'autre. Elles sont destinées à approcher, avec prudence, l'évolution du moral des responsables d'association. Avec ce baromètre, ces derniers disposent d'un indicateur de confiance régulier, identique à celui des ménages ou encore à celui des chefs d'entreprises mis en place par l'INSEE.

Et sur ce point encore, l'opinion répandue dans les associations qui emploient des salariés est nettement différente de celle qui prévaut dans les associations qui ne s'appuient que sur des bénévoles.

Les réponses aux trois questions suivantes confirment que la situation est plus tendue pour les premières :

Tableau 34 – Pour organiser les activités de cette année, votre association dispose d'un nombre de bénévoles réguliers suffisant ou à peu près suffisant :

Printemps 2008	Printemps 2009	Automne 2009	Printemps 2010	Non employeurs	Employeurs
62%	62%	60%	62%	64%	55%

Source : Enquêtes d'opinion des responsables associatifs. R&S. Par bénévoles réguliers, on entend les dirigeants et les autres personnes exerçant une fonction précise et continue dans l'association.

La satisfaction se maintient, en matière de bénévolat. Elle est plus forte parmi les responsables des associations sans salarié, dont les actions reposent sur les seuls bénévoles.

Tableau 35 – Pour les activités de cette année, les moyens financiers de votre association sont suffisants ou à peu près suffisants :

Printemps 2008	Printemps 2009	Automne 2009	Printemps 2010	Non employeurs	Employeurs
60%	57%	58%	64%	67%	52%

Source : Enquêtes d'opinion des responsables associatifs. R&S.

Le creux de la vague se situe en 2009. Si la situation semble s'améliorer, la différence est considérable ici, selon que l'association emploie des salariés ou non : plus de 30% des dirigeants non employeurs et surtout près de 50% des employeurs sont en difficulté.

Tableau 36 : Par rapport à l'année antérieure, les missions de votre association ont été renforcées ou maintenues :

Printemps 2008	Printemps 2009	Automne 2009	Printemps 2010	Non employeurs	Employeurs
74%	72%	67%	76%	78%	69%

Source : Enquêtes d'opinion des responsables associatifs. R&S.

La situation est très tendue à l'automne 2009. Le printemps 2010 est un peu plus souriant. Mais là encore, les associations employeurs sont en retrait.

Au bilan, après une année 2009 difficile, le printemps 2010 a marqué une certaine embellie. Chacun se serait-il adapté en recherchant des solutions d'économie et de nouveaux modes de fonctionnement ? Cependant, comme on va le voir, les dirigeants bénévoles montrent quelques signes d'inquiétude, et pensent que le plus dur est peut-être à venir.

## F – QUELLE AMBITION POUR DEMAIN ?

### UN RENFORCEMENT DES MISSIONS ?

L'une des mesures les plus objectives du dynamisme dans chacun des secteurs correspond à la capacité de ses associations à renforcer ses missions, sous réserves bien entendu que la demande existe et se manifeste. C'est l'objet de la question suivante, posée aux responsables associatifs.

Tableau 37 - Par rapport à l'année antérieure, les missions de votre association :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Sont renforcées	23%	17%	16%	22%	25%	20%
Sont maintenues	57%	54%	61%	53%	62%	58%
<b>Total renforcées / maintenues</b>	<b>80%</b>	<b>71%</b>	<b>77%</b>	<b>75%</b>	<b>87%</b>	<b>78%</b>
Sont réduites par manque de moyens	15%	19%	20%	13%	5%	14%
Sont réduites compte tenu de la variation de la demande	2%	1%	2%	2%	1%	2%
Sont réduites par choix délibéré des dirigeants	1%	4%	1%	2%	2%	2%
Non réponses	2%	5%	0%	8%	5%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.



Globalement, 20% des responsables annoncent le renforcement des missions de leur association, en cette année 2010, par rapport à l'année antérieure : cette proportion est un peu plus faible dans la culture (17%) et dans le sport (16%). A l'inverse, 14% des responsables mentionnent une réduction des missions, faute de moyens : cette proportion est nettement plus importante pour la culture (19%) et le sport (20%).

Tableau 37 bis - Par rapport à l'année antérieure, les missions de votre association :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Sont renforcées	21%	15%	17%	13%	21%	17%
Sont maintenues	50%	43%	56%	53%	58%	52%
<b>Total renforcées / maintenues</b>	<b>71%</b>	<b>58%</b>	<b>73%</b>	<b>66%</b>	<b>79%</b>	<b>69%</b>
Sont réduites par manque de moyens	24%	36%	24%	28%	16%	26%
Sont réduites compte tenu de la variation de la demande	3%	4%	2%	6%	3%	3%
Sont réduites par choix délibéré des dirigeants	1%	2%	0%	0%	2%	1%
Non réponses	1%	0%	1%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	101%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Parmi les responsables associatifs employeurs, la proportion de ceux qui indiquent un renforcement des missions est assez voisine (17%) de celle que nous avons observée chez les non employeurs (20%). Toutefois, c'est le secteur des loisirs qui est ici le plus en retrait (13%).

La proportion des responsables annonçant une réduction des missions, faute de moyens, est en revanche nettement plus forte (26%) chez les employeurs que chez les non employeurs (14%). La présence de salariés, et la nécessité de disposer des finances en conséquence explique cette différence de 12 points.

Cette différence est modeste dans le sport (4 points), un peu plus nette dans le social (9 points), et considérable dans les loisirs (15 points) et surtout la culture (17 points).

## DE NOUVEAUX PROJETS ?

La question complémentaire permettant d'observer cette dynamique associative dans la durée a trait aux projets qu'envisagent les responsables dans l'avenir.

Tableau 38 - Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, en 2010 ou 2011 ?

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui, certainement	35%	24%	23%	30%	42%	30%
Oui, peut-être	38%	33%	36%	35%	38%	36%
<b>Total oui</b>	<b>73%</b>	<b>57%</b>	<b>59%</b>	<b>65%</b>	<b>80%</b>	<b>66%</b>
Probablement pas	14%	22%	26%	19%	12%	19%
Non	9%	9%	13%	12%	6%	10%
Au contraire, vous envisagez une réduction de l'activité	2%	7%	0%	2%	0%	2%
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	1%	%	1%	2%	1%	1%
Non réponses	1%	3%	1%	0%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

La réponse est assurée pour 30% des responsables, avec un secteur social en pointe (35%) et des secteurs culturel (24%) et sportif (23%) un peu plus réservés. On notera avec plaisir qu'au bilan, deux responsables sur trois envisagent, au moins prudemment, de nouveaux projets pour demain.

Il n'y a que très peu de responsables pessimistes au point de réduire l'activité de leur association dans l'avenir (2%), sauf dans le secteur culturel (7%).

Tableau 38 bis - Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, en 2010 ou 2011 ?

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui, certainement	45%	34%	25%	35%	44%	36%
Oui, peut-être	36%	25%	32%	22%	24%	29%
<b>Total oui</b>	<b>81%</b>	<b>59%</b>	<b>57%</b>	<b>57%</b>	<b>68%</b>	<b>65%</b>
Probablement pas	10%	24%	17%	22%	16%	16%
Non	5%	8%	17%	10%	11%	11%
Au contraire, vous envisagez une réduction de l'activité	3%	2%	6%	6%	0%	4%
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	1%	5%	3%	3%	5%	3%
Non réponses	0%	2%	0%	2%	0%	1%
Total	100%	100%	99%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Parmi les responsables employeurs, la proportion de ceux qui envisagent « *certainement* » des nouveaux projets pour demain est plus nombreuse (36%) que chez les non employeurs. Il faut dire que le fait de disposer de salariés entraîne parfois à une sorte de « fuite en avant incontournable », en termes d'activités, pour maintenir l'emploi.<sup>41</sup>

Mais au bilan, si l'on fait masse de ceux qui n'excluent pas de nouveaux projets, on se situe à 65% chez les employeurs, au même niveau que ceux qui ne disposent pas de salariés (66%).

### LE PLUS DUR SEMBLE A VENIR !

Question difficile pour laquelle près de 15% des responsables non employeurs et plus de 10% des employeurs indiquent n'avoir pas assez d'éléments pour répondre :

Tableau 39 – De ce que vous percevez de la crise, au sein de votre association, vous diriez plutôt que :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Vous pensez avoir passé les moments les plus difficiles	8%	8%	10%	11%	6%	9%
Les moments les plus difficiles vous semblent encore à venir	38%	46%	45%	40%	41%	42%
Vous pensez actuellement être dans les moments les plus difficiles	14%	10%	11%	4%	13%	10%
Vous n'avez quasiment pas ressenti ses effets	24%	21%	23%	28%	29%	25%
Vous n'avez pas de réponse à cette question	15%	15%	11%	17%	11%	14%
Non réponses	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Parmi ceux qui répondent à cette question, 25% seulement des responsables disent n'avoir quasiment pas ressenti les effets de la crise (un peu moins dans le sport et un peu plus dans les loisirs). Plus de 42% des responsables tendent le dos, en estimant que le plus dur est à venir (un peu plus dans la culture et le sport). Ils ne sont que 9% à indiquer que le plus difficile est passé, et ils sont en moyenne 10% (14% dans le social) à indiquer se trouver dans l'œil du cyclone.

<sup>41</sup> Un certain nombre de salariés sont recrutés sur la base d'incitations politiques accompagnées de financements ponctuels. Les responsables doivent ensuite imaginer de nouvelles recettes, sur la base de nouvelles activités, pour pérenniser l'emploi.

Tableau 39 bis – De ce que vous percevez de la crise, au sein de votre association, vous diriez plutôt que :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Vous pensez avoir passé les moments les plus difficiles	9%	4%	8%	13%	3%	8%
Les moments les plus difficiles vous semblent encore à venir	59%	48%	50%	48%	58%	52%
Vous pensez actuellement être dans les moments les plus difficiles	11%	24%	18%	16%	9%	16%
Vous n'avez quasiment pas ressenti ses effets	12%	11%	17%	8%	14%	13%
Vous n'avez pas de réponse à cette question	7%	13%	7%	12%	16%	10%
Non réponses	2%	0%	0%	3%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Chez les responsables employeurs, la proportion de ceux qui n'ont pratiquement pas ressenti les effets de la crise est nettement plus faible (13%), soit moitié moins que chez les non employeurs (25%). Plus de 50% des répondants (59% dans le social) pensent que les plus mauvais jours sont devant eux, alors qu'ils ne sont que 8% à penser les avoir déjà connus.

Si l'inquiétude est plus forte parmi les associations employeurs, celles qui ne disposent que de la ressource humaine bénévole pour le fonctionnement, l'animation et le développement de leur association, sont tout de même 42% à redouter un avenir plus incertain. Pour mieux les comprendre, notons ici quelques signes préoccupants :

- En 2010, 21% des dirigeants estiment que le nombre de leurs bénévoles réguliers est en baisse, pendant que 19% d'entre eux estiment qu'il est en hausse. La baisse est plus fréquente dans le secteur social et dans celui du sport (24%).
- Côté finances, 20% des responsables associatifs ont enregistré ces derniers temps une baisse des financements publics et parapublics (plus encore dans la culture et le sport). Dans une proportion de 8%, ils ont constaté une baisse des financements de leurs partenaires privés (donateurs, entreprises...), plus encore dans le secteur social et humanitaire. Et dans une proportion de 10%, ils ont constaté une baisse simultanée des ces deux sources de financements.
- Quant au nombre d'adhérents, 24% des responsables associatifs non employeurs ont constaté une baisse en 2010 : cette proportion est plus forte dans le secteur de la culture (33%) et plus faible dans celui des loisirs et de l'éducation populaire (18%).
- Allant de pair avec ces difficultés, les demandes de facilités de paiement des adhésions sont de plus en plus nombreuses : en 2010, 16% des responsables indiquent qu'elles sont plus nombreuses cette année. Le secteur du sport est particulièrement concerné, avec 32% de dirigeants signalant ainsi ce phénomène. Ces difficultés touchent de manière tout à fait comparable toutes les associations, quelle que soit leur taille.

## G – LES MOMENTS DE SOLITUDE

Jamais une telle question n'avait été posée aux responsables associatifs : et pourtant, elle est tellement légitime, notamment lorsqu'on pense aux responsabilités qu'ils assument. Ils ont largement joué le jeu, puisqu'ils sont très peu nombreux à s'être abstenus (2%).

Tableau 40 – En tant que dirigeant associatif, avez-vous personnellement ressenti au cours de votre mandat un sentiment de solitude (moments de découragements, moments de doutes...) ?

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui, très souvent	13%	15%	19%	12%	6%	13%
Oui, souvent	18%	16%	23%	20%	16%	19%
<b>Total « Ont souvent ressenti un sentiment de solitude »</b>	<b>31%</b>	<b>31%</b>	<b>42%</b>	<b>32%</b>	<b>22%</b>	<b>32%</b>
Oui, cela m'est arrivé	53%	53%	51%	45%	51%	51%
Non, jamais	15%	12%	6%	21%	24%	15%
Ne se prononce pas	0%	4%	1%	2%	3%	2%
Non réponses	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	101%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Si l'on cumule les réponses des responsables avouant avoir souvent connu des moments de solitude, on parvient à une proportion significative de 32%. Ils sont plus nombreux dans ce cas dans le secteur du sport (42%) : est-ce compte tenu des responsabilités assumées notamment au regard des plus jeunes ? Est-ce compte tenu des exigences de résultats ? Est-ce par manque de soutien de la part des autres bénévoles, trop mobilisés – et/ou trop motivés par l'animation de terrain ? Toujours est-il qu'ils ne sont que 6% à se dire protégés de ce sentiment de solitude.

Tableau 40 bis – En tant que dirigeant associatif, avez-vous personnellement ressenti au cours de votre mandat un sentiment de solitude (moments de découragements, moments de doutes...) ?

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui, très souvent	16%	21%	11%	19%	11%	15%
Oui, souvent	21%	25%	21%	29%	23%	24%
<b>Total « Ont souvent ressenti un sentiment de solitude »</b>	<b>37%</b>	<b>46%</b>	<b>32%</b>	<b>48%</b>	<b>34%</b>	<b>39%</b>
Oui, cela m'est arrivé	50%	44%	62%	41%	41%	49%
Non, jamais	8%	7%	5%	11%	15%	9%
Ne se prononce pas	4%	3%	0%	0%	5%	2%
Non réponses	1%	0%	1%	0%	5%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Comme on pouvait s'y attendre, compte tenu des responsabilités supplémentaires d'employeurs exercées par ces dirigeants, la proportion de ceux qui n'ont jamais connu de moments de solitude est ici plus faible (9%) que les non employeurs (15%).

Le cumul des responsables qui connaissent souvent des difficultés personnelles dans le cadre de leur mandat conduit à cette forte proportion de près de 40%, plus forte dans la culture (46%) et plus encore dans le secteur des loisirs (48%). Manifestement, la présence de salariés dans ce secteur déclenche une série de difficultés dont il faudra analyser la part qui revient aux responsables eux-mêmes et la part qui revient aux soutiens publics leur faisant défaut.

### 3 - LES QUESTIONS D'ACTUALITE

#### A – UN PROJET DE REFORME QUI PREOCCUPE...

Il n'entre pas dans nos objectifs de juger en quoi que ce soit ce projet de réforme<sup>42</sup>. En revanche, dès lors qu'il existe et que les associations sont très fortement ancrées aux territoires et très largement associées à leur développement, il était indispensable d'interroger leurs responsables.

C'est l'objet des deux questions qui suivent, portant successivement sur la connaissance qu'ont aujourd'hui les dirigeants bénévoles de l'existence de ce projet, et sur les incidences qu'il peut avoir, à leurs yeux, sur leurs associations.

Tableau 41 - Un projet de réforme territoriale est actuellement en préparation. Le savez-vous ?

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui	65%	83%	71%	72%	81%	75%
Non	33%	17%	29%	27%	19%	24%
Non réponses	2%	0%	0%	1%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Environ trois responsables associatifs sur quatre savent qu'il existe un projet de réforme territoriale. Dans les associations ne comportant pas de salariés, c'est dans le secteur de la culture (83%) que l'existence de ce projet est la plus connue, le secteur social étant un peu en retrait (65%).

Tableau 41 bis - Un projet de réforme territoriale est actuellement en préparation. Le savez-vous ?

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui	78%	73%	66%	75%	70%	72%
Non	20%	23%	27%	22%	22%	23%
Non réponses	2%	4%	7%	3%	8%	5%
Total	100%	100%	100%	100%	101%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

En revanche, ce même secteur social semble plus nettement informé, dès lors que l'association comporte des salariés (78%), par différence avec le secteur du sport dans lequel les associations employeurs sont un peu moins informées (66%).

La question suivante, sur les éventuelles incidences que pourraient avoir cette réforme, permet de donner quelques repères prudents. Prudents dans la mesure où leurs réponses supposent deux choses : qu'ils connaissent les contours de ce projet de réforme, ou ceux que l'on a voulu leur présenter ; et qu'ils se soient un peu projetés de manière à en imaginer les incidences sur leurs associations.

Tableau 42 - Pensez-vous que cette réforme aurait des incidences sur votre association ?

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui sûrement	27%	44%	45%	28%	21%	33%
Oui peut-être	20%	19%	24%	14%	22%	20%
Non	20%	19%	7%	31%	30%	22%
Vous ne savez pas répondre	32%	18%	20%	27%	26%	24%
Non réponses	1%	0%	4%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

<sup>42</sup> Au moment de cette rédaction, le projet a fait l'objet d'une adoption par la commission mixte paritaire.

On retrouve logiquement la proportion d'un responsable sur quatre (25%) s'abstenant de répondre, dans la mesure où ils n'ont pas entendu parler de ce projet de réforme. Sur les 75% de responsables qui s'expriment, 33% sont persuadés que ce projet aurait des incidences sur leur association, 20% que ce serait possible, et ils ne sont que 22% à estimer qu'il n'y aurait aucun lien.

C'est le secteur du sport, parmi les associations sans salariés, que les responsables sont proportionnellement les plus nombreux à voir un lien et à imaginer des incidences : seulement 7% d'entre eux sont d'un avis contraire. Inversement, dans le secteur des loisirs et de l'éducation populaire, plus de 30% des responsables estiment que cette réforme n'aurait aucune incidence pour leur association.

Tableau 42 bis - Pensez-vous que cette réforme aurait des incidences sur votre association ?

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Oui sûrement	51%	42%	54%	57%	38%	50%
Oui peut-être	24%	25%	17%	15%	21%	20%
Non	8%	9%	4%	8%	17%	8%
Vous ne savez pas répondre	15%	22%	18%	17%	17%	18%
Non réponses	2%	2%	7%	3%	7%	4%
Total	100%	99%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

On notera ici une petite curiosité concernant les réponses à cette question : alors que 72% des responsables employeurs indiquaient avoir entendu parler de ce projet, ils sont 78% à se prononcer sur les incidences qu'il aurait sur leurs associations. Cette différence globale un peu troublante de 6 points est faible (3 points) dans le secteur de la culture, et très forte (9 points) dans le secteur du sport. Difficile d'imaginer des incidences sur son association, si on ignore l'existence de la cause : il s'agit ici de réponses de précaution...

Pour ce qui concerne les réponses à cette question, on sera frappé de la petite proportion de responsables employeurs (8%) considérant que ce projet de réforme n'aurait aucune incidence sur leur association, par rapport aux 22% des responsables non employeurs s'exprimant dans le même sens. Manifestement, la présence de salariés, et par conséquent d'enjeux financiers forts, provoque des craintes par rapport aux missions que les collectivités territoriales auront demain par rapport à leurs objectifs.

Nombre d'associations employeurs bénéficient aujourd'hui de soutiens, matériels et financiers de la part de quatre niveaux territoriaux : les communes, les intercommunalités, le département et la région. Et ces montages, parfois fragiles et rarement garantis en termes de pérennité, pourraient être mis en cause, aux yeux des responsables associatifs, dans le cadre de ce projet de réforme.

Environ 50% des employeurs sont persuadés que cette réforme aura des incidences sur le fonctionnement de leur association : c'est un peu moins dans la culture (42%) et un peu plus dans les loisirs et l'éducation populaire (57%). S'ajoutent environ 20% de responsables pensant que cette réforme aura « peut-être » des incidences sur leur association.

Au bilan, dans le secteur sanitaire et social qui comporte une très forte proportion de l'emploi associatif, 75% des responsables employeurs estiment que cette réforme aura certainement ou pourrait avoir des incidences sur leur association, contre seulement 8% se disant d'un avis contraire. C'est manifestement un sujet qui préoccupe fortement.

## B - LA NOTION D'ENTREPRISE ASSOCIATIVE

Autre sujet d'actualité : parmi tous les concepts qui circulent dans le secteur associatif, et plus encore dans le secteur plus large de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives et mutuelles), celui d'entreprise associative fait manifestement débat. Les réponses qui suivent permettent d'en préciser les contours.

Pour autant, plus de 10% des responsables associatifs non employeurs et 14% des responsables employeurs, ont été gênés par cette question et se sont abstenus.

Tableau 43 – On emploie parfois l'expression « entreprise associative », vous la trouvez :

Associations sans salariés	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Tout à fait inadaptée au secteur associatif	21%	24%	23%	12%	26%	21%
Potentiellement dangereuse car rapprochant deux concepts différents	32%	34%	34%	33%	20%	30%
<b>Sous total des réponses défavorables</b>	<b>53%</b>	<b>58%</b>	<b>57%</b>	<b>45%</b>	<b>46%</b>	<b>51%</b>
Assez adaptée car une association a aussi un projet économique	20%	31%	29%	25%	33%	28%
Tout à fait adaptée, cela correspond à votre mode de fonctionnement	11%	6%	9%	16%	5%	9%
<b>Sous total des réponses favorables</b>	<b>31%</b>	<b>37%</b>	<b>38%</b>	<b>41%</b>	<b>38%</b>	<b>38%</b>
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	15%	4%	4%	14%	15%	10%
Non réponses	1%	1%	1%	0%	1%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 1.048 références.

Près de 90% des responsables prennent position : 21% trouvent cette expression inadaptée au secteur associatif, et 30% la trouvent même « *potentiellement dangereuse, car rapprochant deux concepts différents* ». Par rapport à une moyenne générale de 51%, le cumul des réponses ainsi défavorables est à son maximum dans le secteur de la culture (58%) et du sport (57%) et à son minimum dans celui des loisirs et de l'éducation populaire (45%).

Le cumul des réponses favorables, allant jusqu'à l'affirmation selon laquelle le mode de fonctionnement des associations correspond à cette notion d'entreprise associative, est de 38% des réponses : c'est moins dans le secteur social (31%) et un peu plus dans celui des loisirs et de l'éducation populaire (41%).

Tableau 43 bis – On emploie parfois l'expression « entreprise associative », vous la trouvez :

Associations employeurs	Social	Culture	Sport	Loisirs	Autres	Ensemble
Tout à fait inadaptée au secteur associatif	14%	14%	19%	8%	6%	13%
Potentiellement dangereuse car rapprochant deux concepts différents	17%	16%	23%	34%	34%	24%
<b>Sous total des réponses défavorables</b>	<b>31%</b>	<b>30%</b>	<b>42%</b>	<b>42%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>
Assez adaptée car une association a aussi un projet économique	37%	35%	26%	28%	33%	32%
Tout à fait adaptée, cela correspond à votre mode de fonctionnement	21%	24%	15%	18%	14%	18%
<b>Sous total des réponses favorables</b>	<b>58%</b>	<b>59%</b>	<b>41%</b>	<b>46%</b>	<b>47%</b>	<b>50%</b>
Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	8%	10%	12%	10%	5%	9%
Non réponses	3%	2%	5%	2%	8%	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : L'opinion des responsables associatifs – Mai Juin 2010. Base 726 références.

Chez les responsables employeurs, la tonalité des réponses est tout à fait différente : nous sommes cette fois dans une proportion de réponses favorables cumulées de 50%, alors qu'elle n'était que de 37% chez les responsables non employeurs. Et pour cause, la présence de salariés impose forcément des attitudes plus fortement orientées vers les impératifs de gestion, plus proches de celles des chefs d'entreprises.



Cette proportion moyenne de 50% de réponses d'adhésion au concept d'entreprise associative varie de 41% seulement dans le secteur du sport, à près de 60% dans le domaine sanitaire et social et dans le domaine culturel.

Il est très frappant de constater que la présence de salariés influence très fortement la réponse des responsables associatifs, dans le secteur social et dans celui de la culture (plus de 20 points d'écart quant aux réponses positives), et ne l'influence pratiquement pas dans le secteur du sport et dans celui des loisirs (3 à 5 points d'écarts seulement).

## ANNEXES METHODOLOGIQUES

### DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

### DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DE L'EMPLOI

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

## DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES CONCERNANT L'EMPLOI

### ○ Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

### ○ La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel<sup>43</sup> couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

○ Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Cette même démarche est utilisée pour quatre trimestres, lorsque l'on veut exprimer le salaire moyen annuel.

### ○ Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations

---

<sup>43</sup> Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médico social (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes).

Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.<sup>44</sup>

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
<b>Hébergement médico social</b>	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
<b>Action sociale sans hébergement</b>	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
<b>Activités culturelles</b>	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
<b>Hébergement</b>	Toute la division 55
<b>Restauration</b>	Toute la division 56
<b>Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes</b>	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
<b>Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles</b>	code 9411Z et 9412Z
<b>Activités des organisations religieuses</b>	code 9491Z
<b>Activités des syndicats de salariés</b>	code 9420Z
<b>Activités des organisations politiques</b>	code 9492Z
<b>Activités des Organisations associatives non classées ailleurs</b>	code 9499Z
<b>Recherche - Développement scientifique</b>	Toute la division 72
<b>Agriculture, élevage, chasse pêche</b>	Divisions 01 - 02 - 03
<b>Enseignement</b>	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
<b>Santé</b>	Toute la division 86
<b>Activités sportives</b>	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
<b>Activités liées à l'emploi</b>	Toute la division 78 + le code 8413Z
<b>Activités récréatives et de loisirs</b>	9321Z et 9329Z

<sup>44</sup> La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.

○ Les données corrigées des variations saisonnières correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

○ Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

○ Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.



## La Caisse d'Epargne, partenaire privilégié des associations

Banque mutualiste, la Caisse d'Epargne partage les valeurs de solidarité des acteurs de l'économie sociale. Elle dispose d'une réelle connaissance des spécificités et de la diversité de ce secteur. Avec un réseau de 170 chargés d'affaires experts, la Caisse d'Epargne vous propose des solutions sur mesure correspondant à vos besoins. Aujourd'hui, plus de 250 000 associations font confiance à la Caisse d'Epargne.

**La Caisse d'Epargne, la Banque des Décideurs en Région.**



**CAISSE D'EPARGNE**





## Le Groupe Macif, assureur des associations et des bénévoles.

S'investir dans une action citoyenne et altruiste au cœur d'une association répond aux valeurs d'engagement et de solidarité qui animent le Groupe Macif.

Le Groupe Macif a donc créé des contrats d'assurance pour les associations et pour les bénévoles. Renseignez-vous auprès d'un de nos conseillers qui est à votre écoute dans l'un des 530 points d'accueil Macif.

Liste des points d'accueil sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)